



Assemblée générale

Distr. générale
18 mai 2006
Français
Original : anglais

Soixantième session

Point 54 c) de l'ordre du jour

**Mondialisation et interdépendance :
migrations internationales et développement**

Migrations internationales et développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, établi en réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/241 et réaffirmée dans sa résolution 60/227, souligne que les migrations internationales constituent un moyen idéal de promouvoir le codéveloppement, c'est-à-dire l'amélioration coordonnée ou concertée de la situation économique tant dans les régions d'origine que dans les régions de destination compte tenu de leur complémentarité. Il porte sur les différentes manières dont les migrations internationales peuvent contribuer au codéveloppement et présente un examen exhaustif des aspects pluridimensionnels des migrations internationales, y compris les tendances en matière de migration, les incidences des migrations internationales sur les pays de destination et les pays d'origine, la question des droits, de l'égalité entre les sexes, de l'intégration, des avantages et de la protection des migrants et, enfin, le cadre normatif international et les modes de coopération intergouvernementale qui ont été conçus afin d'améliorer la gestion des migrations.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Avant-propos	1–42	5
A. Le point sur les migrations internationales	1–9	5
B. Enseignements tirés	10–18	6
C. Pourquoi la coopération s'impose	19–25	8
D. Quelques mesures préliminaires	26–31	9
E. Le Dialogue de haut niveau et au-delà : les possibilités de coopération internationale	32–42	10
Généralités et programme d'action	43–102	13
I. Faits majeurs	43–70	13
A. Faits relatifs aux migrations	43–49	13
B. Migrations et développement	50–54	13
C. Envois de fonds	55–58	14
D. Communautés transnationales	59–60	15
E. Migrations de retour	61	15
F. Migration de travailleurs hautement qualifiés	62–65	16
G. Droits de l'homme, égalité des sexes, intégration et droits à prestation	66–70	16
II. Pour aller de l'avant : un programme d'action	71–102	17
A. Renforcement de la coopération internationale grâce au codéveloppement	71–75	17
B. Caractère primordial des droits de l'homme et de la tolérance	76–81	18
C. Politiques ayant trait aux migrations	82–89	19
D. Promotion de l'esprit d'entreprise chez les migrants	90–91	21
E. Développement de la contribution des migrants et des communautés transnationales	92–94	22
F. Constitution et mobilité du capital humain à l'heure de la mondialisation	95–97	22
G. Transférabilité des pensions	98	22
H. Amélioration des données factuelles	99–102	23
Migrations internationales et développement	103–307	23
I. Y voir clair dans la complexité des migrations internationales	103–151	23
A. Flux migratoires d'entrée et de sortie	111–115	26
B. Pays d'origine, pays de destination et pays de transit : peut-on établir une distinction?	116–120	31
C. Établir une carte des migrations	121–129	32

D.	Les différentes catégories de migrants définies par les États	130–147	39
1.	La migration d'établissement	132	39
2.	Les travailleurs migrants	133–141	40
3.	Les étudiants migrants	142	44
4.	Les réfugiés et les demandeurs d'asile	143–144	46
5.	Régularisations et migrants en situation irrégulière.	145–147	47
E.	Informations absolument nécessaires	148–151	48
II.	Incidence des migrations internationales sur les pays de destination	152–178	49
A.	Incidence économique des migrations à l'échelon mondial	152–153	49
B.	Incidence sur les salaires et l'emploi.	154–157	50
C.	Intégration des migrants internationaux dans le marché du travail des pays de destination.	158–164	51
D.	Esprit d'entreprise chez les migrants.	165–174	54
E.	Migrations internationales et rénovation urbaine.	175–178	56
III.	Incidence des migrations sur les pays d'origine	179–195	57
A.	Migrations internationales et marché du travail dans les pays d'origine	182–185	58
B.	Migrations internationales, répartition du revenu et réduction de la pauvreté	186–189	59
C.	Incidence des envois de fonds	190–195	60
IV.	Favoriser le développement des compétences et améliorer leur répartition	196–220	63
A.	La mondialisation de l'éducation.	198–205	63
B.	La migration de travailleurs hautement qualifiés.	206–220	65
V.	Les migrations comme outil de développement	221–254	70
A.	Réduction du coût des envois de fonds	227–233	71
B.	Utilisation des envois de fonds	234–239	73
C.	Les communautés transnationales et leur contribution potentielle au développement	240–246	75
D.	Les migrations de retour et la circulation	247–254	76
VI.	Droits de l'homme, égalité entre les sexes, intégration et droit à des prestations	255–276	78
A.	Droits de l'homme	255–262	78
B.	Égalité entre les sexes et migration internationale.	263–265	80
C.	Intégration	266–269	81
D.	Transférabilité des pensions et des prestations maladie.	270–276	82

VII.	Lutte contre la traite des personnes	277–282	84
VIII.	Coopération intergouvernementale en matière de migrations internationales	283–307	86
	A. Cadre normatif	283–290	86
	B. Initiatives mondiales.	291–298	88
	C. Initiatives régionales.	299–301	90
	D. Approche bilatérale.	302–307	91
Annexe			
	Références		93

Avant-propos

A. Le point sur les migrations internationales

1. Depuis la nuit des temps, les migrations sont pour l'homme une manière courageuse de manifester sa volonté de surmonter l'adversité et d'avoir une vie meilleure. Aujourd'hui, en raison de la mondialisation et des progrès des communications et des transports, le nombre de personnes qui désirent s'installer dans d'autres régions et qui en ont les moyens a considérablement augmenté.

2. Cette nouvelle ère est porteuse aussi bien de problèmes que de possibilités pour les sociétés du monde entier. Elle met aussi en relief la corrélation manifeste entre les migrations et le développement de même que les possibilités de codéveloppement qu'offrent les migrations, c'est-à-dire les possibilités d'amélioration concertée de la situation économique et sociale aussi bien dans les régions d'origine que dans celles de destination. Le présent rapport a pour objet d'étudier ces problèmes et possibilités et de dégager les changements qui se produisent actuellement. Il constitue donc un plan de campagne préliminaire destiné à cette nouvelle ère de mobilité.

3. Les migrations évoluent en même temps que les marchés du travail et les sociétés se mondialisent. Le contremaître d'une compagnie de l'Indiana (États-Unis) s'installe en Chine pour former des ouvriers aux nouvelles méthodes de production; un professeur originaire de Johannesburg (Afrique du Sud) décide d'aller vivre à Sydney (Australie) d'où il fait la navette pour se rendre à Hong Kong (Chine) où il occupe un poste d'enseignant; une infirmière formée à Manille travaille à Dubaï. Parallèlement, les travaux de recherche continuent de battre en brèche les vieilles certitudes concernant les migrations – ils montrent par exemple que les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'émigrer vers les pays développés, que les migrants peuvent avoir des vies transnationales et que les transferts de fonds peuvent stimuler considérablement les économies locales. En même temps, la nouvelle manière dont les politiques sont formulées permet de gérer les migrations internationales d'une manière nouvelle – la Chine et la République de Corée incitent les chercheurs expatriés à rentrer dans leur pays en leur proposant des parcs scientifiques ultramodernes; les pouvoirs publics collaborent avec les associations de migrants à l'étranger afin de relever le niveau de vie dans le pays d'origine et des programmes de développement aident les chefs d'entreprise migrants à créer de petites entreprises dans leurs communautés d'origine.

4. Compte tenu de ces changements, les pouvoirs publics ont partout la possibilité de revoir leurs politiques en matière de migration et ils ont de bonnes raisons de le faire.

5. Les avantages liés à la migration – tant pour les migrants que pour les sociétés dont ils deviennent membres – ne sont pas aussi bien compris qu'ils devraient l'être. Les migrations suscitent bien sûr des débats passionnés. Elles peuvent priver les pays de leurs éléments les plus dynamiques et diviser les familles. Bien qu'elles puissent être bénéfiques, elles peuvent aussi engendrer des tensions sociales – c'est ainsi que les questions liées à l'intégration des migrants font l'objet d'une intense controverse. Il arrive aussi que les criminels et les terroristes profitent de la circulation des populations. Toutefois, c'est grâce à l'engagement constructif et au débat que l'on résoudra bon nombre des problèmes que posent les migrations. Il en

résultera une connaissance accrue des avantages et des possibilités considérables qu'offrent les migrations.

6. Les 14 et 15 septembre 2006, des représentants de haut niveau de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies se réuniront en Assemblée générale afin d'étudier l'un des aspects les plus prometteurs des migrations, à savoir leur rapport avec le développement. Les possibilités qu'ont les migrants d'aider à transformer leurs pays d'origine ont frappé l'imagination des autorités nationales et locales, des organisations internationales et du secteur privé. Un consensus se fait jour sur le fait que les pays peuvent collaborer afin de rendre la situation avantageuse à la fois pour les migrants, pour leurs pays d'origine et pour les sociétés qui les accueillent.

7. Toutefois, nous commençons seulement à apprendre comment faire en sorte que les migrations facilitent plus systématiquement le développement. Chacun d'entre nous a entre les mains l'un des éléments de l'énigme que posent les migrations mais aucun d'entre nous ne dispose de tous les éléments. Il est donc temps de reconstituer tous les éléments de l'énigme. Nous avons une occasion sans précédent de le faire en mettant en évidence, en évaluant et en partageant les nombreuses données d'expérience sur les modes de gestion des migrations que l'on trouve actuellement à travers le monde. L'ONU est l'instance la plus appropriée pour ce partage d'idées, d'expériences et d'enseignements tirés. Les migrations constituant un phénomène mondial, qui se produit non seulement entre tel ou tel pays ou à l'intérieur d'une même région mais aussi à partir de presque tous les coins du monde en direction de tous les autres, nous devons nous y intéresser ensemble.

8. Je suis persuadé que le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui se déroulera les 14 et 15 septembre restera dans les mémoires comme marquant le moment où la coopération sur cette question cruciale a atteint un nouveau niveau. Les États souverains ont le droit de décider qui ils autorisent à entrer sur leur territoire à condition de respecter les obligations conventionnelles internationales qu'ils ont acceptées. Ce droit ne doit toutefois pas nous empêcher d'œuvrer ensemble pour que les migrations internationales facilitent la réalisation de nos objectifs de développement. L'ampleur du potentiel bénéfique des migrations ne saurait être sous-estimée. Pour ne prendre que l'exemple le plus concret, les fonds que les migrants rapatrient dans les pays en développement, qui se chiffraient à 167 milliards de dollars au moins rien qu'en 2005, sont maintenant de très loin supérieurs à toutes les formes d'aide internationale conjuguées.

9. Nous sommes en meilleure position que jamais pour nous attaquer aux problèmes liés aux migrations et saisir les possibilités qu'elles offrent. L'intérêt que les gouvernements manifestent aux questions touchant à la fois aux migrations et au développement a crû considérablement. De nombreux pays, dont El Salvador, le Maroc et les Philippines, ont déjà de hauts fonctionnaires qui s'occupent exclusivement de leurs communautés installées à l'étranger. Une véritable coopération internationale peut s'instaurer dans ce domaine. Le fait est que c'est exactement le genre de questions multilatérales que l'ONU a pour mission d'étudier.

B. Enseignements tirés

10. Nous avons acquis une connaissance beaucoup plus intime des migrations et, en particulier, de leurs incidences sur le développement.

11. Les personnes qui émigrent ne se séparent plus pour toujours de leur famille et de leurs communautés comme c'était auparavant le cas. Elles ne s'installent plus comme avant en grande majorité dans un petit nombre de pays développés : sur près de 200 millions de migrants dans le monde, un tiers environ a quitté un pays en développement pour un autre, tandis qu'un autre tiers s'est rendu d'un pays en développement vers un pays développé; en d'autres termes, ils sont à peu près aussi nombreux à aller du Sud vers le Sud que du Sud vers le Nord. Les migrants n'occupent pas uniquement des emplois subalternes. L'augmentation du nombre de migrants internationaux âgés de 25 ans ou plus dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) au cours des années 90 était due pour près de moitié à l'afflux de personnes hautement qualifiées.

12. Il ne nous est plus si facile non plus de nous répartir en « pays d'origine » et « pays de destination », un grand nombre de pays étant désormais l'un et l'autre à des degrés divers. Ces distinctions s'estompent peu à peu en même temps que la différence perçue entre les pays du « Nord » et ceux du « Sud » et dans certains cas elles ont complètement disparu. Des pays comme l'Irlande, l'Italie et l'Espagne qui, il n'y a pas longtemps, envoyaient des millions de leurs citoyens à l'étranger, sont à présent des pays de destination et accueillent des milliers de nouveaux venus chaque année. La Malaisie, la République de Corée et la Thaïlande connaissent une évolution similaire.

13. Bref, des pays très différents à d'autres égards font maintenant face à des problèmes étonnamment similaires en matière de migration et ne sont plus divisés en camps hostiles.

14. Même si l'on ne tient pas compte des chiffres avec leur côté abstrait, l'expérience personnelle des migrants a, elle aussi, changé radicalement. Il y a à peine un quart de siècle, un départ à l'étranger en quête de nouvelles chances ou pour échapper à un conflit équivalait à une séparation longue et déchirante. Les contacts avec le pays se maintenaient, au mieux, grâce à un précieux coup de fil mensuel de cinq minutes au plus, éventuellement à des séjours espacés de plusieurs années et à un journal apprécié qui arrivait avec des semaines de retard.

15. Grâce à la révolution des communications et des transports, les migrants internationaux d'aujourd'hui constituent, plus que jamais auparavant, un lien humain dynamique entre cultures, économies et sociétés. Grâce à des cartes de téléphone bon marché, ils restent en contact étroit avec leur famille et leurs amis dans leur pays. Il suffit de quelques secondes au système financier mondial pour envoyer l'argent des migrants dans des coins reculés du monde en développement où les fonds rapatriés permettent d'acheter vivres et vêtements, de se loger, de payer les frais de scolarité et les soins de santé et parfois d'alléger la dette. L'Internet et les technologies satellitaires permettent un échange constant de nouvelles et d'informations entre les migrants et leurs pays d'origine et, grâce à des billets d'avion abordables, les migrants peuvent plus souvent se rendre dans leur pays – ce qui favorise l'évolution de la mobilité vers une plus grande fluidité dans les deux sens.

16. La fortune des migrants ne se mesure pas simplement en termes monétaires. Les compétences et le savoir-faire qu'ils accumulent jouent aussi un rôle décisif dans le transfert de technologies et de connaissances institutionnelles. Ils inspirent également de nouveaux modes de pensée tant sur le plan social que sur le plan politique. Le secteur des logiciels en Inde s'est imposé en grande partie grâce à

l'étroite collaboration qui s'est établie entre les expatriés, les migrants rentrés en Inde et les chefs d'entreprise indiens sur place et à l'étranger. Les Albanais qui travaillent en Grèce en reviennent avec de nouvelles compétences agricoles qui leur permettent d'améliorer la production. En favorisant l'échange de données d'expérience et en contribuant à l'établissement de partenariats, la communauté internationale peut considérablement renforcer et étendre les effets positifs des migrations sur le développement.

17. L'expérience de l'émigration a également évolué de manière moins positive. Les migrants des deux sexes sont très nombreux à être de plus en plus exposés à l'exploitation et aux mauvais traitements que leur font subir les passeurs et les trafiquants, et ils y laissent quelquefois leur vie. D'autres se trouvent pris au piège derrière un mur de discrimination, de xénophobie et de racisme du fait de la montée des tensions culturelles et religieuses dans certaines sociétés. La coopération internationale peut jouer un rôle crucial en protégeant les individus contre ces maux.

18. Nous avons surtout appris que les migrations prennent des formes innombrables et que chaque migrant a sa propre expérience. Il y a le chef d'entreprise chinois qui crée une entreprise d'import-export en Algérie; l'adolescente enceinte originaire du Darfour (Soudan) qui trouve refuge au Tchad; l'ancienne réfugiée somalienne devenue top model pour *Vogue*; l'étudiant diplômé de l'Université Columbia qui est maintenant le Président d'un pays en développement. Ajoutons-y les innombrables migrants et migrantes – agriculteurs, scientifiques, jardiniers, ingénieurs, conditionneurs de viande, joueurs de football, balayeurs, médecins, soignants, artistes, chefs d'entreprise, employés d'hôtel et de restaurant – qui, tous les jours, rendent notre vie plus agréable, plus divertissante et plus aisée.

C. Pourquoi la coopération s'impose

19. Nous comprenons à présent, mieux que nous ne l'avons jamais fait, que les migrations ne constituent pas un jeu à somme nulle. Dans le meilleur des cas, elles profitent au pays d'accueil, au pays d'origine et aux migrants eux-mêmes. Il ne faut pas s'étonner si des pays qui autrefois n'étaient que des terres d'émigration – l'Irlande, la République de Corée, l'Espagne et bien d'autres – peuvent à présent se vanter d'avoir des économies florissantes qui attirent elles-mêmes un grand nombre de migrants. L'émigration a joué un rôle décisif dans la revitalisation de leurs économies de même que le retour d'un grand nombre de leurs citoyens.

20. En réfléchissant à tout ce que nous savons déjà, j'en suis arrivé à la conviction qu'il était absolument impératif que nous trouvions de meilleurs moyens de partager les découvertes des chercheurs et les changements décidés par les responsables politiques.

21. Un grand nombre de politiques prometteuses sont déjà en place. Certains pays d'accueil tentent d'accroître la fluidité des migrations et de renforcer ainsi la liberté de circulation grâce à des visas à entrées multiples. D'autres stimulent l'esprit d'entreprise des migrants en leur facilitant l'accès à des prêts et en leur offrant une formation en matière de gestion. Les gouvernements s'efforcent également d'inciter les expatriés à rentrer dans leur pays : soit directement, en leur offrant des incitations financières et professionnelles, soit indirectement, en mettant en place des cadres juridiques et institutionnels propres à assurer leur retour – notamment en

autorisant la double nationalité et la portabilité des retraites. Les administrations locales ont recours à des mesures novatrices pour attirer du personnel expatrié qualifié dans leurs villes ou leurs régions.

22. Nous constatons toutefois que bien que les pays partagent leurs ressources humaines par le biais de l'émigration, ils oublient souvent d'échanger leurs connaissances sur la manière de gérer la circulation des personnes. Il nous faut partager plus systématiquement nos connaissances.

23. C'est aux gouvernements qu'il incombe de déterminer s'il est préférable d'encourager les migrations ou de les freiner. La communauté internationale doit, pour sa part, s'intéresser en priorité à la qualité et à la sécurité de l'expérience migratoire ainsi qu'à ce que l'on peut faire pour en multiplier les avantages sur le plan du développement. Il y va de l'intérêt de tous que les migrations se déroulent de manière légale, sûre et équitable dans le strict respect des textes internationaux relatifs aux droits de l'homme.

24. Les politiques relatives aux migrations internationales ne sont pas isolées – elles ont toutes des répercussions à l'échelle planétaire. Plus important encore, les coûts et les bénéfices des migrations sont répartis inégalement, aussi bien entre les pays qu'entre les groupes sociaux qui y résident. Ceci donne lieu à un malaise auquel il faut s'attaquer énergiquement.

25. Par conséquent, nous ne devons pas fonder nos décisions touchant les politiques ayant trait aux migrations internationales sur des considérations purement économiques; les migrations ont des conséquences sociales, culturelles et politiques qu'il convient d'examiner attentivement. En dernière analyse, les migrations ne sont pas simplement une affaire de richesse ou de pauvreté – nous émignons pour aller vivre dans les sociétés de notre choix.

D. Quelques mesures préliminaires

26. Compte tenu de ce qui précède, les principaux objectifs du Dialogue de haut niveau qui aura lieu en septembre 2006 doivent être de sensibiliser à la dimension du développement dans le cadre des débats qui se tiennent sur les migrations partout dans le monde, d'examiner le lien qui existe entre les migrations et le développement et en particulier entre les migrations et la réduction de la pauvreté et de recenser les exemples de meilleures pratiques dans les cas où les migrations contribuent au développement. Ce faisant, nous devons également tenir compte du rôle que jouent les migrants dans le monde développé où ils sont devenus indispensables à plusieurs égards.

27. Déjà, l'idée du Dialogue a aidé les gouvernements à mieux comprendre le potentiel des migrations vis-à-vis du développement.

28. Peter Sutherland, mon Représentant spécial pour les migrations internationales et le développement, s'est entretenu avec des ministres et des représentants de gouvernement dans le monde entier. Il est convaincu que le Dialogue de haut niveau peut inciter les gouvernements à améliorer leur coordination interne en ce qui concerne les questions de migration et de développement. Cet intérêt manifesté pour une démarche plus cohérente face à l'élaboration de politiques pourrait être l'un des principaux résultats du Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale.

29. Le prochain Dialogue occupe également les esprits de membres de la société civile, du secteur privé et du monde de la philanthropie qui ont tous un rôle essentiel à jouer dans l'instauration des conditions nécessaires pour transformer les migrations en un instrument de développement plus efficace. C'est ainsi que les employeurs et les syndicats jouent un rôle central dans la valorisation du capital humain; les organisations de la société civile jouent un rôle indispensable dans l'intégration des migrants et les organisations internationales et philanthropes financent un grand nombre d'initiatives parmi les plus prometteuses liées aux transferts de fonds et à la participation des communautés d'expatriés au développement de leurs pays d'origine.

30. L'heure est venue d'abandonner les politiques se fondant sur des intuitions et des anecdotes au profit de politiques reposant sur l'expérience. Il y a, par exemple, des programmes destinés aux migrations de retour qui donnent des résultats et d'autres qui n'en donnent pas. Nous devrions pouvoir en comprendre la raison et partager cette connaissance. Si l'on veut élaborer les politiques de développement en s'appuyant sur une connaissance solide des migrations et du développement, il est absolument nécessaire d'améliorer les données factuelles – ainsi que les moyens dont on dispose pour les partager.

31. Le présent rapport propose aux gouvernements et aux autres acteurs plusieurs moyens d'influer sur les migrations internationales et d'en répartir les coûts et les bénéfices afin que chacun y trouve son compte. Depuis la promotion de l'esprit d'entreprise parmi les migrants jusqu'à la création de partenariats en vue de former le personnel soignant et le personnel enseignant en passant par un accès plus facile aux institutions financières, les possibilités ne manquent pas et il est impossible de toutes les énumérer dans ce document. Je compte sur les gouvernements pour partager d'autres idées lors du Dialogue de haut niveau en septembre.

E. Le Dialogue de haut niveau et au-delà : les possibilités de coopération internationale

32. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que nous ne perdrons rien mais que nous gagnerons beaucoup à examiner les migrations internationales de façon plus systématique et plus avertie. Le Dialogue de haut niveau nous donne la possibilité de formuler les questions de manière à trouver les domaines sur lesquels nous sommes d'accord – les avantages qui peuvent découler des migrations pour les pays d'origine, les pays d'accueil et les migrants eux-mêmes. Cette vision commune nous encourage à aller de l'avant plus rapidement et avec plus de résultats.

33. Beaucoup de pays – sinon la plupart – comprennent bien que les migrations internationales ne peuvent être gérées de manière unilatérale. C'est pourquoi les partenariats entre pays et les accords bilatéraux sur les migrations se multiplient. En outre, des processus consultatifs régionaux sur les migrations internationales ont été institués dans la plupart des régions du monde. Ceux-ci se sont révélés utiles pour créer un climat de confiance et promouvoir la coopération entre les gouvernements. Toutefois, les migrations ne sont pas simplement un phénomène régional. Leur ampleur et leur complexité affectent la planète entière. En outre, les migrations internationales, tout comme le commerce et les finances, constituent une caractéristique fondamentale de l'ordre mondial actuel et, tout comme le commerce et les finances, elles exigent que l'on s'en occupe au niveau mondial.

34. Afin de pallier cette lacune, plusieurs initiatives gouvernementales sur les migrations internationales ont été lancées ces dernières années. L'Initiative de Berne, processus consultatif « public » a abouti à la rédaction d'un Agenda international pour la gestion des migrations qui mérite d'être signalé. La Commission mondiale sur les migrations internationales a, pour sa part, publié un rapport exhaustif et une série de recommandations notables en 2005; ce document, qui sera diffusé lors du Dialogue de haut niveau, complète à bien des égards le présent rapport. Parallèlement, le Groupe spécial d'États sur les migrations réunit plus de 40 pays qui s'intéressent de très près aux migrations internationales et au développement. Par ailleurs, en 2005, la Réunion tripartite d'experts de l'Organisation internationale du Travail (OIT) a adopté le Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre. Il s'agit d'un ensemble de directives non contraignantes que les gouvernements, les employeurs, les organisations de travailleurs et d'autres acteurs des migrations peuvent appliquer pour aborder la question des migrations de travailleurs sous l'angle des droits.

35. J'invite les États Membres à examiner ces initiatives internationales avant le Dialogue de haut niveau et aussi à prendre en considération les conclusions des conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies depuis 1990 et dont les recommandations relatives aux migrations internationales et au développement offrent un cadre solide pour la poursuite de notre travail.

36. En fait, de nombreux gouvernements se sont déjà beaucoup investis dans la préparation du Dialogue. Une série de rencontres organisées par l'Assemblée générale dans les mois à venir – des auditions interactives avec la société civile et le secteur privé, des sessions d'étude à Genève et à New York et le Colloque sur les migrations internationales et le développement qui se tiendra à Turin (Italie) en juin 2006 – donneront aux États Membres l'occasion de se faire une idée plus nette de ces questions. Pour sa part, Peter Sutherland, mon Représentant spécial pour les migrations internationales et le développement, poursuivra ses consultations avec les parties intéressées partout dans le monde et engagera les gouvernements à partager leurs meilleures idées en septembre. Grâce à ses efforts et à ceux de l'Assemblée générale et d'autres acteurs engagés dans le dialogue, les conditions seront propices à une coopération pratique ancrée dans la réalité. Mais ce n'est là qu'un début.

37. Le Dialogue de haut niveau réussira dans la mesure où il marquera le début d'une période de réflexion soutenue à l'ONU sur les problèmes liés aux migrations internationales. Actuellement, un grand nombre de bureaux, fonds, programmes et institutions des Nations Unies s'occupent de divers aspects des migrations internationales et du développement. Jusqu'à une période récente, il n'y avait pas de mécanisme efficace de coordination entre ces entités. Dans le cadre des efforts d'harmonisation des politiques entrepris par le système des Nations Unies, le Groupe mondial sur les migrations a été créé au deuxième trimestre 2006. J'entrevois donc un renforcement de la coordination dans le système des Nations Unies ainsi qu'avec l'Organisation internationale pour les migrations.

38. Le Groupe mondial sur les migrations peut certes aider l'ONU à coordonner ses travaux de manière plus efficace, mais il ne répond toutefois pas à la question urgente que j'ai posée plus tôt, à savoir comment faire pour reconstituer tous les éléments de l'énigme que posent les migrations et le développement? Les connaissances nécessaires à cette entreprise sont disséminées dans les nombreux

offices, fonds et programmes des Nations Unies mais aussi dans les couloirs des gouvernements partout dans le monde, dans les esprits des experts, les expériences vécues par les employeurs, dans les activités des organisations de la société civile et dans les cœurs des migrants. Quelle serait l'instance la plus appropriée pour un débat entre les gouvernements – dans un esprit de recherche et sur un pied d'égalité dans un cadre collégial – sur la manière dont les migrations internationales peuvent contribuer au développement?

39. Alors que nous continuons d'étudier la manière dont l'ONU pourrait mieux servir les États Membres, il est évident que nous devons pouvoir faciliter la coopération entre gouvernements sur les problèmes liés aux migrations internationales et en particulier les problèmes de développement. Je suis persuadé que l'Organisation est appelée à jouer un rôle essentiel en ce qui concerne ce problème mondial, surtout si l'on tient compte de son rôle de chef de file sur les questions de développement.

40. Un forum consultatif – organisé sous la houlette des 191 États Membres de l'ONU et ouvert à eux tous – permettrait aux gouvernements de débattre des problèmes liés aux migrations internationales et au développement de manière systématique et approfondie. Ce forum inciterait par ailleurs les gouvernements à envisager les problèmes de migration et de développement de manière globale et pas simplement sous l'angle dont les considèrent les différents organismes gouvernementaux. Il n'aboutirait pas à des résultats négociés mais porterait toutefois, en temps utile à l'attention des gouvernements, des orientations prometteuses, issues des analyses réalisées par les organismes compétents et qualifiés aussi bien dans le système des Nations Unies qu'en dehors. Le forum compléterait ainsi les activités des processus consultatifs régionaux et les valoriserait du fait notamment que ces derniers ne se penchent généralement pas sur les problèmes liés au développement et accordent plutôt la priorité à la gestion des mouvements migratoires régionaux.

41. Ce forum permettrait aux gouvernements de forger une vision commune en s'appuyant sur les meilleures preuves disponibles en ce qui concerne la formulation des politiques migratoires qui ont les plus grandes chances de contribuer au développement. En outre, il pourrait favoriser le renforcement de la cohérence des politiques et initiatives relatives aux migrations aux niveaux national et international, comme c'est déjà le cas des réunions organisées en prélude au Dialogue de haut niveau. Il offrirait aussi aux gouvernements une occasion de coopérer, lorsqu'ils le jugent souhaitable ou nécessaire, avec les parties prenantes (organisations non gouvernementales, experts et organisations de migrants), qui détiennent des connaissances précieuses et sont riches en expériences. Un forum nous permettrait surtout de continuer à centrer nos efforts sur les problèmes liés aux migrations internationales tout en indiquant clairement que celles-ci sont un élément à la fois courant et essentiel du processus de développement.

42. Les États Membres ont eu la sagesse de placer les migrations internationales en tête des priorités mondiales en 2006. J'espère que, dans les années à venir, ils verront dans le Dialogue de haut niveau le début d'une période de coopération durable en ce qui concerne les migrations et le développement. Je suis persuadé que lorsqu'ils se réuniront les 14 et 15 septembre, ils examineront sans parti pris les vertus de la poursuite de ce dialogue avec l'appui de l'ONU. Je les encourage vivement à faire collectivement preuve du même courage que les migrants qui

laissent derrière eux des êtres chers et partent en quête d'une vie meilleure. C'est notre capacité de tirer ensemble profit des migrations qui est en jeu.

Généralités et programme d'action

I. Faits majeurs

A. Faits relatifs aux migrations

43. En 2005, on dénombrait 191 millions de migrants internationaux, dont 115 millions vivant dans des pays développés et 75 millions dans des pays en développement. Entre 1990 et 2005, les pays à revenu élevé ont, dans l'ensemble, enregistré la plus forte augmentation du nombre de migrants internationaux (41 millions).

44. Les trois quarts de l'ensemble des migrants recensés dans le monde en 2005 se répartissaient entre 28 pays seulement, les États-Unis d'Amérique en abritant un sur cinq.

45. Les migrants représentent 20 % au moins de la population de 41 pays, dont 31 ont un nombre d'habitants inférieur à 1 million.

46. Les migrantes représentent près de la moitié de l'ensemble des migrants du monde et, dans les pays développés, elles sont plus nombreuses que les migrants.

47. Près de 6 migrants internationaux sur 10 vivent dans des pays à revenu élevé, mais au nombre de ces pays figurent 22 pays en développement dont l'Arabie saoudite, Bahreïn, le Brunéi Darussalam, les Émirats arabes unis, le Koweït, le Qatar, la République de Corée et Singapour.

48. Le tiers environ des 191 millions de migrants du monde ont quitté un pays en développement pour un autre pays en développement, et un autre tiers ont quitté un pays en développement pour un pays développé, ce qui revient à dire que les migrants « Sud-Sud » sont à peu de choses près aussi nombreux que les migrants « Sud-Nord ».

49. Dans les années 90, les migrants ayant fait des études supérieures ont compté pour près de la moitié du nombre de nouveaux migrants internationaux âgés de 25 ans et plus dans les pays de l'OCDE. Près de 6 migrants ayant accompli des études supérieures sur 10 vivant dans les pays de l'OCDE en 2000 provenaient de pays en développement.

B. Migrations et développement

50. L'attrait exercé par les emplois bien rémunérés dans un pays prospère est un moteur puissant des migrations internationales. Cet attrait a grandi au fur et à mesure que les écarts de revenus entre pays continuaient de se creuser. Cela est vrai non seulement des écarts importants qui vont en grandissant entre pays à revenu élevé et pays à faible revenu, mais aussi des écarts entre pays en développement dynamiques et pays en développement peu dynamiques.

51. De plus, un grand nombre d'économies avancées et dynamiques ont besoin de migrants pour pourvoir les postes qui ne peuvent être externalisés et qui ne trouvent pas preneur localement aux salaires en vigueur. Le vieillissement de la population contribue aussi à cette demande croissante, du fait qu'il crée un déséquilibre en augmentant la population de personnes à charge par rapport à celle des travailleurs. Avec les générations montantes qui ont un niveau d'instruction plus élevé, le nombre de ceux qui se contentent d'emplois mal rémunérés et pénibles sur le plan physique ne cesse de diminuer.

52. Les migrations peuvent faire baisser les salaires ou entraîner une hausse du chômage parmi les employés les moins qualifiés des économies avancées, dont un grand nombre sont eux-mêmes des migrants arrivés lors de vagues de migration précédentes. Toutefois, la plupart des migrants viennent non pas faire concurrence aux salariés du pays mais plutôt compléter les compétences de ces derniers. En accomplissant les tâches qui, sans eux, ne seraient pas exécutées ou coûteraient plus cher, les migrants permettent aux citoyens du pays d'occuper d'autres emplois plus productifs et mieux payés. Ils préservent aussi des activités économiques viables qui, sans eux, seraient externalisées. En venant grossir les rangs de la population active et des consommateurs, et en mettant à contribution leur propre esprit d'entreprise, les migrants dopent la croissance économique des pays d'accueil.

53. Au départ, l'aggravation de la pauvreté n'entraîne pas directement une augmentation des migrations : les plus pauvres n'ont généralement ni les moyens de s'offrir une migration vers un autre pays ni la possibilité de courir les risques d'une telle entreprise. Les migrants internationaux sont souvent plutôt issus de foyers à revenu moyen. Toutefois, lorsqu'ils sont installés à l'étranger, ils aident leurs amis et leur famille à suivre la même voie et, partant, font baisser les coûts et les risques, permettant ainsi à des plus démunis, même si ce n'est aux plus pauvres, de suivre le mouvement. La migration des travailleurs peu qualifiés est la plus susceptible de réduire l'ampleur et la gravité de la pauvreté chez les populations d'origine.

54. De plus en plus d'éléments viennent étayer la thèse selon laquelle les migrations internationales sont en général bénéfiques aux pays d'origine tout autant qu'aux pays d'arrivée. Leurs bienfaits potentiels sont plus importants que ceux d'une plus grande liberté dans les échanges internationaux, et ce en particulier pour les pays en développement.

C. Envois de fonds

55. Les envois de fonds des travailleurs émigrés augmentent les revenus des familles et aident à couvrir les dépenses d'éducation et de santé, contribuant ainsi à l'amélioration du capital humain. Non seulement les familles de migrants sont plus enclines à investir mais encore, en dépensant plus, elles contribuent à relever le niveau de revenus ailleurs dans l'économie. De par les effets multiplicateurs, la plupart des retombées économiques des envois de fonds se font sentir au sein de l'économie prise au sens large, et elles dépendent de la capacité des ménages à faire des investissements productifs.

56. On pourrait beaucoup faire pour accroître les bienfaits des envois de fonds, tout en respectant le caractère privé de ces fonds. La première mesure consiste à réduire les frais de virement. Banques, mutuelles de crédit et établissements de microfinancement s'étant joints aux organismes de transfert de fonds pour proposer

des services aux populations en développement, les frais ont commencé à diminuer, mais il est possible de les faire baisser davantage et d'élargir l'accès des migrants et de leur famille aux établissements financiers. Cet accès permet aux migrants et à leur famille d'économiser, d'obtenir un crédit et d'acquérir des biens productifs. Tout comme ceux qui migrent, les femmes – qui, souvent, veillent aux finances de la famille pendant que l'époux ou le père se trouve à l'étranger – tireraient un grand avantage d'un tel accès.

57. Les entrées de devises correspondant aux envois de fonds améliorent aussi la solvabilité des pays bénéficiaires, font baisser leurs frais d'emprunt et, en période d'instabilité, constituent un financement fiable.

58. Si les pays d'origine tirent des migrations un profit sur le plan financier et sur d'autres plans, ils n'en perdent pas moins un capital humain. En outre, ces pays doivent constamment veiller à ce que les gros envois de fonds ne réduisent pas la compétitivité à l'exportation et au niveau national en dynamisant artificiellement la valeur de leur devise nationale.

D. Communautés transnationales

59. Conscients que leurs citoyens de l'étranger peuvent représenter un atout pour le développement, les gouvernements renforcent les liens qui les unissent à eux. Les envois de fonds collectifs réalisés par des groupements de migrants en faveur de projets de développement à petite échelle améliorent déjà la vie des communautés dont sont issus les migrants, et ce souvent avec l'appui des autorités locales et nationales. En tant que consommateurs, les migrants contribuent à l'essor du commerce, du tourisme et des télécommunications dans leur pays d'origine comme dans leur pays d'accueil. De plus, ils créent bien souvent, soit dans leur pays d'accueil, soit lorsqu'ils rentrent dans leur pays d'origine, des entreprises susceptibles de générer des revenus et de créer des emplois.

60. Les migrants favorisent aussi les investissements étrangers dans les pays d'origine, en tant qu'investisseurs eux-mêmes mais aussi en réduisant les prétendus risques liés au commerce avec ces pays et en exploitant leur réseau de relations commerciales. Les réseaux qui relient les professionnels scientifiques et techniques du pays d'origine à leurs homologues émigrés à l'étranger facilitent le transfert des connaissances et du savoir-faire technologique et productif.

E. Migrations de retour

61. Des millions de migrants internationaux retournent dans leur pays chaque année, un grand nombre pour y rester définitivement, d'autres pour repartir ensuite. Certains rentrent parce qu'ils y sont contraints par le pays d'accueil, d'autres ont atteint les objectifs qu'ils s'étaient fixés comme migrants, et d'autres encore trouvent que le prix à payer est trop élevé pour les bénéfices qu'ils retirent de leur migration. Les migrants qui retournent chez eux arrivent souvent en ayant acquis un savoir-faire et ayant amassé des économies. Certains utilisent les fonds ainsi réunis pour créer une entreprise source d'emplois, même à échelle modeste. Il arrive que les migrants transmettent leur savoir-faire à d'autres, en faisant office d'enseignant ou de formateur. D'autres constituent une nouvelle masse critique de travailleurs

qualifiés qui aident à lancer de nouvelles entreprises dans leur pays et qui favorisent le développement économique.

F. Migration de travailleurs hautement qualifiés

62. En 2003, 2,3 millions d'étudiants étrangers de pays développés et de pays en développement se sont inscrits dans l'enseignement supérieur à l'étranger. On a assisté à une multiplication des arrangements permettant à des universités de pays à revenu élevé de nouer des partenariats avec des universités de pays en développement ou d'y établir des campus annexes. Les gouvernements ont soutenu, voire encouragé de tels arrangements dans l'espoir d'élargir le champ des possibilités de formation pour leurs citoyens sans avoir à les envoyer à l'étranger, ou d'attirer les étudiants qualifiés d'autres pays.

63. Les petites économies nationales sont très exposées au risque de « fuite des cerveaux », en particulier dans certains secteurs essentiels tels que la santé et l'éducation. C'est ainsi qu'entre 50 et 80 % de l'ensemble des citoyens ayant un niveau d'instruction supérieur de plusieurs petits pays d'Afrique et des Caraïbes vivent à l'étranger. Ces pays ont besoin qu'on les aide à former suffisamment de travailleurs qualifiés mais aussi à retenir ces travailleurs dans le pays, les charges de travail écrasantes, le manque de fournitures et de matériel requis, l'absence de perspectives de carrière, l'isolement professionnel et les rémunérations insuffisantes incitant le personnel qualifié à émigrer.

64. La migration des personnes qualifiées présente un certain nombre d'avantages : à l'étranger, les migrants ont la possibilité d'acquérir des compétences et une expérience ou de compléter celles qu'ils possèdent déjà, et même s'ils restent dans le pays d'accueil, il peuvent constituer de précieuses ressources pour leur pays d'origine, en tant qu'investisseurs, que philanthropes, détenteurs de connaissances nouvelles ou encore promoteurs du commerce et des échanges culturels.

65. Si les migrants sont capables de mettre à profit leurs compétences, leur travail profite manifestement à eux-mêmes et aux sociétés d'accueil; mais lorsque les migrants qualifiés sont contraints d'occuper des emplois qui ne sont pas à la hauteur de leurs compétences, leur contribution est sérieusement compromise. Un tel gâchis est dû aux obstacles qui se posent à la reconnaissance des diplômes, des certificats et des qualifications obtenus à l'étranger. La coopération internationale est nécessaire pour améliorer la transférabilité des qualifications et la reconnaissance mutuelle des diplômes et certificats.

G. Droits de l'homme, égalité des sexes, intégration et droits à prestation

66. Les avantages des migrations internationales – pour les migrants eux-mêmes mais aussi, dans une égale mesure, pour les sociétés d'accueil – sont subordonnés à la protection des droits des migrants. Les droits du travail sont le pilier de la prévention de l'exploitation et, à ce titre, ils devraient être activement protégés. Les migrants en situation irrégulière sont encore plus vulnérables, en particulier au regard de l'emploi. Lorsqu'ils craignent d'être repérés, les migrants se gardent bien de se mettre en avant et d'exiger un traitement équitable de la part de l'employeur.

67. Le succès des migrations dépend de l'adaptation mutuelle des migrants et de la société d'accueil, dans l'intérêt des deux parties. Si l'intégration pose problème, l'acceptation par le public des migrations, quels que soient les avantages qu'elles présentent, tendra à diminuer, voire à disparaître. La pierre angulaire de l'intégration est l'égalité de traitement et l'interdiction de toute forme de discrimination, ainsi qu'une réelle protection contre le racisme, l'ethnocentrisme et la xénophobie. Lorsque les migrants ont des droits en matière d'accès aux services sociaux et que leurs droits en tant que travailleurs sont protégés, leur intégration se fait généralement plus aisément. Les migrants s'en sortent mieux dans un milieu social et politique favorable, qui leur permet de s'adapter à leur propre rythme.

68. Par leurs politiques, tant les pays d'origine que les pays d'accueil façonnent l'évolution des femmes et des hommes au cours de la migration, mais ce sont les migrantes qui risquent le plus de voir leur épanouissement personnel contrarié. Les mesures visant à améliorer l'issue de la migration pour les femmes comprennent l'octroi d'un statut légal indépendant et d'un permis de travail lorsqu'elles sont admises dans le cadre du regroupement familial, et la préservation de leurs droits en tant que travailleuses lorsqu'elles deviennent actives sur le plan économique.

69. La traite des êtres humains est l'un des problèmes les plus urgents liés au déplacement de personnes. Les éléments dont on dispose ne permettent pas de se livrer à une estimation fiable du nombre de personnes touchées, mais ils montrent que la portée géographique du phénomène s'est étendue et que la majorité des victimes sont des femmes et des enfants. Les pays coopèrent d'ailleurs de plus en plus en vue de mettre au jour et d'anéantir les réseaux complexes de traite transnationale.

70. Bien que les pensions de vieillesse soient les avantages les plus transférables dont les migrants puissent bénéficier, on estime que la majorité des migrants rencontrent des difficultés pour transférer leur pension ou qu'ils en perdent les avantages du fait qu'ils contribuent à différents régimes de pension. On peut avoir recours à des accords bilatéraux ou multilatéraux pour garantir que les personnes qui contribuent aux régimes de pension de deux pays ou plus ne sont pas indûment pénalisés en ce qui concerne les contributions de moindre durée. Bien qu'il existe un grand nombre d'accords bilatéraux sur la transférabilité des pensions, ceux-ci ne couvrent pas encore de nombreux pays d'origine importants à cet égard.

II. Pour aller de l'avant : un programme d'action

A. Renforcement de la coopération internationale grâce au codéveloppement

71. Les États Membres partagent à présent un ensemble d'objectifs ayant trait aux migrations, notamment les suivants : améliorer les retombées des migrations internationales pour le développement; veiller à ce que les migrations empruntent essentiellement des voies légales; assurer la protection des droits des migrants; éviter l'exploitation des migrants, en particulier ceux qui sont en situation de vulnérabilité; lutter contre les infractions que constituent le trafic illicite de migrants et la traite de personnes. Les gouvernements devraient réaffirmer leur engagement à réaliser ces objectifs et,

pour les atteindre, mettre au point une stratégie articulée autour du codéveloppement.

72. Il reste beaucoup à faire pour que les migrations internationales soient intégrées dans les stratégies de codéveloppement. À l'échelon national, les initiatives de codéveloppement devraient bénéficier d'une plus grande coordination et d'une meilleure cohésion entre les politiques de migration et de développement. Pour cela, les autorités en charge des migrations devraient coopérer plus étroitement avec celles qui s'occupent des stratégies de développement et de la coopération pour le développement. À l'échelon bilatéral, les stratégies de codéveloppement appellent la participation active des intervenants tant des pays d'origine que des pays de destination.

73. À l'échelon international, un cadre articulé autour des objectifs de codéveloppement devrait produire des initiatives originales pour la promotion des bienfaits des migrations internationales, notamment par les mesures suivantes : faciliter les envois de fonds, en réduire les coûts et les faire concourir au développement; renforcer les liens en matière de connaissances, de commerce et d'investissements entre les sociétés d'origine et leurs expatriés; et promouvoir la migration de retour et la circulation entre les deux pays. Le codéveloppement devrait atténuer les effets néfastes de la migration, notamment en favorisant la constitution de capital humain dans les pays où la migration des travailleurs qualifiés a engendré une pénurie de personnel qualifié.

74. Parvenir à ces objectifs exigera que l'on mette en place des politiques nationales complètes et cohérentes et que l'on instaure un dialogue durable entre les pays afin qu'ils partagent leur expérience, qu'ils débattent des moyens d'atteindre les objectifs communs, et qu'ils mettent au point les modalités pratiques de la coopération internationale, notamment grâce aux partenariats multipartites. Comme suite éventuelle au débat de haut niveau, l'ONU pourrait être l'instance où se tiendrait ce dialogue durable afin de maintenir l'élan imprimé au renforcement de la contribution des migrations au développement.

75. Les processus consultatifs régionaux ont un rôle important à jouer dans la promotion de la compréhension mutuelle des gouvernements et dans la stimulation de la coopération et de la cohésion. Il serait utile que leurs représentants partagent avec les États Membres de l'ONU leur expérience et leurs exemples de réussite. Une occasion de dialoguer et de se concerter au niveau international contribuerait aussi à renforcer la synergie entre les processus régionaux.

B. Caractère primordial des droits de l'homme et de la tolérance

76. Les États ont le droit souverain de décider qui entre sur leur territoire et y séjourne, dans le respect des obligations conventionnelles et de celles qui découlent du droit international coutumier.

77. Pour que les migrations internationales portent pleinement leurs fruits, il faut que les droits des migrants soient respectés. Les États ont l'obligation de protéger les droits fondamentaux de toute personne qui se trouve sur leur territoire, et ils doivent prendre les mesures voulues pour protéger les migrants

contre toute forme de violation de ces droits et d'abus à leur rencontre. Ils doivent aussi lutter contre toutes les formes de discrimination, de xénophobie, d'ethnocentrisme et de racisme.

78. En retour, les migrants, en tant que citoyens, ont l'obligation de respecter les lois et les règlements des États qui les accueillent.

79. Les gouvernements des pays d'accueil doivent favoriser l'adaptation mutuelle des migrants et de la société du pays en prônant la tolérance et le respect mutuel et en multipliant les possibilités d'enrichissement social et culturel que procure la migration. Les politiques en matière de migration doivent être complétées par des stratégies visant à gérer la diversité et à promouvoir l'apprentissage interculturel.

80. Les migrants ont été indispensables à la prospérité de nombreux pays, et ils le demeurent aujourd'hui. Les dirigeants de ces pays ont la responsabilité de faire en sorte que l'opinion publique en ait conscience, notamment en optant pour des stratégies de communication qui énoncent et expliquent comment les politiques en matière de migration sont adaptées à la capacité de la société à accueillir et à intégrer les migrants.

81. La traite des personnes et le trafic illicite de migrants sont des crimes; il faut que leurs auteurs soient traduits en justice. Les victimes de la traite doivent, quant à elles, être protégées. Les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait sont invités à devenir parties au Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, ainsi qu'au Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Ceux qui y sont déjà parties doivent les appliquer. Pour être efficace, la lutte contre le trafic illicite de personnes doit agir sur plusieurs fronts, et prévoir des mesures de prévention, des enquêtes, des poursuites, et des mesures d'aide et de protection en faveur des victimes.

C. Politiques ayant trait aux migrations

82. L'un des grands principes des politiques en matière de migration est que chacun doit avoir le choix de rester dans son propre pays et d'y prospérer. Il faut donc, à cette fin, que tous les pays s'efforcent de créer de nouveaux emplois décents pour leurs citoyens.

83. Tout comme la mobilité internationale du capital humain qu'elle engendre, la migration économique – celle des travailleurs – est, malgré tout, devenue vitale pour l'économie mondiale et elle est à la fois le produit et le moteur de l'interdépendance grandissante du monde d'aujourd'hui, mais aussi une réalité non prise en compte dans les politiques migratoires aux échelons national et international. Il y a lieu pour les États de mettre au point des politiques tournées vers l'avenir, qui prennent véritablement en compte la demande structurelle à long terme de travailleurs peu qualifiés et de travailleurs hautement qualifiés. Dans les économies avancées en particulier, ces besoins structurels – qui découlent de l'élévation du niveau d'éducation des

populations nationales, du vieillissement de la population et du développement de l'économie de services – ne sont pas appelés à disparaître à moyen terme.

84. On assiste à une multiplication des programmes de migration provisoires, mis en place pour répondre à la demande croissante de main-d'œuvre dans les pays d'accueil. Bien que le nombre de migrants admis dans le cadre des tout derniers programmes soit modeste, il peut résulter de ces programmes une synergie bénéfique pour les migrants, les pays d'origine et les pays d'accueil. Dans le cadre de ces programmes, les migrants bénéficient d'un statut légal et les pays d'origine profitent des envois de fonds et du retour final des migrants, à condition que l'expérience qu'ils ont acquise à l'étranger puisse s'avérer productive dans leur propre pays. Les pays d'accueil obtiennent les travailleurs dont ils ont besoin et ils peuvent multiplier les bénéfices tirés de la migration en permettant aux migrants de séjourner suffisamment longtemps pour épargner.

85. Les programmes de migration provisoires ne règlent pas toutefois les problèmes qui entourent la migration. Leur caractère provisoire, notamment, rend plus difficile l'adaptation des migrants et peut aboutir à la marginalisation de ces derniers. De plus, étant donné les besoins structurels en nouveaux migrants des pays industrialisés qui découlent de l'évolution économique, démographique et sociale qui s'y produit, le fait de recourir exclusivement aux migrants temporaires pour pourvoir à ces besoins structurels peut poser problème.

86. Le niveau de participation des femmes aux migrations étant élevé, les politiques ayant trait aux migrations internationales devraient être conçues de façon à soutenir l'autonomisation des migrantes et à éviter de placer ces dernières en situation de vulnérabilité.

87. Il est important que les pays d'origine facilitent les migrations légales tout en cherchant, en coopération avec les pays d'accueil, à lutter contre les migrations illégales. L'action menée dans ce sens doit être conforme aux obligations juridiques internationales envers l'institution qu'est le droit d'asile et les principes de la protection des réfugiés, et elle doit tenir compte des besoins des personnes contraintes de quitter leur pays d'origine pour des motifs liés à leur protection. Leur qualité de réfugiés exige que l'on prenne des mesures spécifiques pour répondre à leurs besoins particuliers.

88. La régularisation est un instrument utile qui permet aux autorités de maîtriser les migrations irrégulières. Toutefois, pour éviter qu'elle ne devienne l'instrument premier dans la gestion des migrations, la régularisation doit être complétée par des politiques qui règlent le problème de la demande de main-d'œuvre, qui proposent des mesures d'incitation au retour en bon ordre des migrants, et qui prévoient des dispositions pour le séjour à long terme des migrants dont les emplois sont sûrs et qui peuvent apporter une contribution à la société du pays d'accueil.

89. Dans la plupart des pays, les migrants internationaux sont en nombre limité. Les pays qui ne se considèrent pas comme « pays de destination » mais où les arrivées d'étrangers sont en hausse devraient réviser leur cadre réglementant l'admission des étrangers de façon que leurs lois et leurs règlements soient mieux adaptés aux besoins du moment.

D. Promotion de l'esprit d'entreprise chez les migrants

90. Les gouvernements des pays d'accueil et des pays d'origine souhaiteront peut-être encourager l'esprit d'entreprise chez les migrants ou les membres de leur famille en veillant à offrir aux migrants l'accès aux institutions financières; en leur offrant une formation sur les pratiques en matière de gestion et de commercialisation et sur d'autres sujets qui intéressent les créateurs d'entreprises, et en apportant une aide financière le cas échéant. L'esprit d'entreprise peut être stimulé dans les pays de destination, il peut l'être aussi dans les pays d'origine grâce aux envois de fonds ou au retour des migrants, et il peut l'être en parallèle, dans les deux pays, si les relations commerciales transfrontières se développent.

91. Dans certains cas, les barrières réglementaires qui s'opposent à l'exercice par les migrants d'une activité indépendante découragent l'esprit d'entreprise des migrants. Les pays qui souhaitent promouvoir la création d'entreprises par les migrants devraient réviser leur réglementation concernant les migrants exerçant une activité indépendante, en particulier ceux qui ont acquis le droit de séjourner pour une longue durée. Autre facteur qui compte dans la promotion de l'esprit d'entreprise : il faut faire en sorte que les migrants aient accès au crédit sur un pied d'égalité avec les citoyens du pays d'accueil, et que leurs droits de propriété soient garantis.

E. Développement de la contribution des migrants et des communautés transnationales

92. Les pays d'origine devraient tenter de développer les avantages des migrations en réduisant le coût des envois de fonds et en développant le recours aux envois de fonds à des fins de développement grâce à : l'élargissement de l'accès aux institutions financières, y compris les établissements de microcrédit; l'amélioration de l'éducation financière des migrants et des membres de leur famille; et l'émission d'obligations visant les migrants à l'étranger.

93. Les gouvernements peuvent aussi favoriser la contribution de leurs expatriés au développement de leurs pays respectifs en facilitant la création d'associations de villes d'origine, en orientant leurs contributions vers les activités productrices dans le pays d'origine, et en fournissant les fonds de contrepartie requis pour des projets spécifiques. La possibilité d'obtenir la double nationalité est un autre moyen de préserver l'attachement des migrants de longue durée à leur pays d'origine.

94. Les gouvernements peuvent également encourager leurs communautés d'expatriés à contribuer au développement du commerce, du tourisme, des investissements et de l'échange de connaissances, en favorisant les communications avec les pays de destination et en développant les possibilités de voyager entre les deux pays, ainsi qu'en facilitant la circulation et la migration de retour. Il pourrait être particulièrement important pour l'échange de connaissances d'encourager et de soutenir activement la constitution d'associations transnationales incluant des chercheurs du pays d'origine et de l'étranger.

F. Constitution et mobilité du capital humain à l'heure de la mondialisation

95. Les pays qui accueillent des migrants hautement qualifiés devraient faciliter la reconnaissance de leurs diplômes et de leurs qualifications pour éviter que les compétences qu'ils apportent ne soient gaspillées. De plus, les pays à revenu élevé devraient se retenir – ou empêcher les agences de recrutement qui travaillent pour eux – de chercher activement à recruter du personnel qualifié dans les pays où sévit déjà une pénurie de personnes qualifiées, et devraient au contraire favoriser la constitution de capital humain dans ces pays.

96. Il est nécessaire de procéder à de meilleures évaluations de la demande immédiate et à long terme de personnel qualifié dans les pays d'origine et de destination. Dans ces derniers, la formation sur place du personnel qualifié peut contribuer à réduire la demande de travailleurs qualifiés étrangers à moyen terme et à long terme. Dans les pays d'origine, le développement des activités de formation peut permettre de combler le manque de personnel, même si l'émigration se poursuit. Les arrangements régionaux, voire mondiaux, en vue de la formation du personnel essentiel à la prestation des services de base, par exemple dans des domaines tels que l'éducation et la santé, peuvent constituer une réponse efficace aux pénuries de personnel qualifié dans les pays les plus pauvres. Les partenariats entre gouvernements ou associant des institutions publiques et privées peuvent s'avérer essentiels dans l'apport de la formation requise. Plus généralement, dans un monde caractérisé par une forte mobilité des travailleurs qualifiés, la constitution de capital humain doit être de plus en plus reconnue comme un problème se posant à l'échelle internationale et non plus seulement à l'échelle nationale.

97. Il est tout aussi essentiel de retenir les travailleurs requis dans le pays. Pour cela, les pays d'origine doivent s'efforcer avant tout de développer les possibilités d'emploi et d'améliorer les conditions de travail des travailleurs qualifiés, à la fois en offrant de meilleures possibilités d'évolution des carrières et en proposant des rémunérations suffisantes. Pour retenir le personnel de santé, il est aussi nécessaire d'améliorer l'infrastructure de santé de base et de veiller à la disponibilité des fournitures médicales de base. Les initiatives de codéveloppement dans ce domaine méritent d'être examinées de près; il faudrait notamment envisager le jumelage d'établissements de santé de pays à revenu élevé et de pays à faible revenu ainsi que différentes formes de coopération Sud-Sud.

G. Transférabilité des pensions

98. Il y a lieu de renforcer la coopération entre pays d'origine et pays de destination en vue d'améliorer la transférabilité des pensions et de garantir que les migrants ne sont pas pénalisés pour avoir travaillé dans plusieurs pays tout au long de leur vie productive. Les pratiques optimales dans ce domaine consistent à permettre aux migrants de cumuler les périodes de contribution et à veiller à ce qu'ils bénéficient d'un taux de remplacement équitable de la part de chacun des régimes auxquels ils ont contribué.

H. Amélioration des données factuelles

99. Sans renseignements détaillés sur les niveaux, les tendances, les caractéristiques, les effets et les autres dimensions des migrations internationales, y compris l'âge, le sexe, l'origine, le niveau d'instruction et l'emploi des migrants, il y a de fortes chances que les politiques demeurent mal adaptées à la situation. On doit continuer d'améliorer la disponibilité et la qualité des statistiques sur les migrations internationales, les migrations de retour et les envois de fonds. Tous les pays doivent veiller, lorsqu'ils diffusent les données sur les migrations internationales, à ce que ces dernières soient ventilées par sexe. Il faut mettre au point et appliquer les méthodes et les instruments appropriés pour suivre les tendances des migrations de retour et l'évolution des caractéristiques des migrants qui retournent dans leur pays d'origine.

100. Les bureaux de statistique nationaux et les autres entités gouvernementales qui génèrent des données sur les migrations internationales en se fondant sur les dossiers administratifs devraient chercher à garantir que les données se rapportent à des personnes et non aux papiers officiels émis, à éviter toute prise en compte en double, et à intégrer dans un programme régulier de diffusion des données les informations sur les caractéristiques des migrants (origine, niveau d'instruction, emploi occupé, sexe, en particulier).

101. Il persiste une grande disparité entre pays développés et pays en développement en matière de disponibilité de l'information et des travaux de recherche. On dispose de peu de données et d'études sur les migrations et leurs conséquences dans les pays en développement, et les sources de ces données sont peu fiables, voire non identifiées. Il faut donc réunir dans les pays en développement les capacités requises pour produire, collecter et diffuser les données sur les migrations internationales, et pour former le personnel de façon qu'il mène des recherches systématiques et complètes sur les choix de principe dans les migrations internationales et le développement.

102. On comprend toujours mal l'interdépendance entre migrations internationales et développement. Il faut que tous les pays coopèrent pour produire des données spécialisées et comparables entre pays de façon à pouvoir mener une analyse approfondie des différentes dimensions du lien entre migrations internationales et développement. On doit constituer les capacités voulues et promouvoir la recherche visant à évaluer les politiques publiques menées dans les pays d'origine et de destination et à faciliter la prise en compte de considérations ayant trait aux migrations dans les cadres de développement stratégiques.

Migrations internationales et développement

I. Y voir clair dans la complexité des migrations internationales

103. Pendant les cinq derniers siècles, les migrations internationales ont contribué à façonner l'économie mondiale. Durant cette période, les migrations ont été le fait de mouvements de travailleurs, certains volontaires, d'autres forcés. L'ère des

migrations, de la fin du XIX^e siècle au début du XX^e siècle, a vu une augmentation sans précédent du nombre de migrants, donnant lieu à deux mouvements parallèles de la main-d'œuvre. D'une part, il y a eu un transfert massif de l'excédent de main-d'œuvre d'Europe vers les régions dynamiques d'implantations nouvelles, dans les Amériques et en Océanie. Comparées à l'effectif de population des pays d'accueil, les migrations transatlantiques entre 1870 et 1914 ont atteint des niveaux qui n'ont jamais été dépassés depuis. D'autre part, il y a eu un flux de travailleurs asiatiques sous contrat, notamment en provenance de la Chine et de l'Inde, vers les plantations et les mines des régions tropicales. Ces deux processus se sont déroulés en parallèle, les travailleurs asiatiques ayant en grande partie été écartés voire interdits des nouvelles zones d'implantation.

104. La Première Guerre mondiale et, en particulier, la grande dépression des années 30, ont entraîné la fermeture des frontières et une chute brutale des flux migratoires. Le niveau des migrations est demeuré faible après la Deuxième Guerre mondiale. Depuis lors, la reconfiguration de l'économie mondiale a donné lieu à une reprise des migrations et marqué l'avènement d'une deuxième ère des migrations vers la fin du XX^e siècle. Comme auparavant, ce sont les possibilités d'emploi qui ont défini les migrations. Toutefois, à la différence de la première ère des migrations, l'époque actuelle connaît une économie mondiale caractérisée par une liberté et une mobilité croissante des marchandises et des capitaux, qui contraste avec la faible mobilité de la main-d'œuvre, en particulier la main-d'œuvre peu qualifiée. De plus, les disparités de revenu entre pays développés et pays en développement sont importantes et continuent de se creuser, et elles augmentent aussi entre les pays en développement les plus dynamiques et le reste du monde en développement (Nations Unies, 2006d).

105. Ces dernières décennies, la réorganisation des chaînes de production découlant de la mondialisation, la croissance et la restructuration des sociétés multinationales qu'elle a entraînée, et l'avènement d'une économie du savoir ont aussi suscité une forte demande de main-d'œuvre hautement qualifiée et mobile. Les pays avancés ont dû faire face à une demande croissante de travailleurs peu qualifiés pour des emplois qui ne peuvent être externalisés, demande qui n'est pas satisfaite par la main-d'œuvre locale aux salaires qui sont proposés. Les pays en développement les plus dynamiques ont aussi dû faire face, dans certains cas pour la première fois, à une demande de main-d'œuvre peu qualifiée qui ne peut être satisfaite par les autochtones. À l'inverse, de nombreux pays à revenu intermédiaire ou faible ont eu du mal à créer des emplois assez rapidement pour pouvoir offrir des emplois décents à leur population en accroissement.

106. Les migrations internationales sont aussi une réaction aux changements démographiques et sociaux en cours. Compte tenu du vieillissement de leur population, les pays développés devront bientôt faire face à un important déficit d'actifs par rapport au nombre de personnes dépendantes. À l'heure actuelle, ces pays continuent d'avoir 142 arrivants potentiels sur le marché du travail (20 à 24 ans) pour 100 personnes en passe de prendre la retraite (60 à 64 ans), mais dans à peine 10 ans, cette proportion passera à 87 jeunes seulement pour 100 personnes âgées de 60 à 64 ans et, s'il n'y a pas de migrants, le déficit prévu de main-d'œuvre jeune sera encore plus élevé. À l'inverse, les pays en développement comptent aujourd'hui 342 jeunes pour 100 personnes âgées de 60 à 64 ans et cet excédent, même s'il diminue, se poursuivra au cours des décennies à venir.

107. De plus, les taux d'inscription dans l'enseignement supérieur sont de 56 % dans les pays développés, et ce taux croît rapidement chez les jeunes des pays en développement dynamiques. Il s'ensuit que la future main-d'œuvre dans la plupart de ces pays augmentera non seulement très lentement, si tant est qu'elle augmente, mais sera aussi beaucoup plus instruite qu'elle ne l'est actuellement. Comme il est peu probable que ces travailleurs ayant un niveau d'instruction élevé recherchent un emploi peu rémunéré et physiquement éprouvant, la demande de main-d'œuvre peu qualifiée en provenance de l'étranger continuera probablement dans ces pays. Déjà, de nombreux emplois dans l'agriculture, la construction et l'industrie des loisirs (hôtels, restaurants, etc.) ne parviennent pas à attirer la main-d'œuvre locale : dans la plupart de ces secteurs, la prospérité est en grande partie due aux migrants. En outre, plus il y a de femmes qui ont un emploi rémunéré, moins elles ont de temps à consacrer aux tâches ménagères non rémunérées. Ainsi, dans les pays à revenu élevé, qu'ils s'agisse de pays développés ou de pays en développement, les migrantes, qui effectuent les travaux ménagers ou s'occupent d'enfants ou de personnes âgées, comblent le vide laissé par les femmes autochtones qui travaillent.

108. Ces considérations illustrent un point important : les migrants sont souvent complémentaires de la main-d'œuvre autochtone. En effectuant des travaux dont les autochtones ne voudraient pas pour les salaires qui sont proposés, les migrants permettent à la main-d'œuvre autochtone d'exercer d'autres emplois souvent plus productifs et de ce fait, mieux rémunérés. Qui plus est, les travailleurs autochtones peu qualifiés constituent une proportion faible et en baisse de la main-d'œuvre dans les pays développés, et les migrants sont souvent employés dans des secteurs où les salaires sont plus faibles ou en diminution, du fait de la concurrence venant des pays à faible revenu. Ainsi, les migrants ralentissent en fait le déclin de ces secteurs. On a beaucoup polémique sur la question de savoir si les migrants faisaient concurrence à la main-d'œuvre autochtone ou s'ils lui étaient complémentaires; or, les études empiriques montrent que si les migrants peuvent provoquer une certaine réduction des salaires ou une augmentation du chômage chez les autochtones peu qualifiés et les migrants de longue date, ces effets sont très limités et en tout cas beaucoup moins sensibles que les effets positifs, les migrations suscitant une demande supplémentaire de biens et de services et favorisant ainsi la croissance économique.

109. En somme, la migration internationale est, de nos jours comme par le passé, étroitement liée au développement des pays d'accueil et des pays d'origine. Elle constitue donc un moyen idéal pour promouvoir le codéveloppement, c'est-à-dire l'amélioration coordonnée et concertée de la situation économique et sociale tant des pays d'accueil que des pays d'origine, grâce à leur relation de complémentarité. La migration joue un rôle utile en fournissant des travailleurs pour répondre au besoin de main-d'œuvre dans les pays avancés et les pays en développement dynamiques, tout en réduisant simultanément le chômage et le sous-emploi dans les pays d'origine et, ce faisant, en générant des envois de fonds, une épargne et un savoir-faire au profit de ces derniers.

110. Le présent rapport examine les différentes manières dont la migration internationale peut contribuer au codéveloppement, en s'appuyant sur les nombreux rapports et recommandations par d'autres institutions, dont les organismes des Nations Unies. Il traite tout d'abord de la complexité des migrations internationales et dont il esquisse les principales tendances; il étudie les incidences des migrations internationales dans les pays de destination et les pays d'origine, indiquant les domaines où la coopération internationale peut jouer un rôle utile pour promouvoir

le codéveloppement; il aborde des questions fondamentales telles que les droits, l'égalité des sexes, l'intégration et les prestations; il examine les moyens de combattre le trafic de migrants; et appelle en conclusion l'attention sur le cadre normatif international et les modes de coopération intergouvernementale conçus en vue d'améliorer la gestion des migrations. Étant donné que le rapport porte principalement sur les liens entre migrations et développement, il n'aborde pas certains aspects importants des mouvements de population, en particulier les migrations forcées ou les questions se rapportant à la protection des demandeurs d'asile ou des réfugiés.

A. Flux migratoires d'entrée et de sortie

111. La migration internationale est un sujet complexe, d'autant plus que tous les pays sont à la fois pays d'origine et de destination des migrants. Il est essentiel de comprendre pourquoi il en est ainsi pour comprendre le lien entre migration et développement. Les migrations sont complexes parce qu'il s'agit d'un processus et non d'un événement ponctuel, et parce qu'elles peuvent se répéter plusieurs fois dans la vie d'un individu. Les migrations peuvent même être « inversées » lorsque les migrants retournent dans leur pays d'origine. De plus, les migrations peuvent être différentes selon la personne qui se déplace et selon que l'État contrôle ou non chaque déplacement et de quelle manière.

112. Pour schématiser, les migrants internationaux sont des personnes qui se déplacent d'un pays à un autre parce qu'ils ont l'intention ou la possibilité d'y séjourner pendant quelque temps, souvent un an ou plus. Du point de vue des pays, les migrants sont des personnes qui entrent ou qui sortent. Si le terme « migrant » évoque habituellement un étranger, les migrations concernent aussi bien les étrangers que les nationaux. Les nationaux peuvent quitter leur pays en tant qu'émigrants ou y revenir en tant que migrants y revenant. Les étrangers peuvent entrer dans un pays en tant que migrants relevant d'une catégorie donnée et partir pour des périodes courtes ou longues, généralement pour devenir des migrants revenant dans leur propre pays. Les migrations étant souvent assimilées à l'entrée d'étrangers, peu de pays recueillent des informations sur ces quatre types de flux migratoires, même si tous les pays en font l'expérience à des degrés divers.

113. Le cas des Pays-Bas, habituellement caractérisés comme pays « d'accueil », illustre l'importance que revêtent ces flux. Entre 1960 et 2004, les flux d'entrée annuels aux Pays-Bas ont presque toujours été supérieurs aux flux de sortie, d'où un gain net total d'un million et demi de migrants (figure 1). Mais si l'on examine plus avant ces données, le tableau qui apparaît est plus nuancé : si les étrangers qui sont entrés ont été beaucoup plus nombreux que ceux qui sont sortis (figure 2), les nationaux qui sont sortis ont généralement été plus nombreux que ceux qui sont entrés (figure 3). Ainsi, entre 1960 et 2004, les Pays-Bas ont perdu 128 000 nationaux mais gagné 1,6 million d'étrangers. Et, surtout, tous les nationaux qui ont émigré ne sont pas restés à l'étranger pour toujours et tous les étrangers ne se sont pas installés de manière permanente dans le pays. La perte de nationaux (1,7 million) a été contrebalancée par les 1,6 million qui sont rentrés, et parmi les étrangers, 2,5 millions ont été admis dans le pays, mais un million en sont repartis, ce qui veut dire que 38 % des migrants étrangers sont repartis.

Figure 1
Entrées, sorties et flux migratoires nets aux Pays-Bas, 1960-2004

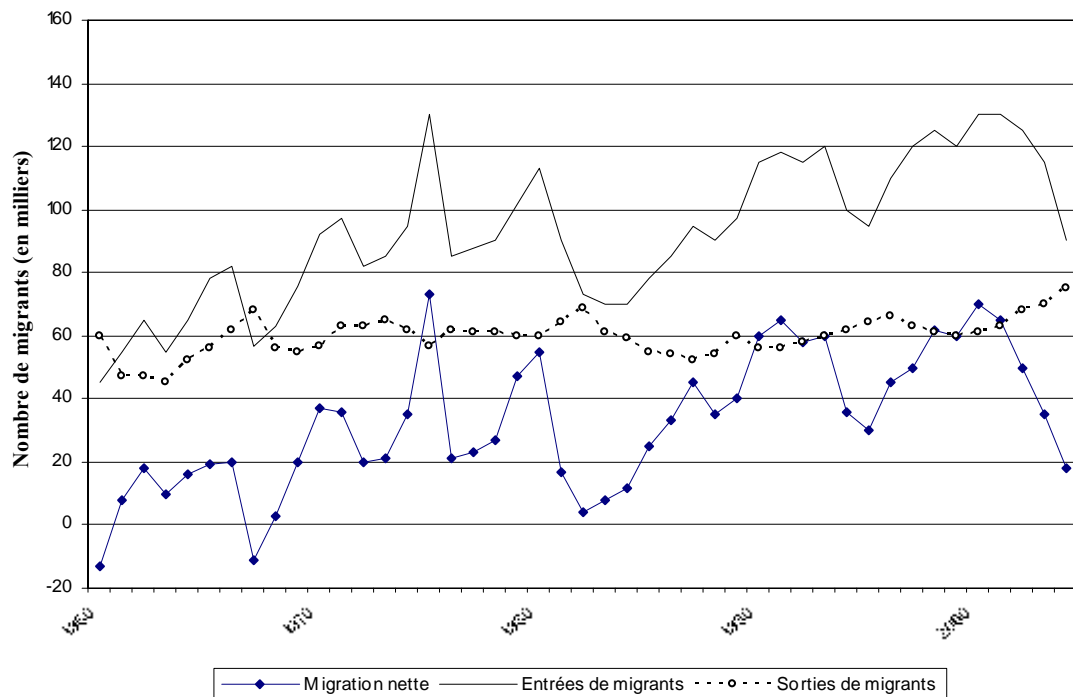


Figure 2
Entrées et sorties d'étrangers aux Pays-Bas, 1960-2004

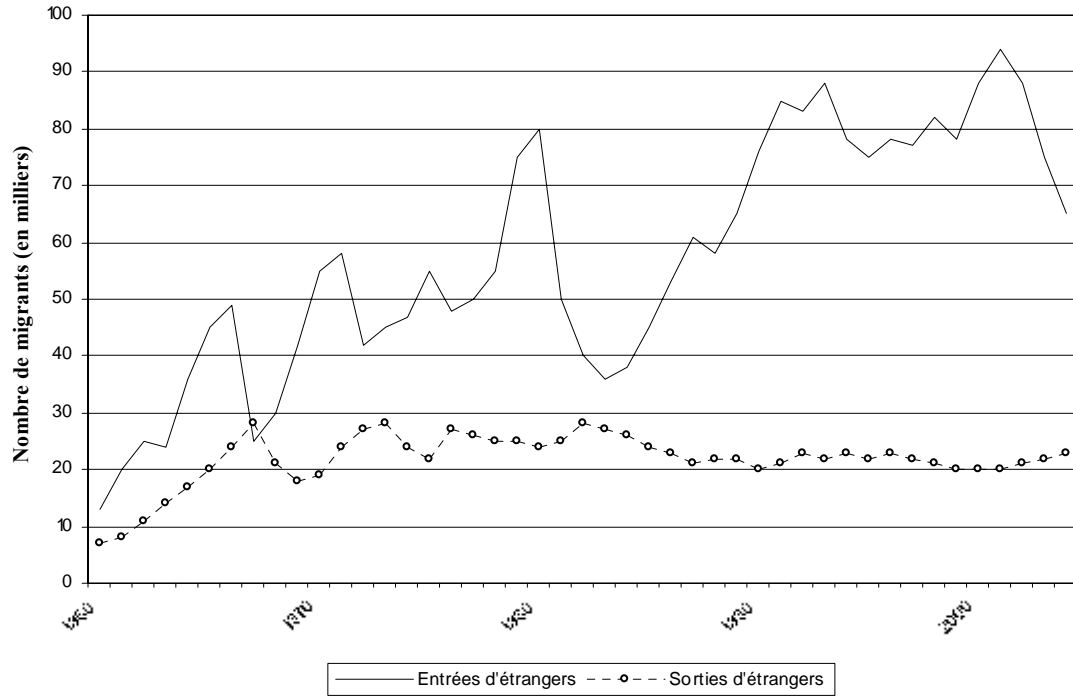
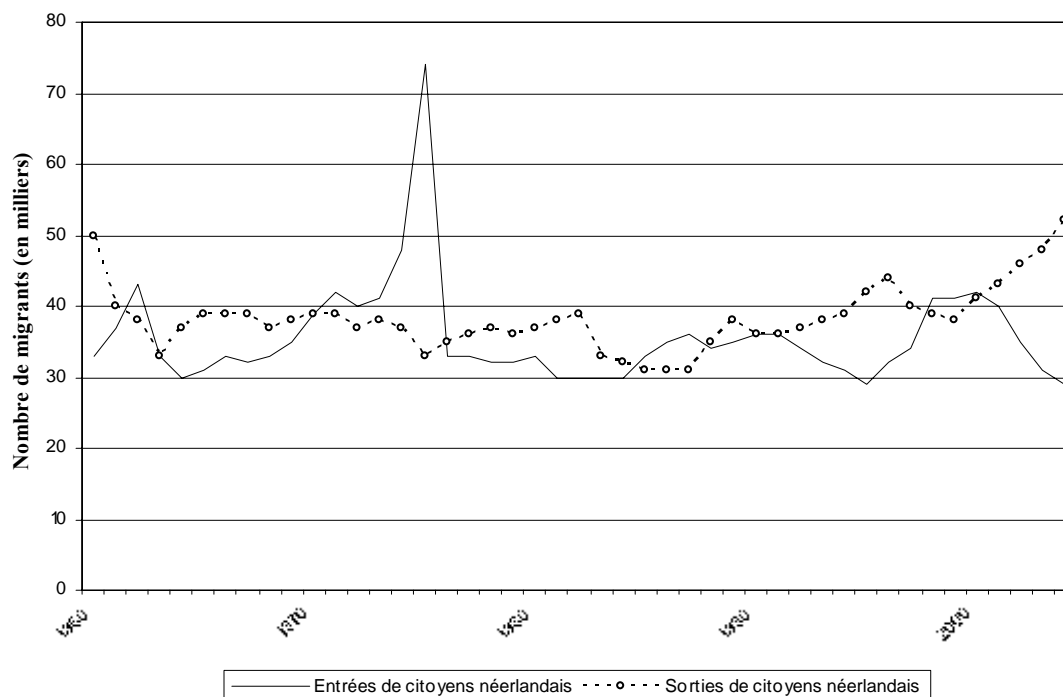


Figure 3
Entrées et sorties de citoyens néerlandais aux Pays-Bas, 1960-2004



114. Ainsi, la complexité de la migration s'explique en partie par les effets conjugués des entrées et des sorties d'étrangers et de nationaux. Sur le plan politique, l'entrée d'étrangers est limitée par les lois et les règlements de chaque État mais pas l'entrée des nationaux; et les sorties ne font généralement l'objet d'aucune restriction. Chacun de ces flux donne donc lieu à des mesures politiques différentes.

115. Quelques pays développés disposent de données permettant de calculer sur la durée les flux migratoires nets par nationalité (voir tableau 1). La population de tous ces pays a augmenté grâce aux migrations, et les migrants provenant des pays en développement comptent pour beaucoup dans cette augmentation. En Norvège, en Suède et au Royaume-Uni, les gains nets provenant des pays en développement ont contrebalancé les pertes nettes vers d'autres pays développés, dues en grande partie à l'émigration de nationaux. On n'a malheureusement pas de données analogues pour la grande majorité des pays du monde.

Tableau 1
Nombre estimatif annuel moyen de migrants ou nombre net de migrants dans certains pays développés (1990-2004)

Pays d'accueil	Nombre total de migrants (en milliers)			Migrants provenant des pays en développement (en milliers)			Pourcentage de migrants provenant de pays en développement		
	1990-1994	1995-1999	2000-2004	1990-1994	1995-1999	2000-2004	1990-1994	1995-1999	2000-2004
Immigrants									
Canada	237	204	233	186	160	194	78	79	83
États-Unis ^a	770	746	926	615	617	761	80	83	82
États-Unis ^b	1 209	748	926	1 048	620	761	87	83	82
Migration nette									
Australie ^c	64	54	49	52	43	49	81	80	99
Nouvelle-Zélande	7	13	15	10	21	26	>100	>100	>100
Arrivées de migrants									
Espagne	33	66	483	15	33	314	45	50	65
France	120	128	191	54	66	122	45	51	64
Migration nette									
Belgique ^c	27	24	35	13	12	21	48	49	60
Danemark ^d	10	15	10	7	8	9	74	53	88
Finlande	8	3	5	3	2	3	32	57	52
Italie	60	115	–	53	71	–	88	61	–
Norvège ^c	8	11	12	5	6	12	59	51	>100
Pays-Bas	56	49	50	38	28	24	68	57	48
Royaume-Uni ^c	22	82	101	28	56	121	>100	68	>100
Suède	32	10	28	18	12	19	57	>100	68
Migration nette par nationalité									
Allemagne	646	201	177	175	142	119	27	71	67
Étrangers	364	84	117	112	73	83	31	87	71
Nationaux	282	117	60	63	69	36	22	59	60

Source : Chiffres établis à partir de *International Migration Flows to and from Selected Countries, 2005 Revision* (Division de la population, POP/DB/MIG/FL/Rev.2005), base de données numériques du Secrétariat de l'ONU.

Note : Le « > » placé devant certains chiffres indique que le pourcentage effectif est supérieur au chiffre indiqué.

^a Non compris les migrants dont la situation a été régularisée conformément à la loi sur la réforme et le contrôle de l'immigration de 1986.

^b Y compris les migrants dont la situation a été régularisée conformément à la loi sur la réforme et le contrôle de l'immigration de 1986.

^c Les données les plus récentes portent sur la période 2000-2003.

^d Les données les plus récentes portent sur la période 2000-2002.

B. Pays d'origine, pays de destination et pays de transit : peut-on établir une distinction?

116. Bien que tous les pays soient à la fois des pays d'origine et de destination de migrants, on peut se demander si, avec le passage du temps, ils restent sans changement pays d'immigration nette ou d'émigration nette. Si l'on se concentre sur les gains ou les pertes migratoires nettes sur une longue période, par exemple de 1950 à 2005, on peut classer tous les pays dans l'une de ces catégories. Toutefois, lorsqu'on examine cette longue période par tranches consécutives de cinq ans, on constate pour la plupart des pays un changement de statut, de pays d'émigration nette à pays d'immigration nette ou vice versa. Très peu de pays restent en permanence des pays d'émigration ou d'immigration : 28 pays seulement ont enregistré des pertes migratoires nettes pour chaque période de cinq ans, entre 1950 et 2005, et 16 pays seulement ont enregistré des gains migratoires nets pour chacune de ces périodes (Nations Unies, 2005a).

117. On a fait valoir que les pays pouvaient, à mesure qu'ils se développent, passer du statut de pays d'émigration nette lorsque leur niveau de développement est faible à celui de pays d'immigration nette lorsque leur développement progresse. Si l'expérience des anciens pays d'émigration européens (Grèce, Irlande, Portugal ou Espagne) et de la République de Corée semble confirmer cette théorie, elle est contredite par les données pour l'ensemble des pays. Loin de suivre un schéma stable, les migrations répondent à des événements conjoncturels, par exemple, les périodes de récession ou d'expansion économique et les situations de conflit. Les pays en développement, en particulier, sont exposés à des changements brutaux du sens des flux migratoires, qui ne sont pas directement liés à leur évolution à long terme en matière de développement.

118. Du point de vue des politiques, il est utile d'établir une distinction entre pays d'origine et pays de destination. Ainsi, un pays assume le rôle de pays d'origine lorsqu'il se concentre sur les mesures se rapportant à l'émigration et au retour de ses ressortissants, et celui de pays de destination (pays d'accueil) lorsqu'il se concentre sur des mesures visant l'admission, l'emploi et le séjour des étrangers sur son territoire. De manière générale, les pays qui se considèrent essentiellement comme pays de destination ont établi des systèmes précis pour l'application de mesures se rapportant à l'admission et au séjour des étrangers. Les pays qui se considèrent essentiellement comme pays d'origine ont mis en place des institutions et des politiques axées sur l'organisation de l'émigration et la protection de leurs nationaux à l'étranger. Il y a des pays dotés des deux types de systèmes, mais généralement l'un des deux domine, et la position politique va de pair. Il est vrai que certains pays ont maintenu la même position bien au-delà de sa vie utile, l'équilibre des flux migratoires ayant changé (par exemple les anciens pays d'émigration d'Europe méridionale).

119. Lorsque les migrants se déplacent de leur pays d'origine vers le pays de destination, ils peuvent passer par d'autres pays. En général, ce passage est rapide et n'occasionne pas de complications. Toutefois, à la fin des années 80, un nouveau phénomène est apparu : les étrangers souhaitant entrer illégalement dans un pays ont commencé par s'assurer un passage vers une autre destination, d'où ils comptaient bientôt repartir en vue d'atteindre la destination prévue. Lorsque leur départ de la destination intermédiaire est retardé ou n'a pas lieu, ces étrangers peuvent devenir des migrants dans le pays de transit, qui devient leur destination de fait. De plus,

même s'ils ne restent que pendant une courte période, le pays de transit peut avoir à les dissuader d'utiliser son territoire comme moyen d'entrer illégalement dans un autre pays. Tout pays peut être un pays de transit, mais il reste que les pays de transit sont habituellement situés à proximité des principaux pays de destination des migrants ou sur les voies terrestres, maritimes ou aériennes qui y mènent.

120. Étant donné qu'il y a des flux d'entrée et de sortie d'étrangers dans tous les pays et que plusieurs pays sont aussi des pays de transit, tous les pays devraient mettre en place une réglementation pour gérer les flux migratoires. Ils devraient en outre s'assurer que les lois et les règlements existants répondent bien à leurs besoins actuels et futurs. Il est essentiel qu'ils se dotent des capacités voulues pour élaborer une réglementation bien pensée et former le personnel chargé de gérer les migrations. La coopération technique offerte par les organisations internationales ou dans le cadre de partenariats entre gouvernements peut aussi être utile pour faciliter le renforcement des capacités. En outre, la diffusion d'informations sur les lois et les règlements en matière de migration, y compris les interprétations faciles à consulter sur l'Internet, constitue un moyen utile pour s'assurer que les migrants potentiels et les employeurs connaissent les conditions à réunir et les formalités nécessaires pour obtenir une autorisation d'entrée légale. La société civile peut prêter son concours pour veiller à ce que les migrants potentiels disposent d'informations fiables sur les conditions d'admission avant d'entamer ce processus.

C. Établir une carte des migrations

121. En 2005, on comptait 191 millions de migrants dans le monde : 115 millions dans les pays développés et 75 millions dans les pays en développement (voir tableau 2). Ces chiffres rendent compte du nombre de personnes nées à l'étranger, c'est-à-dire les personnes vivant en dehors de leur pays de naissance¹. Cette notion de « migrant » est différente de celle qui est utilisée dans la section A. Les estimations concernant les personnes nées à l'étranger, qui sont disponibles pour tous les pays, permettent d'établir une carte mondiale du nombre cumulatif de migrants en diachronie, c'est-à-dire le stock de migrants (voir carte 1). Elles ne rendent toutefois pas compte de toutes les personnes ayant migré au moins une fois dans leur vie².

122. Entre 1990 et 2005, le stock de migrants dans le monde a augmenté de 36 millions, passant de 155 millions à 191 millions, réfugiés compris. Le taux d'accroissement de la population de migrants s'est accéléré, passant de 1,4 % pour la période 1990-1995 à 1,9 % entre 1990 et 2004. Dans les pays développés, le nombre de migrants a augmenté de 33 millions entre 1990 et 2005, tandis que dans les pays en développement, cette augmentation a été d'à peine 3 millions. Il en résulte qu'en 2005, 61 % de l'ensemble des migrants internationaux vivaient dans les pays développés. L'Europe en comptait à elle seule 34 %, l'Amérique du Nord, 23 % et l'Asie, 28 %. L'Afrique n'en comptait que 9 % et l'Amérique latine et les Caraïbes, 4 % (voir tableau 2).

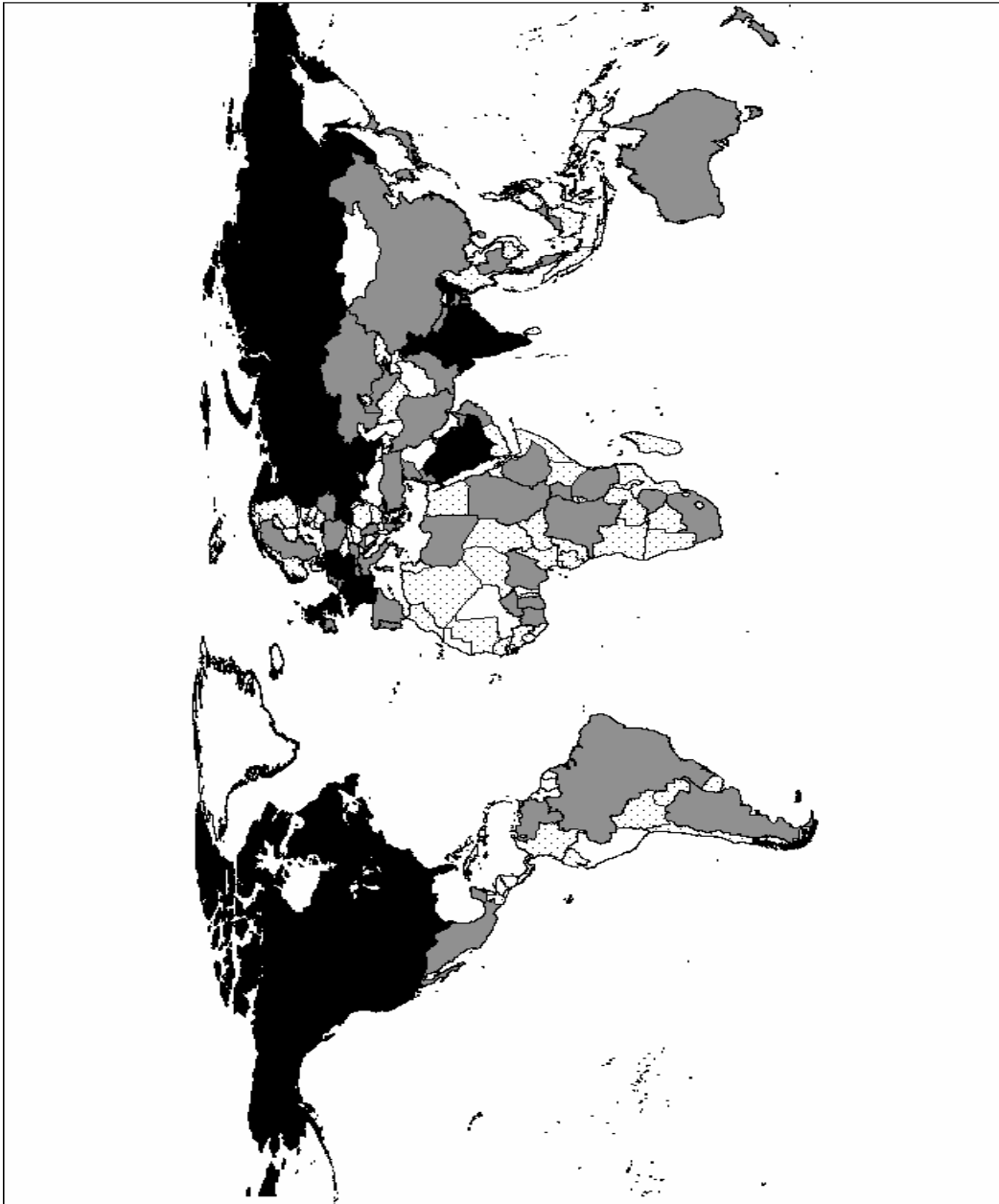
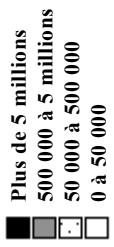
Tableau 2
**Nombre estimatif de migrants internationaux et répartition
 par grande région, et pourcentage de femmes migrantes (1990-2005)**

<i>Grande région</i>	<i>Nombre de migrants internationaux (en millions)</i>		<i>Augmentation (en millions)</i>	<i>Répartition des migrants internationaux (en pourcentage)</i>		<i>Pourcentage de femmes</i>	
	<i>1990</i>	<i>2005</i>	<i>1990-2005</i>	<i>1990</i>	<i>2005</i>	<i>1990</i>	<i>2005</i>
Ensemble du monde	154,8	190,6	35,8	100	100	49,0	49,6
Régions développées	82,4	115,4	33,0	53	61	52,0	52,2
Régions peu développées	72,5	75,2	2,8	47	39	45,7	45,5
Pays les moins avancés	11,0	10,5	(0,5)	7	5	46,2	46,5
Afrique	16,4	17,1	0,7	11	9	45,9	47,4
Asie	49,8	53,3	3,5	32	28	45,1	44,7
Amérique latine et les Caraïbes	7,0	6,6	(0,3)	5	3	49,7	50,3
Amérique du Nord	27,6	44,5	16,9	18	23	51,0	50,4
Europe	49,4	64,1	14,7	32	34	52,8	53,4
Océanie	4,8	5,0	0,3	3	3	49,1	51,3
Pays à revenu élevé	71,6	112,3	40,6	46	59	47,9	48,7
Pays développés à revenu élevé	57,4	90,8	33,4	37	48	50,1	50,8
Pays en développement à revenu élevé	14,2	21,5	7,3	9	11	39,3	39,8
Pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure)	24,7	25,7	1,0	16	13	52,5	52,9
Pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure)	24,8	22,6	(2,2)	16	12	51,7	52,9
Pays à faible revenu	32,7	28,0	(4,7)	21	15	46,9	47,8

Source : ONU, *Trends in Total Migrant Stock: The 2005 Revision*.

Note : La répartition par niveau de revenu suit la classification de la Banque mondiale.

Carte 1. Nombre estimatif de migrants internationaux en milieu d'année (pour les deux sexes), 2005



Source : ONU, *Trends in Total Migrant Stock: The 2005 Revision*.

Note : Les frontières indiquées sur la carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielle de la part de l'ONU.

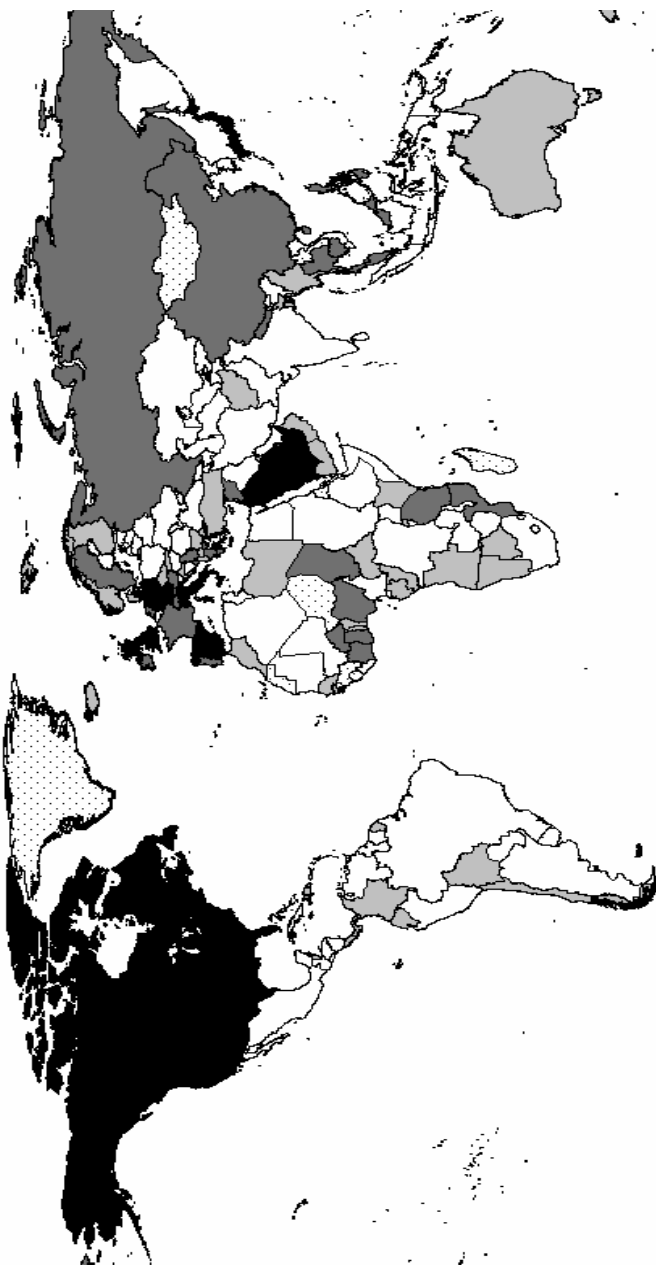
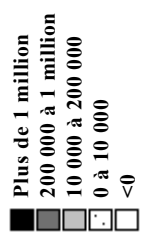
123. À l'heure actuelle, 28 pays accueillent 75 % de l'ensemble des migrants, contre 30 pays en 1990 (voir carte 1). Les États-Unis, qui comptaient 15 % du nombre total de migrants en 1990, en comptent 20 % à l'heure actuelle (voir tableau 3). Entre 1990 et 2005, 17 pays ont absorbé 75 % de l'augmentation du stock de migrants (voir carte 2). Les États-Unis ont gagné 15 millions de migrants, suivis par l'Allemagne et l'Espagne qui en ont toutes deux gagné plus de 4 millions.

Tableau 3
Pays ou régions accueillant le plus grand nombre de migrants internationaux (1990 et 2005)

Rang	Pays ou région	1990		Pays ou région	2005	
		Nombre de migrants (millions)	En pourcentage du total		Nombre de migrants (millions)	En pourcentage du total
1	États-Unis d'Amérique	23,3	15,0	États-Unis d'Amérique	38,4	20,2
2	Fédération de Russie	11,5	7,4	Fédération de Russie	12,1	6,4
3	Inde	7,4	4,8	Allemagne	10,1	5,3
4	Ukraine	7,1	4,6	Ukraine	6,8	3,6
5	Pakistan	6,6	4,2	France	6,5	3,4
6	Allemagne	5,9	3,8	Arabie saoudite	6,4	3,3
7	France	5,9	3,8	Canada	6,1	3,2
8	Arabie saoudite	4,7	3,1	Inde	5,7	3,0
9	Canada	4,3	2,8	Royaume-Uni	5,4	2,8
10	Australie	4,0	2,6	Espagne	4,8	2,5
11	Iran (République islamique d')	3,8	2,5	Australie	4,1	2,2
12	Royaume-Uni	3,8	2,4	Pakistan	3,3	1,7
13	Kazakhstan	3,6	2,3	Émirats arabes unis	3,2	1,7
14	Hong Kong, RAS Chine	2,2	1,4	Hong Kong (Chine)	3,0	1,6
15	Côte d'Ivoire	2,0	1,3	Israël	2,7	1,4
16	Ouzbékistan	1,7	1,1	Italie	2,5	1,3
17	Argentine	1,6	1,1	Kazakhstan	2,5	1,3
18	Israël	1,6	1,1	Côte d'Ivoire	2,4	1,2
19	Koweït	1,6	1,0	Jordanie	2,2	1,2
20	Suisse	1,4	0,9	Japon	2,0	1,1

Source : ONU, *Trends in Total Migrant Stock: The 2005 Revision*, base de données numérique, 2006.

Carte 2. Évolution du nombre de migrants internationaux, 1990 à 2005



Source : ONU, *Trends in Total Migrant Stock: The 2005 Revision*.

Note : Les frontières indiquées sur la carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielle de la part de l'ONU.

124. L'augmentation du stock de migrants a été surtout concentrée dans les pays à revenu élevé, développés ou en développement (voir tableau 2). En 2005, 48 % de l'ensemble des migrants internationaux vivaient dans des pays développés à revenu élevé et 11 % dans des pays en développement à revenu élevé. Ces deux groupes ont vu leur part de migrants internationaux augmenter depuis 1990, tandis que la part des pays à revenu intermédiaire ou faible diminuait. En 2005, 25 % de l'ensemble des migrants vivaient dans des pays à revenu intermédiaire et 15 % seulement dans des pays à faible revenu.

125. Entre 1990 et 2005, le nombre de migrants a baissé dans 72 pays, dont la plupart étaient des pays à revenu intermédiaire ou faible (voir carte 2). Les réductions les plus fortes ont été enregistrées en République islamique d'Iran et au Pakistan, par suite du rapatriement de réfugiés afghans. Le nombre de migrants internationaux a aussi baissé dans la Communauté d'États indépendants (CEI), où la plupart des personnes d'origine étrangère étaient à l'origine des migrants internes dans l'ancienne URSS.

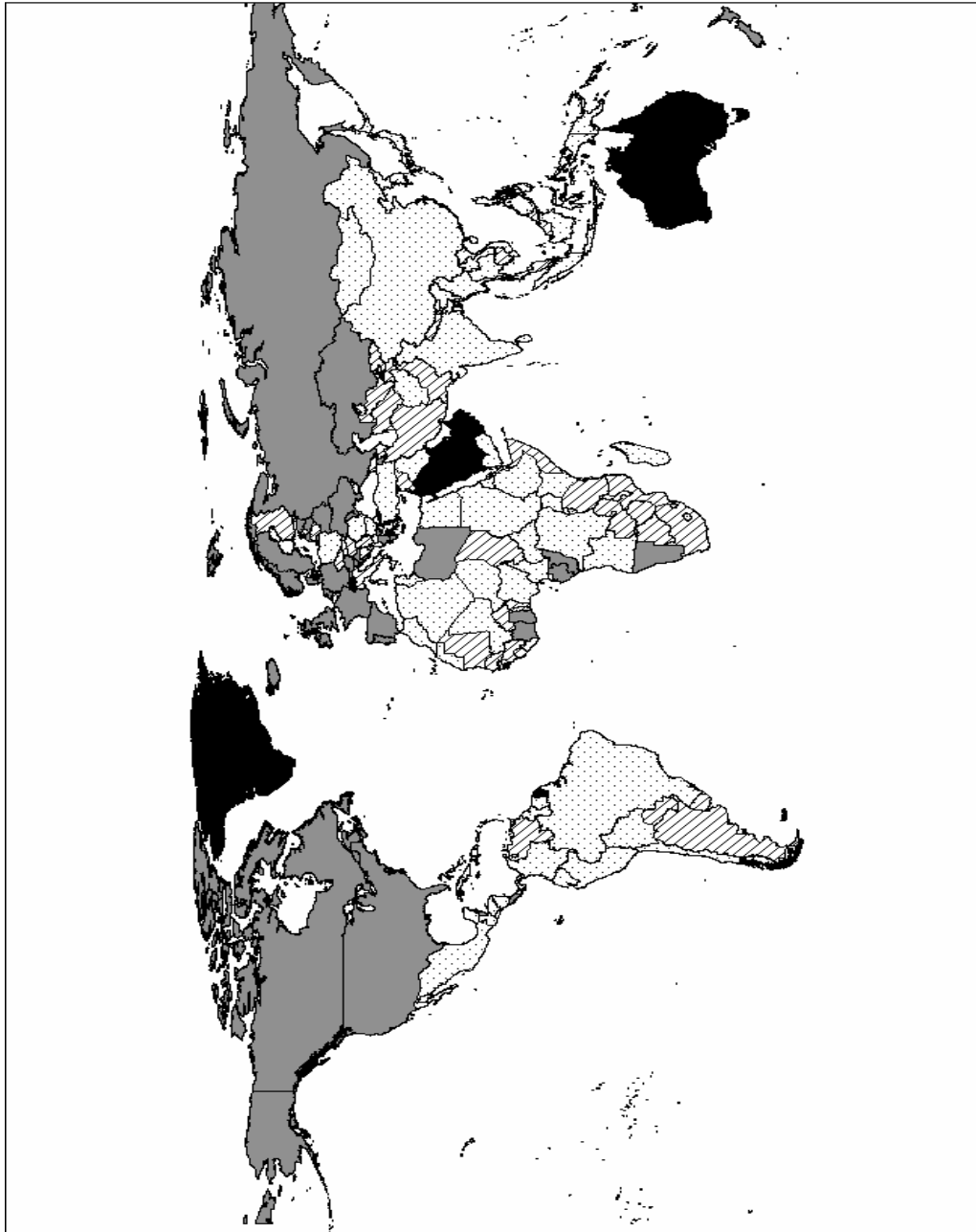
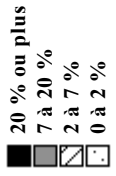
126. Bien que les migrants internationaux soient concentrés dans relativement peu de pays, ils représentent au moins 20 % de la population de 41 pays, dont 31 comptent moins d'un million d'habitants (voir carte 3). On trouve de fortes concentrations de migrants dans les États membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG) et à Hong Kong (Chine), en Israël, en Jordanie, à Singapour et en Suisse. En Australie et en Arabie saoudite, pays qui comptent plus de 10 millions d'habitants, les migrants représentent au moins un cinquième de la population.

127. En 2005, les femmes représentaient environ la moitié du stock de migrants (49,6 %). Dans les pays développés, elles ont devancé les hommes depuis 1990, mais dans les pays en développement, elles ne sont que 45,5 % de l'ensemble des migrants. Elles sont particulièrement sous-représentées en Asie, et notamment dans les pays du CCG, où elles constituent à peine 29 % du stock de migrants. En général, lorsque les immigrants sont essentiellement des travailleurs sous contrat, la proportion de femmes est faible.

128. On n'a pas à l'échelon mondial de chiffres du nombre de migrants par pays d'origine. Les estimations basées sur le cycle de recensement de 2000 semblent indiquer qu'environ 80 % des migrants vivant dans les pays en développement sont originaires d'autres pays en développement et que 54 % des migrants vivant dans les pays développés sont originaires de pays en développement. Lorsqu'on combine ces pourcentages avec des estimations du stock mondial de migrants, il apparaît qu'il y a pratiquement autant de migrants provenant de pays en développement dans d'autres pays en développement (60 millions) que dans les pays développés (62 millions).

129. La carte 1 illustre un aspect important du caractère complexe des migrations : les migrants sont inégalement répartis dans le monde en raison des effets conjugués des disparités économiques et démographiques et des politiques gouvernementales.

Carte 3. Nombre de migrants internationaux en pourcentage de la population totale, 2005



Source : ONU, *Trends in Total Migrant Stock: The 2005 Revision*.

Note : Les frontières indiquées sur la carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielle de la part de l'ONU.

D. Les différentes catégories de migrants définies par les États

130. Les États arrêtent les conditions d'entrée, de séjour ou d'exercice d'activités économiques par les étrangers résidant sur leur territoire, ce qui crée différentes catégories de migrants. Il est donc difficile de comparer les statistiques internationales sur l'admission des étrangers et de mesurer avec exactitude les flux globaux de migration. Mais malgré cette diversité, on peut retenir quelques grandes catégories qui les englobent presque toutes. Pour chacune, on trouvera ci-après une étude des flux migratoires et de leurs tendances. Compte tenu de l'hétérogénéité des données disponibles, l'analyse portera principalement sur les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La plupart des pays en développement ne disposent pas de données permettant d'avoir une vue d'ensemble de la question.

131. L'analyse montre qu'un grand nombre d'étrangers admis sont inscrits dans d'autres catégories que celle des travailleurs migrants. Quelle que soit la catégorie d'admission à laquelle ils appartiennent, les migrants entrent souvent sur le marché du travail. Ils sont donc employés même s'ils n'ont pas été admis comme travailleurs migrants. Les migrants admis au titre du regroupement familial, les réfugiés ou même les étudiants peuvent également accéder au marché du travail. Les femmes et les hommes de toutes les catégories peuvent travailler. L'Organisation internationale du Travail estime qu'environ la moitié des migrants internationaux travaillent, soit 95 millions de personnes. L'analyse de l'impact des migrations tient compte de tous les migrants qui travaillent, quel que soit leur statut d'admission ou leur statut juridique.

1. La migration d'établissement

132. L'Australie, le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande admettent des étrangers en qualité d'immigrants et leur octroient un titre de résident permanent. Les immigrants bénéficient des mêmes droits économiques et sociaux que les nationaux et peuvent obtenir leur naturalisation après plusieurs années de résidence. Dans ces pays, le pourcentage d'immigrants en provenance de pays en développement est élevé (voir tableau 1). La plupart des immigrants admis répondent à l'un des trois grands critères suivants : a) certains de leurs parents proches sont établis dans le pays d'admission (regroupement familial); b) ils possèdent des qualifications professionnelles recherchées; ou c) ils ont besoin d'une protection en tant que réfugiés ou pour des raisons humanitaires. Au cours de la période allant de 1990 à 2002, 65 % des immigrants admis aux États-Unis ont bénéficié du regroupement familial, 13 % ont été admis au titre de la préférence professionnelle et 11 % pour des raisons humanitaires. En Australie, 37 % des immigrants ont été admis au titre du regroupement familial, 37 % en tant que travailleurs qualifiés et 11 % pour des raisons humanitaires. Au Canada, ces proportions étaient respectivement de 34 %, 49 % et 13 %. En Australie et au Canada, la proportion d'immigrants admis aux fins du regroupement familial est en baisse tandis que celle des travailleurs admis pour leurs qualifications professionnelles augmente (Rapport du Système d'observation permanente des migrations (SOPEMI), 2005).

2. Les travailleurs migrants

133. Dans de nombreux pays, des étrangers sont admis dans le seul but d'exercer une activité économique. En règle générale, ils obtiennent un titre de séjour temporaire et travaillent dans le pays d'accueil, mais certaines restrictions peuvent s'appliquer en ce qui concerne le type d'activité. Souvent, les travailleurs migrants sont tenus d'exercer une activité spécifique chez un employeur donné pendant la durée de validité de leur permis de travail. Les travailleurs migrants peu qualifiés admis à titre temporaire ne sont généralement pas autorisés à bénéficier du regroupement familial. En revanche, les migrants qualifiés ont de plus grandes possibilités d'être accompagnés ou rejoints par les membres de leur famille les plus proches (épouse et enfants mineurs).

134. Au fil des ans, les gouvernements ont modifié leurs programmes de migration de travailleurs. En plus des « travailleurs contractuels », les autres catégories d'étrangers concernés sont : a) les stagiaires, c'est-à-dire les personnes qui suivent des formations en cours d'emploi; b) les travailleurs saisonniers, c'est-à-dire les étrangers qui ont une autorisation de travail permanente pour des périodes inférieures à un an et qui sont tenus de quitter le pays pendant un mois au moins chaque année; c) les bénéficiaires de programmes « vacances-travail », c'est-à-dire des jeunes originaires de certains pays qui sont autorisés à travailler pendant des périodes allant jusqu'à deux ou trois ans pendant qu'ils visitent le pays d'accueil; d) les participants à des programmes d'échanges intra-entreprises, c'est-à-dire des personnes employées par des sociétés multinationales qui changent de pays tout en continuant à travailler pour la même société. Les pays peuvent créer d'autres catégories d'étrangers admis à titre temporaire et bénéficiant d'un permis de travail (Abella, 2006).

135. Les pays développés utilisent de plus en plus la formule de l'emploi temporaire. Depuis 1990, le nombre de travailleurs admis dans le cadre d'un programme de ce type a notablement augmenté (SOPEMI, 2005). De 1992 à 2000, il a quadruplé aux États-Unis, triplé en Australie et doublé au Royaume-Uni (voir tableau 4). Les travailleurs saisonniers constituent la majorité des travailleurs temporaires admis par les pays de l'Europe continentale, mais leur proportion est moindre au Royaume-Uni et aux États-Unis. L'Australie, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la République de Corée n'ont pas prévu l'admission de travailleurs saisonniers.

Tableau 4

**Nombre de migrants temporaires admis annuellement
par certains pays et pourcentage des travailleurs hautement qualifiés
et des travailleurs saisonniers (1992 et 2000-2004)**

	1992	2000	2001	2002	2003
	<i>Nombre (milliers)</i>				
Amérique du Nord					
Canada	71	95	96	88	82
États-Unis	48	219	262	223	227
Asie					
Japon	152	184	201	204	..
République de Corée	8	124	128	138	..

	1992	2000	2001	2002	2003
Europe					
Allemagne	333	290	330	348	359
France	18	15	20	23	..
Italie	2	31	30
Pays-Bas	..	28	30	35	..
Royaume-Uni	64	113	136	150	..
Suède	..	19	13	10	..
Suisse	128	50	56
Océanie					
Australie	40	111	122	129	136
Nouvelle-Zélande	..	43	55	64	72
<i>Pourcentage de travailleurs hautement qualifiés</i>					
Amérique du Nord					
États-Unis	81	86	87	85	86
Asie					
Japon	71	71	71	71	..
République de Corée	41	15	22	29	..
Océanie					
Australie	37	35	37	34	35
Nouvelle-Zélande	..	18	16	9	9
<i>Pourcentage de travailleurs saisonniers</i>					
Amérique du Nord					
États-Unis	15	14	12	14	13
Europe					
Allemagne	64	76	84	86	86
France	75	51	53	58	..
Italie	100	100	100
Royaume-Uni	6	9	11	13	..
Suède	..	100	100	100	..
Suisse	99	98	98

Source : Organisation de coopération et de développement économiques/Système d'observation permanent des migrations (OCDE/SOPEMI), *Tendances des migrations internationales*, 2004, 2005.

136. Entre 1990 et 2005, le nombre de migrants dans les anciens pays européens d'émigration (Espagne, Grèce, Irlande, Italie et Portugal) a augmenté de 6,4 millions pour s'établir à 9,6 millions (ONU, 2005b). En 2001, on comptait 413 000 étrangers en Grèce, tous admis comme travailleurs, dont 41 % de femmes. Entre 1999 et 2003, le nombre de permis accordés ou renouvelés chaque année en Irlande est passé de 6 300 à 47 600. En Italie, le nombre de permis délivrés est passé de 21 400 à 139 100. Au Portugal, la main-d'œuvre étrangère a quasiment triplé, passant de 92 000 en 1999 à 286 000 en 2003. En Espagne, les admissions annuelles

de travailleurs migrants ont considérablement augmenté puisqu'elles ont plus que quadruplé entre 1999 et 2002, année où elles ont atteint le chiffre de 443 000. Le nombre de migrants est passé de 800 000 en 1990 à 4,8 millions en 2005 et a augmenté de 3,2 millions depuis 2000.

137. La migration de travail a également augmenté dans les pays d'Europe de l'Est, notamment ceux qui ont adhéré à l'Union européenne en mai 2004. En 2003, on comptait 164 000 travailleurs étrangers en République tchèque et 43 000 en Hongrie. La Pologne a délivré 23 000 permis de travail en 2002. Entre 2000 et 2004, le nombre de permis de travail délivrés par la Fédération de Russie a doublé, pour s'établir à 400 000.

138. En Asie, les six pays membres du Conseil de coopération du Golfe exercent un grand attrait sur les travailleurs migrants des pays voisins et des pays d'Asie du Sud et du Sud-Est. Entre 1985 et 2005, le nombre d'étrangers établis dans ces pays a presque doublé, atteignant le chiffre de 13 millions (voir tableau 5). Le nombre de travailleurs qui ont quitté des pays asiatiques pour s'établir dans les pays du Conseil de coopération du Golfe ou des pays d'accueil voisins a été de 1,4 million en moyenne entre 1990 et 1994 et a dépassé les 2 millions entre 2000 et 2003 (voir tableau 6). Les destinations autres que les pays du Conseil de coopération du Golfe sont Brunéi Darussalam, Hong Kong (Chine), le Japon, la Malaisie, la province chinoise de Taiwan, la République de Corée, Singapour, la Thaïlande et le Viet Nam (voir tableau 7). La Chine est depuis peu une nouvelle destination pour les migrants. En 2000, ces 10 pays comptaient 3,9 millions de travailleurs migrants. On estime qu'ils étaient environ 5,2 millions en 2004.

139. En Afrique, l'Afrique du Sud admet depuis longtemps des travailleurs temporaires pour l'extraction minière. En 2000, les 131 000 étrangers employés dans les mines représentaient 57 % de la main-d'œuvre de ce secteur. Les travailleurs étrangers représentaient 47 % du total en 1990. Les autres pays africains qui engagent de la main-d'œuvre étrangère sont la Côte d'Ivoire, le Gabon et la Jamahiriya arabe libyenne.

140. La demande croissante de travailleurs qualifiés a conduit certains pays à autoriser les admissions temporaires de travailleurs. Trente pays, dont 17 pays développés, ont mis en place des politiques ou des programmes favorisant l'admission de travailleurs hautement qualifiés (ONU, 2006c). Les États-Unis disposent de trois programmes d'admission de « spécialistes » et d'un programme pour les personnes hautement qualifiées. Entre 2000 et 2003, les entrées totales au titre de ces programmes ont été de 201 000 en moyenne annuelle. Pour des programmes analogues, elles ont atteint 139 000 au Japon et 44 000 en Australie (voir tableau 4). Ce type de données n'est pas disponible pour d'autres pays, mais on sait que les pays européens, les pays membres du Conseil de coopération du Golfe et les économies dynamiques d'Asie de l'Est et du Sud-Est, dont récemment la Chine, sont aussi des destinations importantes pour les migrations temporaires de travailleurs qualifiés.

Tableau 5
**Proportion de travailleurs étrangers dans la population active
 des pays membres du Conseil de coopération du Golfe
 et nombre de migrants internationaux dans ces pays (1985-2005)**

Pays	Travailleurs étrangers au sein de la population active (pourcentage)			Nombre de migrants (milliers)				Pourcentage de femmes	
	1985	1995	2000	1985	1990	1995	2005	1990	2005
Arabie saoudite	63	64	56	3 401	4 743	4 611	6 361	30,0	30,1
Bahreïn	58	60	59	137	173	219	295	28,5	30,9
Émirats arabes unis	91	90	90	1 008	1 330	1 716	3 212	28,5	27,8
Koweït	86	83	82	1 222	1 551	996	1 669	39,0	31,0
Oman	52	64	64	327	452	573	628	20,9	20,9
Qatar	77	82	86	282	370	406	637	25,8	25,8
Total	6 377	8 620	8 521	12 801	30,7	29,0

Sources : Girgis (2002); statistiques du Conseil de coopération du Golfe, et *Trends in Total Migrant Stock, 1960-2005, The 2005 Revision* (ONU).

Tableau 6
**Nombre annuel moyen de sorties de nationaux de pays d'Asie
 à la recherche d'un emploi et pourcentage de femmes
 parmi cette population (1990-2003)**

	Nombre de sorties de travailleurs migrants (milliers)			Pourcentage de femmes	
	1990-1994	1995-1999	2000-2003	1995-1999	2000-2003
Bangladesh	174	263
Chine	75 ^a	375 ^b
Inde	377	360	297
Indonésie	118	328	387	69,0	79,2
Pakistan	145	118	130
Philippines	489	746	867
Sri Lanka	52	165	195	70,4	66,1
Thaïlande	87	193	165	12,2	16,8
Viet Nam	..	13	47
Total	1 517	2 561	2 087		

Sources : Organisation internationale du Travail, Base de données sur les migrations internationales de main-d'œuvre, consultée le 10 janvier 2006; *World Population Monitoring 1997* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.98.XIII.4), 1998; Hou Wenrou, China's International Migration Policy, *Asia and Pacific Migration Journal*, vol. 10, n^{os} 3 et 4 (2001).

^a Moyenne pour 1990-1991, y compris les travailleurs employés à l'étranger dans le cadre de contrats internationaux de travail et de contrats liés à des projets.

^b Moyenne pour 1998-1999, y compris les travailleurs employés à l'étranger dans le cadre de contrats internationaux de travail et de contrats liés à des projets.

Tableau 7
**Nombre estimatif de travailleurs migrants dans certains pays
d'Asie de l'Est et du Sud-Est (1997, 2000 et 2004)**

(En milliers)

Pays ou région	Nombre estimatif de travailleurs migrants		
	1997	2000	2004
Brunéi Darussalam	..	90	..
Chine	82	100	130
Hong Kong (Chine)	171	217	235
Indonésie	35	15	..
Japon	660	710	800
Malaisie	1 472	800	1 359
Philippines	6	6	..
Province chinoise de Taiwan	246	327	600
République de Corée	245	285	423
Singapour	..	612	580
Thaïlande	357	176	500
Viet Nam	..	25	..

Sources : Manolo Abella, « Policies and Best Practices for the Management of Temporary Migration » (document interne), 2006; SOPEMI, *Tendances des migrations internationales*, 2001 et 2005; OIM, *World Migration 2005*; Philip Martin et autres, *Managing Labour Migration in the Twenty-First Century*, 2006; rapports de pays présentés lors de l'atelier sur les migrations internationales et le marché du travail en Asie, organisé par l'Institut japonais de la politique du travail et de la formation, Tokyo, 5 et 6 février 2004.

141. Dans les pays où les travailleurs migrants temporaires peuvent prolonger légalement leur séjour et même obtenir des titres de résidence de longue durée, les intéressés sont souvent autorisés à faire venir les membres de leur famille les plus proches (essentiellement l'épouse et les enfants mineurs), à condition qu'ils puissent subvenir à leurs besoins. Les migrations familiales sont donc importantes, notamment dans les pays européens. Entre 1999 et 2002, les migrations familiales ont représenté plus de 70 % des migrations en France, environ 50 % au Danemark, en Norvège et en Suède, autour de 45 % en Suisse, 40 % en Autriche et au Portugal et 34 % au Royaume-Uni (SOPEMI, 2003, 2004 et 2005). Dans les pays en développement, le regroupement familial est souvent limité aux migrants qualifiés ou à ceux qui ont des salaires suffisamment élevés, mais on ne dispose pas de données sur sa prévalence.

3. Les étudiants migrants

142. Plusieurs pays autorisent des étrangers à poursuivre des études ou une formation dans des établissements d'enseignement agréés. Le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans des établissements universitaires, c'est-à-dire dans l'enseignement supérieur, est élevé et augmente rapidement dans certains pays. L'Allemagne, les États-Unis, la France et le Royaume-Uni accueillent depuis longtemps un grand nombre d'étudiants étrangers et le nombre de pays qui font de

même a augmenté depuis 1990 (voir tableau 8). L'Australie, la Chine et le Japon sont devenus des destinations importantes. Entre 2000 et 2003, le nombre d'étudiants étrangers dans les universités de pays en développement a plus que doublé, pour s'établir à 282 000. En 2003, 2 millions d'étrangers étaient inscrits dans les universités des pays développés. Ces chiffres ne tiennent pas compte des enfants de migrants qui, en tant qu'étrangers, poursuivent leurs études dans le pays de résidence, ni des jeunes qui émigrent dans le but de suivre des études.

Tableau 8
**Nombre d'étudiants étrangers suivant des études universitaires
dans certains pays (1990, 2000 et 2003)**

(En milliers)

	1990	2000	2003
Afrique			
Afrique du Sud	47
Amérique latine			
Cuba	..	11	17
Amérique du Nord			
Canada	..	45	64
États-Unis	408	548	573
Asie de l'Est			
Chine	..	45	111
Japon	41	64	110
République de Corée	2	6	17
Asie du Sud			
Inde	8
Asie du Sud-Est			
Malaisie	..	19	28
Asie occidentale			
Arabie saoudite	..	8	11
Jordanie	..	12	16
Liban	..	15	15
Turquie	..	17	13
Europe de l'Est			
Fédération de Russie	..	64	69
Hongrie	..	11	12
République tchèque	..	8	10
Ukraine	..	13	18
Europe du Nord			
Danemark	..	13	18
Irlande	..	7	10
Royaume-Uni	80	226	270
Suède	..	21	26

	1990	2000	2003
Europe du Sud			
Espagne	10	41	54
Italie	..	25	36
Europe occidentale			
Allemagne	107	187	241
Autriche	18	30	31
Belgique	27	39	42
France	136	137	222
Pays-Bas	..	14	21
Suisse	23	26	33
Océanie			
Australie	14	106	136
Nouvelle-Zélande	..	8	26
Pays développés	864	1 633	2 020
Pays en développement	2	132	282
Total	866	1 765	2 302

Source : Kritz, Mary M., « Globalization and Internalization of Tertiary Education », 2006.

4. Les réfugiés et les demandeurs d'asile

143. Le nombre de réfugiés dans le monde est tombé de 18,5 millions en 1990 à 13,5 millions en 2005. Les pays en développement abritent 10,8 millions de réfugiés, dont 7,8 millions en Asie et 3 millions en Afrique. Quarante-huit pour cent des réfugiés sont des femmes. Entre 1990 et 2004, 21,5 millions de réfugiés originaires de pays en développement sont de leur propre gré retournés dans leur pays, dont 6,9 millions en Afghanistan. La population des réfugiés représente 23 % de tous les migrants internationaux dans les pays les moins avancés et 18 % des migrants en Afrique (voir tableau 9).

144. En 2005, 2,6 millions de réfugiés vivaient dans les pays développés, non compris ceux qui avaient changé de statut. La plupart ont rejoint ces pays grâce à des programmes de réinstallation mais, depuis le milieu des années 80, le nombre de demandes d'asile introduites dans les pays développés a considérablement augmenté. Selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 6,1 millions de demandes d'asile ont été formulées entre 1994 et 2004, dont 79 % en Europe et 20 % au Canada et aux États-Unis, et le reste en Australie, au Japon et en Nouvelle-Zélande. Le record a été battu en 2001 avec 619 000 demandes d'asile. Le nombre des demandes est ensuite tombé à 310 000 en 2005. Les États-Unis, la France et le Royaume-Uni ont été les principaux destinataires des demandes d'asile. Entre 1994 et 2004, 40 % de ces demandes provenaient d'Asie, essentiellement d'Afghanistan, d'Iraq et de Turquie; un quart provenait d'Europe, notamment de l'ex-Yougoslavie et presque un cinquième d'Afrique. Le reste des demandes avait essentiellement pour origine les pays d'Amérique centrale touchés par des conflits dans les années 80. Entre 1994 et 2003, le statut de réfugié ou un permis de séjour temporaire ont été accordés à 28 % des demandeurs d'asile qui s'étaient adressés à

des pays développés. Les personnes qui obtiennent le statut de réfugié ou un titre de séjour bénéficient en règle générale de droits sociaux et économiques, y compris le droit au travail, et, de ce fait, apportent leur contribution à la vie économique au même titre que les travailleurs migrants.

Tableau 9
Nombre de réfugiés dans le monde et répartition par grande région (1990-2005)

(En millions)

<i>Grandes régions</i>	<i>1990</i>	<i>1995</i>	<i>2000</i>	<i>2005</i>	<i>Pourcentage des réfugiés par rapport aux migrants internationaux en 2005</i>
Monde	18,4	18,4	15,5	13,5	7,1
Régions développées	2,0	3,8	3,1	2,6	2,3
Régions moins développées	16,4	14,5	12,4	10,8	14,4
Pays moins avancés	4,8	5,6	3,1	2,4	23,2
Afrique	5,4	6,4	3,6	3,0	17,7
Amérique latine et Caraïbes	1,2	0,1	–	–	0,5
Amérique du Nord	0,6	0,8	0,6	0,6	1,2
Asie	9,8	8,2	8,8	7,8	14,6
Europe	1,3	3,0	2,4	2,0	3,1
Océanie	0,1	0,1	0,1	0,1	1,6

Source : ONU, *Trends in Total Migrant Stock: The 2005 Revision* (données sous forme numérique).

5. Régularisations et migrants en situation irrégulière

145. Dans la gestion des migrations, l'un des problèmes majeurs est d'empêcher les migrations irrégulières ou clandestines. Les étrangers peuvent être en situation irrégulière pour diverses raisons. Ceux qui entrent dans un pays sans autorisation sont en situation irrégulière dès l'instant où ils franchissent la frontière. Les étrangers qui entrent dans un pays régulièrement peuvent également se retrouver en situation irrégulière au cours de leur séjour. Les touristes qui travaillent, les travailleurs migrants dont le permis de travail n'est pas renouvelé, les demandeurs d'asile déboutés de leur demande et qui ne quittent pas le pays, les étrangers qui sollicitent le renouvellement de leurs permis ou un changement de statut et qui, en raison de lourdeurs administratives, ne disposent pas de permis valables, sont tous en situation irrégulière.

146. Il n'existe pas d'estimation fiable du nombre de migrants en situation irrégulière dans le monde. Aux États-Unis, ils seraient actuellement 11 à 12 millions. En République de Corée, le nombre d'étrangers ayant prolongé leur séjour au-delà de la limite de validité de leur visa était de 140 000 en 2003. La même année, ils étaient 221 000 au Japon, 60 000 en Australie et environ 20 000 en Nouvelle-Zélande. En Europe, les estimations des migrations irrégulières, moins bien fondées, sont fluctuantes compte tenu des régularisations. Les migrations

irrégulières sont aussi courantes dans les pays en développement, mais les chiffres avancés ne sont généralement pas fondés.

147. L'une des stratégies de gestion des migrations irrégulières, notamment lorsque la situation est due à des lourdeurs administratives, est de régulariser les étrangers en situation irrégulière si ceux-ci remplissent certaines conditions telles que justifier d'un emploi, d'un logement et de ressources suffisantes pour subvenir à leurs besoins. Au cours des années 90, au moins 21 programmes de régularisation ont été mis en œuvre, dont un au Gabon, un en République bolivarienne du Venezuela, trois au Costa Rica, un en Thaïlande, quatre en Malaisie et le reste en Europe. Ils ont permis de régulariser la situation de plus de 2,7 millions de migrants. Depuis 2000, 14 autres programmes de régularisation ont été mis en œuvre : un en Argentine, un en République bolivarienne du Venezuela, deux en République de Corée, un en Thaïlande et le reste en Europe, notamment en Grèce, en Italie, au Portugal et en Espagne. Ils ont permis de régulariser la situation de 2,6 millions de migrants. Des demandes supplémentaires, au nombre de 900 000, n'ont pas été traitées. Les migrants régularisés obtiennent des permis temporaires de travail ou de résidence qui sont renouvelables. Dans certains pays, la régularisation est une formalité qui peut être accomplie à tout moment auprès des services chargés de l'immigration, mais le nombre des personnes concernées est généralement peu élevé.

E. Informations absolument nécessaires

148. Généralement, les pays qui admettent des étrangers au titre de catégories diverses recueillent des informations sur les admissions, mais ils sont peu nombreux à disposer d'informations précises sur les départs. Étant donné que les pays d'origine ne recueillent généralement pas d'informations sur le retour de ressortissants, il n'y a guère de données fiables sur les migrations de retour ou les déplacements des migrants. Ces informations sont pourtant essentielles pour déterminer dans quelle mesure les migrants de retour contribuent à l'économie de leur pays.

149. On manque également d'informations sur les étrangers qui changent de statut tout en restant dans le pays d'accueil. Le passage d'une catégorie à l'autre étant de plus en plus souvent autorisé, il serait bon de se pencher de près sur ce processus, notamment lorsqu'il permet aux migrants de bénéficier d'une plus grande sécurité de résidence. L'autorisation de résider dans un pays de manière prolongée peut modifier les liens entretenus par les migrants avec leur pays d'origine et leur attachement au pays d'accueil. Il semble que les déplacements de population entre les pays d'origine et les pays d'accueil soient plus bénéfiques lorsqu'ils sont le fait de migrants en situation stable. Les déplacements liés au renouvellement de permis de résidence ou de travail temporaires peuvent être moins avantageux. Il faudrait vérifier la validité de ces hypothèses en les testant dans divers contextes, ce qui suppose de disposer des données nécessaires.

150. L'une des lacunes importantes des statistiques sur les migrations est l'absence de données ventilées par sexe. On sait très bien que les effets des migrations internationales diffèrent selon les sexes, mais l'absence de données à ce sujet continue de nuire à la bonne compréhension des rôles respectifs des femmes et des hommes dans les migrations et de leurs incidences.

151. En résumé, c'est précisément parce que les migrations internationales sont un processus complexe impliquant non seulement les migrants mais également leur rapport au pays d'origine et au pays d'accueil qu'il faut élaborer de nouvelles modalités de collecte, de traitement et de diffusion des informations pertinentes afin de mieux comprendre ce processus et de mettre à jour les interactions dynamiques qui existent entre les réglementations nationales, les aspirations des migrants et les choix qu'ils font. Lorsque ces données seront disponibles, il faudra renforcer les capacités d'analyse et d'interprétation par des actions de formation. Les pays en développement, en particulier, doivent développer leurs capacités statistiques et de recherche pour pouvoir mener à bien des analyses utiles à la prise de décisions.

II. Incidence des migrations internationales sur les pays de destination

A. Incidence économique des migrations à l'échelon mondial

152. Migrations et développement sont inextricablement liés, puisque le développement détermine les migrations, qui l'influencent à leur tour, d'une manière qui n'est pas toujours bien mesurée. Nous en savons toutefois beaucoup moins sur les incidences mondiales des migrations internationales que sur les effets qu'elles ont sur les pays de destination, qui font l'objet de la plupart des travaux de recherche réalisés. On sait cependant que les migrations transatlantiques massives qui se sont produites entre 1870 et 1914 ont été le principal facteur de convergence des salaires entre l'Europe occidentale et les États-Unis pendant la première « ère des migrations » (Hatton et Williamson, 2006). En outre, la nette segmentation des flux migratoires européens et non européens pendant cette période ont contribué à creuser les inégalités entre le Nord et le Sud (Lewis, 1969; Organisation des Nations Unies, 2005). De même, la répartition actuelle du revenu dans le monde favorise sans cesse davantage les facteurs de production plus mobiles, comme le capital et la main-d'œuvre très qualifiée, au détriment des facteurs moins mobiles, notamment la main-d'œuvre peu qualifiée (Rodrik, 1997). En d'autres termes, si la main-d'œuvre jouissait d'une plus grande liberté de mouvement à l'échelon international, non seulement le revenu mondial augmenterait, mais la répartition en serait aussi plus équitable.

153. La Banque mondiale a récemment argué que les avantages découlant des migrations internationales éclipsaient les gains attendus de la libéralisation du commerce des marchandises, en particulier pour les pays en développement. Cette conclusion repose sur un modèle d'équilibre général de l'économie mondiale, qui simule les effets qu'aurait l'intensification des migrations internationales sur le revenu des différents secteurs concernés. Deux scénarios ont été examinés. Dans le scénario de base, les tendances des migrations internationales ont été établies de telle sorte que la proportion de migrants internationaux reste constante dans chaque région entre 2001 et 2025. Dans le scénario dit de « migrations », on a supposé qu'entre 2010 et 2020, 14,2 millions de migrants supplémentaires, dont 4,5 millions de travailleurs qualifiés, quitteraient des pays en développement pour se rendre dans des pays à revenu élevé, ce qui équivaut à une augmentation de 8 % du nombre de migrants internationaux en 2000. Par rapport au scénario de base, on obtient avec ce scénario une augmentation de 0,6 % du revenu mondial. En outre, les revenus pour

les pays en développement (y compris leurs émigrants) augmentaient de 1,8 %, et de 0,4 % pour les personnes originaires de pays à revenu élevé. Ces hausses tiennent compte tant des rémunérations que des retours sur investissement. Les personnes ayant émigré récemment sont celles qui en profitent le plus. Dans les pays en développement, les revenus des ménages augmentaient aussi, de 0,9 % en moyenne, par rapport aux niveaux de référence. Les perdants étaient les migrants arrivés plus tôt qui, en tant que proches substituts des nouveaux arrivants, voyaient leur consommation fléchir de 6 %. Ces résultats rejoignent ceux d'études consacrées aux effets économiques des migrations sur les pays d'accueil.

B. Incidence sur les salaires et l'emploi

154. Selon la théorie économique, les migrations devraient entraîner une baisse des salaires ou une augmentation du chômage dans le pays de destination. Or, les éléments concrets examinés ci-après montrent que ces effets, s'ils sont perceptibles, sont très faibles, essentiellement parce que, comme on l'a déjà souligné, les migrants viennent s'ajouter, non se substituer, à la grande majorité des travailleurs dans les pays d'accueil. Tout au plus, les nouveaux flux de migrants font concurrence aux migrants arrivés plus tôt. En renforçant les rangs des travailleurs locaux, les migrants contribuent à l'amélioration des résultats de l'économie bénéficiaire.

155. S'agissant des pays de destination, les études menées dans divers contextes révèlent pour la plupart que l'intensification des migrations internationales n'a guère d'incidence sur les salaires ou le chômage pris dans leur ensemble (Gaston et Nelson, 2002). En revanche, l'afflux de migrants peu qualifiés a un effet plus marqué sur la réduction de la rémunération des travailleurs peu qualifiés se trouvant déjà dans le pays de destination (Organisation des Nations Unies, 1998; BIT, 2004b). Néanmoins, étant donné que la proportion de travailleurs nationaux peu qualifiés est faible et décline dans la plupart des pays à revenu élevé, la pression à la baisse qu'exerce l'augmentation du nombre de migrants peu qualifiés sur les salaires moyens est faible. Il ressort d'études menées aux États-Unis que, même dans les régions où les migrants sont très nombreux, les migrations ont peu d'effet sur les salaires et le chômage. Il se peut cependant que ces effets soient plus marqués pour les personnes qui sont en concurrence directe avec des migrants pour un emploi donné, en d'autres termes d'autres migrants internationaux ou des autochtones ayant un niveau d'éducation et d'expérience analogue (Smith et Edmondson, 1997; Borjas, 2003). Des études effectuées par des experts corroborent ces résultats (Banque mondiale, 2006).

156. Lorsque les salaires sont relativement rigides, comme c'est le cas dans de nombreux pays d'Europe, un afflux de migrants risque d'entraîner une hausse du chômage plutôt que des rémunérations, en particulier pour les citoyens peu qualifiés (Angrist et Kugler, 2002). En France, ce phénomène est le résultat des réglementations applicables aux salaires (Dustmann et Glitz, 2005). Néanmoins, lorsque l'émigration est motivée par une expansion économique, il se peut que l'emploi croisse, ou du moins qu'il ne fléchisse pas. Ainsi, entre 1984 et 1989 et 1990 et 1995, l'évolution chômage et cycle de l'afflux de migrants dans plusieurs pays d'Europe n'étaient pas liés (SOPEMI, 1998). La hausse du nombre de migrants accentue la consommation, ce qui, en retour, stimule la demande globale de main-

d'œuvre et la croissance économique, et améliore donc les avantages économiques dont bénéficient les nationaux.

157. Dans la plupart des pays de destination, la répartition des migrants par profession se distingue sensiblement de celle des non-migrants, autre indication du fait que ces deux catégories se complètent. De plus, dans la mesure où les migrants sont spécialisés dans des activités professionnelles qui, sans eux, n'existeraient pas à la même échelle, voire pas du tout, l'économie y gagne. Ainsi, les migrations peuvent faire augmenter le nombre total d'emplois. D'après Linton (2002), les migrants occupent des créneaux professionnels qui n'existeraient pas en leur absence. Les villes comptant des populations migrantes génèrent souvent des biens et des services, comme la cuisine ethnique ou des services de garde d'enfants, qui n'existeraient pas ou seraient rares sans elles. C'est pourquoi, dans les pays à revenu élevé, les migrants peu qualifiés ont plus de chances de compléter les nationaux peu qualifiés que d'entrer en concurrence avec eux (Castles et Kosack, 1984).

C. Intégration des migrants internationaux dans le marché du travail des pays de destination

158. Pour les migrants, la possibilité d'intégrer la population active et d'obtenir un emploi décent constitue une étape cruciale du processus d'intégration. Lorsque le chômage est systématiquement plus élevé chez les migrants que chez les non-migrants, ou lorsque les migrants sont plus susceptibles de faire partie des chômeurs de longue durée, il existe peut-être une discrimination systématique sur le marché du travail (Zegers de Beijl, 2000). Il importe donc d'examiner les tendances en matière d'intégration des migrants dans le marché du travail.

159. Les pays qui acceptent des travailleurs migrants à titre temporaire attendent d'eux qu'ils quittent le territoire s'ils se retrouvent au chômage. Tel est le cas des pays où les migrants occupent un emploi bien précis et dépendent d'un employeur spécifique, et où, pour être admis et pouvoir séjourner sur le territoire, ils doivent avoir un emploi. En pareil cas, le nombre de travailleurs migrants dans le pays d'accueil augmente en période d'essor économique, mais diminue en période de ralentissement, de telle sorte que les migrants font effectivement les frais des ajustements économiques. Ainsi, au lendemain de la crise financière qui a frappé l'Asie de l'Est et l'Asie du Sud-Est en 1997, de nombreux migrants sont rentrés chez eux, et les pays d'origine ont dû faire face à un afflux inattendu de travailleurs.

160. Dans les pays développés, où la plupart des migrants résident à titre permanent ou ont des cartes de séjour de longue durée, la proportion des migrants dans la main-d'œuvre est souvent importante (voir tableau 10). En outre, cette proportion a augmenté dans la plupart des pays de l'OCDE. Entre 1998 et 2003, des augmentations particulièrement fortes ont été observées au Luxembourg, en Irlande, en Espagne, aux États-Unis, au Portugal et en Italie, par ordre d'importance.

Tableau 10
**Nombre d'étrangers dans la main-d'œuvre d'un échantillon
de pays développés (1998 et 2003)**

(En milliers)

Grandes régions et pays	1998	2003	En pourcentage de la main-d'œuvre totale	
			1998	2003
Amérique du Nord				
Canada ^{f,g}	2 839	3 151	19,2	19,9
États-Unis ^{f,h}	17 373	21 564	12,7	14,8
Asie				
Japon ^{a,c}	119	180	0,2	0,3
République de Corée ^{a,d}	77	137	0,4	0,6
Europe				
Allemagne	3 384	3 562	8,7	9,0
Autriche	380	354	10,0	9,2
Belgique	344	334	8,1	7,7
Danemark ^a	98	104	3,4	3,5
Espagne	161	687	1,0	3,7
Finlande	26	41	1,0	1,6
France	1 582	1 361	6,2	5,2
Grèce ^b	..	413	..	9,5
Hongrie ^a	22	43	0,6	1,0
Irlande	53	118	3,4	6,5
Italie ^a	615	841	2,7	3,8
Luxembourg ^e	71	87	40,7	45,0
Norvège	61	83	2,7	3,6
Pays-Bas	270	317	3,5	3,8
Portugal	67	140	1,4	2,7
République tchèque	23	82	0,5	1,6
Royaume-Uni	1 145	1 513	4,1	5,1
Suède	189	210	4,4	4,6
Suisse	834	877	21,6	21,9
Océanie				
Australie ^f	2 281	2 447	24,8	24,6
Nouvelle Zélande ^{f,h}	..	372	..	19,9

Source : Organisation des Nations Unies, *Tendances des migrations internationales*, SOPEMI, 2005.

(Voir notes page suivante)

(Suite des notes du tableau 10)

^a Données pour 2002, concernant les personnes âgées de 15 ans et plus.

^b Données pour 2001, concernant les étrangers âgés de 15 ans et plus, entrés en Grèce à des fins professionnelles.

^c Données concernant les résidents étrangers munis d'un permis de travail, à l'exclusion des résidents étrangers permanents ou à long terme dont l'activité économique n'est pas limitée, et des personnes prolongeant leur séjour au-delà de la limite de validité de leur visa.

^d Données tenant compte des personnes prolongeant leur séjour sans autorisation.

^e Données concernant les travailleurs étrangers ayant le statut de résident, à l'exclusion des travailleurs transfrontaliers.

^f Données faisant apparaître la population née à l'étranger.

^g Données pour 1996 et 2001, concernant les personnes âgées de 15 ans et plus.

^h Données pour 2001, concernant les personnes âgées de 15 ans et plus.

ⁱ Données concernant les personnes âgées de 15 ans et plus.

161. Pendant les années 90 en Europe, l'emploi a connu une expansion, aussi bien pour les nationaux que pour les étrangers. Les marchés du travail irlandais et espagnol, en particulier, ont absorbé un grand nombre de travailleurs étrangers (SOPEMI, 2005). Toutefois, le fléchissement de l'économie qui a débuté en 2000 a freiné la croissance de l'emploi d'étrangers dans la plupart des pays développés, l'Allemagne, la Belgique, la France et les Pays-Bas ayant, eux, connu un recul. Même dans les années 90, les étrangers de 20 à 24 ans et ceux de plus de 55 ans, tout comme les femmes étrangères de tous âges, ont continué de se heurter à des obstacles dans leur recherche d'un emploi. La Belgique, la France et les Pays-Bas ont cependant réussi à promouvoir l'emploi des femmes étrangères.

162. S'agissant du chômage touchant les étrangers et les nationaux dans la plupart des pays de l'OCDE, la persistance de disparités est préoccupante et, de ce fait, les gouvernements hésitent à laisser entrer sur leur territoire des migrants supplémentaires sans fixer des conditions concernant leur emploi et la durée de leur séjour. En 2003, les étrangers en Belgique, au Danemark, en France, en Norvège, aux Pays-Bas et en Suède risquaient au moins deux fois plus que les nationaux de se retrouver au chômage. L'écart entre les taux de chômage était moindre dans les nouveaux pays de destination (Espagne, Grèce, Hongrie, Irlande et Italie), les pays d'immigration d'outre-mer et le Luxembourg. Dans la plupart des pays, le taux de chômage chez les étrangers était beaucoup plus élevé pour les femmes que pour les hommes (SOPEMI, 2005).

163. Dans les pays d'Europe, les différences entre les caractéristiques socioéconomiques des travailleurs étrangers d'une part et nationaux d'autre part étaient en grande partie à l'origine de l'écart entre les taux de chômage de ces deux catégories. La discrimination ne peut toutefois pas être écartée comme l'un des facteurs. Dans trois pays (Belgique, France et Pays-Bas), même si l'on prend en compte d'autres facteurs, le taux de chômage reste plus élevé pour les travailleurs étrangers vivant avec leur conjoint. Quant aux femmes étrangères, les difficultés qu'elles rencontrent pour s'intégrer dans la société semblent avoir des répercussions sur leurs chances de trouver un emploi, en sus des facteurs socioéconomiques, car même en neutralisant les effets de ces facteurs, le taux de chômage de ces femmes reste supérieur à celui de leurs homologues nationales, en particulier lorsqu'elles ont des enfants (SOPEMI, 2005).

164. Les gouvernements admettent que pour parvenir à réaliser la cohésion sociale, il faut promouvoir l'intégration des migrants dans le marché du travail.

Pour ce faire, il faut dénoncer les pratiques discriminatoires et les éliminer grâce à une législation appropriée et à des programmes de lutte contre la discrimination. Étant donné que les migrants au chômage sont souvent dépourvus du capital humain nécessaire pour réussir à trouver un emploi sur un marché du travail en mutation, ils gagneraient à suivre une formation pour améliorer leur maîtrise de la langue locale et acquérir des qualifications professionnelles. Il serait utile également de dispenser des formations en cours d'emploi, sous la forme d'un apprentissage, et d'offrir des conseils et un soutien pour promouvoir les activités d'entrepreneuriat. Il pourrait être nécessaire d'adopter des programmes spéciaux pour répondre aux besoins particuliers des femmes migrantes, des migrants jeunes et âgés, ou de ceux qui ont une origine particulière, notamment les populations autochtones.

D. Esprit d'entreprise chez les migrants

165. Dans de nombreux pays à revenu élevé, les grandes villes ont acquis un style cosmopolite, car les migrants y vendent dans leurs magasins des produits « exotiques » provenant de leur pays d'origine. Les chefs d'entreprise migrants élargissent l'éventail des biens et services offerts, ce qui redonne de la vitalité à certains quartiers urbains et empêche ainsi leur dégradation, voire inverse le processus. Les chefs d'entreprise migrants ont souvent des qualifications dont les pays d'accueil ne disposent plus en quantité suffisante, et ils ne rechignent pas à faire de longues journées de travail ni à utiliser leur capital social pour réduire les coûts de production et de transaction.

166. L'entrepreneuriat chez les migrants se développe, en réponse aux transformations structurelles dans les économies avancées, où le secteur des services est en essor, tout comme la production à petite échelle qui permet de s'adapter avec souplesse à l'évolution des goûts des consommateurs (Kloosterman et Rath, 2003). Les migrants qui créent une entreprise commencent souvent par répondre aux besoins de personnes ayant la même origine ethnique qu'eux, avant de diversifier leur activité en vue de pénétrer un marché plus important. Ces entreprises sont généralement situées à proximité d'enclaves ethniques et génèrent des emplois pour des migrants, à qui elles offrent la possibilité d'apprendre à gérer une affaire. À mesure qu'elles s'agrandissent, elles embauchent généralement davantage d'autochtones.

167. Divers facteurs favorisent l'esprit d'entreprise chez les migrants, dont la cohésion de leur famille élargie, le grand nombre d'enfants ou de frères et sœurs, qui peuvent constituer une main-d'œuvre gratuite ou bon marché, les possibilités d'ordre financier qu'offrent les associations de crédit tournant dirigées par des personnes de même origine ethnique, la solidité des réseaux sociaux au sein de leur communauté et le recours à des relations fondées sur la confiance qui règne obligatoirement dans cette communauté (Light et Rosenstein, 1995). Les possibilités qui s'offrent en matière de création d'entreprise renforcent indéniablement le dynamisme des communautés migrantes et favorisent la mobilité économique des chefs d'entreprise migrants grâce à l'accumulation de richesses. En vendant des biens qui sont produits dans leur pays d'origine, les chefs d'entreprise migrants génèrent souvent une multiplication des échanges avec ces pays.

168. Les migrants sont plus susceptibles de travailler à leur compte que les autochtones. Au Royaume-Uni et aux États-Unis, les migrants et leurs descendants sont surreprésentés parmi les travailleurs indépendants. À l'exception de la Belgique et de la France, dans les pays développés membres de l'OCDE, le nombre de migrants travaillant à leur compte a augmenté entre 1998 et 2003, aussi bien en valeur absolue qu'en proportion de l'ensemble des travailleurs indépendants (SOPEMI, 2005). Dans certains pays, il est devenu plus fréquent que des femmes étrangères créent de petites entreprises. En France, par exemple, de plus en plus de chefs d'entreprise sont des femmes migrantes originaires d'Afrique du Nord. En 2000, 44 % des propriétaires étrangers de petites entreprises en France venaient d'Afrique du Nord et 46 % d'Europe (Khachani, 2004).

169. Aux États-Unis, les migrants qui travaillent à leur compte gagnent généralement plus d'argent que les salariés, même si l'on tient compte de l'effet de la présence de travailleurs indépendants ayant des revenus élevés (Bradley, 2004). Les groupes de migrants travaillent souvent dans des secteurs particuliers (Portes, 1995). Aux États-Unis les migrants originaires d'Inde sont prédominants dans le secteur de l'hôtellerie bon marché; les Coréens sont spécialisés dans le commerce de détail; les Chinois tiennent des restaurants. En France, les personnes d'Afrique du Nord ont remplacé les commerçants français partis à la retraite; au Royaume-Uni, les migrants d'Asie du Sud tiennent des confiseries et vendent des journaux; aux Pays-Bas, les migrants turcs tiennent des pâtisseries et des épiceries.

170. En Allemagne, à la fin des années 90, 51 000 chefs d'entreprise d'origine turque employaient 185 000 personnes, dont 20 % étaient allemandes, et 73 % de ces entreprises s'approvisionnaient auprès d'entreprises allemandes. Il devenait de plus en plus fréquent que des sociétés germano-turques se lancent dans des projets internationaux en dehors de la Turquie. Le Gouvernement allemand a favorisé l'esprit d'entreprise en offrant une assistance financière et des conseils aux migrants envisageant de créer une entreprise. Des mesures similaires ont été observées en Autriche, en Écosse et au Portugal (Pécoud, 2001).

171. En Afrique du Sud, les migrants originaires d'autres pays d'Afrique ont monté de petites entreprises. Les femmes migrantes se livrent souvent à la vente ambulante et au commerce transfrontalier, activité qui leur donne une autonomie sur le plan économique. D'après une étude, une entreprise moyenne créée par un migrant génère plus de trois emplois (Peberdy et Rogerson, 2003).

172. Il est fréquent que des chefs d'entreprise migrants reprennent des activités que des autochtones délaissent. Millman (1997) a constaté qu'aux États-Unis, de plus en plus de fermes appartenaient à des migrants hispaniques et asiatiques, de nombreux exploitants âgés et originaires du pays ayant abandonné complètement le secteur agricole.

173. Des évaluations systématiques menées en vue de déterminer si les migrants réussissaient en tant que chefs d'entreprise ont donné des résultats mitigés. On a estimé que le travail indépendant pourrait représenter un pis-aller pour les migrants qui ont peu de chances de trouver un emploi sur le marché du travail officiel. La question de savoir si le travail indépendant permet aux migrants d'améliorer leurs revenus a fait l'objet de nombreux débats (Borjas, 1990; Bates, 1997; Waldinger, 1996; Kloosterman et Rath, 2003). L'un des problèmes qui se posent lorsque l'on évalue les résultats est qu'un petit nombre de travailleurs indépendants a très bien réussi. En d'autres termes, si le travail indépendant a une rentabilité moyenne faible,

il offre néanmoins un gros potentiel de réussite. Des analyses consacrées à des communautés de migrants dans des villes américaines ont révélé qu'hormis quelques privilégiés, les personnes à leur compte travaillaient plus longtemps, pour une rémunération horaire moyenne moindre que des salariés présentant les mêmes caractéristiques (Logan et al., 2003). Néanmoins, la persistance et l'expansion du travail indépendant chez les travailleurs migrants donnent à penser qu'il présente d'autres avantages : il est une source d'emplois pour des migrants ne maîtrisant pas encore bien la langue et les coutumes du pays d'accueil, il constitue une stratégie familiale pour s'enrichir et jette les bases de la mobilité économique de la génération suivante et il peut permettre de réussir dans d'autres secteurs de l'économie. Les données dont on dispose indiquent que de nombreux migrants travaillant à leur compte finissent par réussir (Bradley, 2004).

174. Les gouvernements, conscients des avantages que peut présenter l'esprit d'entreprise des migrants, ont déjà commencé à prêter assistance à ceux qui souhaitent créer de nouvelles entreprises. L'Australie, le Canada et les États-Unis délivrent un visa d'immigrant aux chefs d'entreprise étrangers qui présentent un plan d'entreprise viable et garantissent un investissement minimum. **Afin de promouvoir l'esprit d'entreprise chez les migrants, les gouvernements devraient lever les obstacles réglementaires qui empêchent les migrants de travailler à leur compte, en général ou dans certains secteurs, et veiller à ce que les migrants en situation régulière aient accès aux services financiers dans les mêmes conditions que les autochtones et que leurs droits patrimoniaux soient respectés.**

E. Migrations internationales et rénovation urbaine

175. Les migrations internationales ont également beaucoup contribué à prévenir le dépeuplement des villes dans les pays développés et à transformer leur marché de l'immobilier. Pendant les années 60 et 70, l'exode des autochtones vers les banlieues a ralenti la croissance démographique dans les villes de nombreux pays développés, donnant naissance à une tendance dénommée « contre-urbanisation », qui a toutefois disparu dans les années 80, en partie du fait que de plus en plus de migrants internationaux s'installaient au cœur des grandes villes. En 2000, l'immigration était l'une des deux tendances démographiques ayant le plus d'influence sur la transformation des villes américaines (Florida, 2004). Dans les grands centres urbains, comme les villes carrefours de Chicago, Dallas, Houston, Los Angeles, Miami, New York, San Diego, San Francisco et Washington, aux États-Unis, ou Toronto et Vancouver, au Canada, la population augmente essentiellement en raison de l'afflux de migrants internationaux, qui a plus que compensé les départs d'autochtones. La plupart de ces villes sont des villes « mondiales », car elles sont des centres de commerce et de finance internationale, et elles sont le siège d'entreprises ou d'administrations publiques (Frey, 2004; Pumain, 2004). Bien que toutes les incidences de ces tendances n'aient pas encore été déterminées, ces centres métropolitains semblent profiter de l'afflux de migrants internationaux et de l'accroissement de la demande de logements (Grogan et Proscio, 2000).

176. Ainsi, à New York, la proportion de personnes nées à l'étranger est passée de 28 % en 1990 à 40 % en 2000, et cette croissance a coïncidé avec la hausse de l'immobilier, la rénovation de quartiers dilapidés et une chute brutale de la

criminalité (Florida, 2004; Millman, 1997). En outre, certains groupes de migrants se sont installés massivement dans des quartiers auparavant pauvres, qu'ils ont rendus prospères. À Brooklyn par exemple, les Antillais sont parvenus à acheter leur logement pour un prix modéré, contribuant ainsi à la hausse de la valeur de l'immobilier, car chaque ménage comptait plusieurs salariés et pouvait en outre avoir recours à des systèmes de crédit informels administrés par des personnes de même origine ethnique (Crowder, 1999).

177. Dans les villes d'Europe, les difficultés à accéder à la propriété et la tendance qu'ont certains groupes de migrants à vivre en banlieue, dans des communautés séparées, ont eu des effets négatifs. Dans certaines villes, les migrants arrivés récemment se font concurrence pour trouver des logements à des prix modérés, ce qui fait grimper les prix. À Barcelone, par exemple, les migrants paient souvent des loyers plus élevés que les autochtones, pour des logements équivalents, et il existe une ségrégation géographique (Domingo i Vals, 1996). À Madrid, les migrants polonais ont eu tendance à s'installer dans des quartiers pauvres, mais étant donné que 60 % d'entre eux ont fait au moins des études secondaires et que 30 % ont reçu une éducation tertiaire plus ou moins complète, leurs conditions de logement devraient progressivement s'améliorer (Aguilera Arilla et al., 1996).

178. Les migrants de même origine s'installent généralement dans certaines villes, créant ainsi des enclaves de migrants au sein desquelles ils peuvent conserver des liens culturels et sociaux avec leurs compatriotes, ce qui pourrait permettre d'atteindre le seuil nécessaire pour favoriser le développement d'entreprises ethniques. Progressivement, si les migrants réussissent et parviennent à investir dans un logement, ces enclaves deviendront peut-être prospères, ou bien elles s'affaibliront si les migrants vont s'installer ailleurs, dans un logement plus confortable, ou encore elles resteront un lieu marqué par la ségrégation et la pauvreté. **Il y a encore beaucoup à apprendre sur les facteurs qui mènent à chacun de ces résultats, mais tant l'apparition d'entreprises créées par des migrants et travaillant au service de la collectivité que la possibilité de devenir propriétaire d'un logement semblent être des éléments favorisant des évolutions positives.**

III. Incidence des migrations sur les pays d'origine

179. Les migrations peuvent avoir plusieurs conséquences positives pour les pays d'origine. Ainsi, elles peuvent atténuer les pressions qui s'exercent sur le marché du travail dans les pays qui ont un excédent de main-d'œuvre; grâce aux envois de fonds, elles peuvent améliorer la situation des familles des travailleurs migrants; grâce à des effets de multiplication, les envois de fonds peuvent favoriser la croissance des revenus et contribuer à réduire la pauvreté aux échelons de la collectivité et du pays; enfin, grâce à l'intermédiation financière, les envois de fonds peuvent faciliter les investissements productifs. La présente section est consacrée à l'étude des conséquences des migrations.

180. Toutefois, les pays d'origine font face à un dilemme : pour générer des envois de fonds, ils renoncent à la main-d'œuvre et aux qualifications dont ils ont besoin pour devenir productifs. Il s'agit peut-être là du principal défi à relever pour que les migrations internationales finissent par favoriser le développement économique

dans les pays d'origine. Les défis et les possibilités que présente l'émigration de personnes qualifiées sont examinés ci-après dans le chapitre IV.

181. Outre le fait qu'ils peuvent tirer parti de la réduction du coût des envois de fonds ou de l'incidence de ces envois, les pays d'origine peuvent aussi avoir intérêt à coopérer avec les communautés d'expatriés, et à promouvoir le transfert de l'épargne, des connaissances et des compétences grâce aux migrations de retour. Ce potentiel qu'ont les migrations de favoriser le développement de tous est examiné au chapitre V.

A. Migrations internationales et marché du travail dans les pays d'origine

182. Pratiquement tous les éléments dont on dispose indiquent que des marchés du travail caractérisés par une pénurie de main-d'œuvre découragent l'émigration. Toutefois, le départ des travailleurs peut ne pas entraîner de pénurie de main-d'œuvre. Dans certains pays, les travailleurs qui émigrent sont aisément remplacés et on ne constate après leur départ ni perte de production, ni augmentation des salaires. Ce résultat est plus susceptible d'être observé lorsque les émigrants sont peu nombreux par rapport à la main-d'œuvre, lorsque ceux qui s'en vont étaient pour la plupart au chômage ou sous-employés, et lorsqu'ils peuvent être remplacés grâce aux migrations internes ou à une formation sans que la qualité du travail en souffre, comme c'est le cas au Bangladesh, en Inde, en Indonésie ou au Sri Lanka (Lucas, 2005). De plus, dans les pays très peuplés où le sous-emploi ou le chômage sont élevés, l'émigration, même lorsqu'elle se produit massivement, n'aura peut-être que des effets négligeables sur le chômage ou les salaires (Organisation des Nations Unies, 1998).

183. Toutefois, parce que les migrations sont sélectives, elles peuvent engendrer une pression à la hausse sur les rémunérations dans certains secteurs. Au Pakistan par exemple, l'émigration vers les pays membres du Conseil de coopération du Golfe a entraîné une hausse des salaires pour les ouvriers du bâtiment qualifiés, et peut-être aussi non qualifiés, et les ouvriers agricoles (Organisation des Nations Unies, 1998). De même, aux Philippines, les salaires en valeur réelle semblent avoir augmenté parallèlement aux migrations, en particulier pour les ouvriers dans l'industrie manufacturière (Lucas, 2005). En outre, dans les petits pays qui comptent un grand nombre d'expatriés, l'émigration peut entraîner une forte réduction du chômage ou du sous-emploi.

184. Si l'on fait abstraction des salaires, l'émigration de travailleurs peu qualifiés profite généralement à ceux qui restent dans le pays d'origine. En Albanie, par exemple, l'émigration a facilité la transition vers l'emploi dans le secteur privé (Lucas, 2005). Dans les pays depuis lesquels de nombreuses personnes émigrent, comme le Mexique, le Pakistan ou les Philippines, le nombre de départs chaque année a presque compensé l'augmentation de la main-d'œuvre hors migrations, ce qui donne à penser que les migrations peuvent offrir un important moyen de libérer des emplois lors des périodes de croissance non créatrice d'emplois ou de stagnation économique (O'Connor et Farsakh, 1996).

185. Les migrations de la main-d'œuvre ont aussi contribué pour beaucoup à inciter certains groupes à intégrer la population active. Les femmes qui émigrent pour devenir employées de maison à l'étranger, en particulier, n'ont souvent jamais

touché de salaire en contrepartie de leur travail avant d'émigrer, en particulier dans des pays comme l'Indonésie ou le Sri Lanka. La moitié environ des travailleuses migrantes ayant quitté le Sri Lanka à la fin des années 80 faisait partie de la population active pour la première fois (Rodrigo et Jayatissa, 1989). Tel est également le cas des jeunes qui entrent dans certains pays développés dans le cadre de programmes vacances-travail, puisque la plupart d'entre eux étaient étudiants ou jeunes diplômés lorsqu'ils ont émigré.

B. Migrations internationales, répartition du revenu et réduction de la pauvreté

186. De faibles revenus incitent les gens à émigrer, mais il est fréquent que les migrations internationales s'intensifient lorsque les revenus augmentent. En général, les migrants internationaux sont issus de ménages ayant un revenu moyen, principalement parce que les migrations internationales sont coûteuses et hasardeuses. Les ménages démunis n'ont ni suffisamment de moyens, ni la possibilité de courir de tels risques. Il est donc relativement rare que les pauvres soient concernés par les migrations internationales. Dans les communautés d'origine, les ménages à faible revenu sont moins susceptibles d'émigrer. La probabilité augmente avec les revenus, mais elle a tendance à fléchir lorsqu'il s'agit de personnes ayant un revenu plus élevé (Taylor, 2006).

187. Néanmoins, une fois que des personnes appartenant à une communauté donnée s'installent à l'étranger, il est probable que les migrations à partir de cette communauté augmentent, car les personnes ayant émigré aideront leurs parents et amis à en faire autant. Le réseau qui se crée ainsi réduit les coûts et les risques liés aux migrations, et les relations établies grâce à ce réseau sont particulièrement importantes pour les femmes migrantes, qui sont plus soucieuses d'éviter les risques (Massey et al., 1998). Progressivement, l'accès au réseau se fait par l'intermédiaire non seulement des parents ou amis, mais aussi d'organismes qui favorisent et alimentent les migrations, notamment le secteur du recrutement (Woodruff et Zenteno, 2001; McKenzie et Rapoport, 2005).

188. Le fait que les migrations commencent dans des ménages aisés et ne s'étendent qu'après à une proportion croissante de ménages démunis explique les résultats apparemment contradictoires concernant l'incidence des migrations internationales sur les inégalités de revenus et la pauvreté qu'ont obtenus différentes études (Barham et Boucher, 1998; Knowles et Anker, 1981; Adams, 1989; Adams et Alderman, 1992; Banque mondiale, 2006). En d'autres termes, lorsque les membres d'une communauté commencent à émigrer, les envois de fonds creusent tout d'abord les inégalités de revenus, avant de les réduire au fur et à mesure que des migrants issus de ménages pauvres s'en vont eux aussi. Dans les zones rurales du Mexique, par exemple, les envois de fonds contribuent moins à accentuer les inégalités de revenus dès lors que les migrations se généralisent et qu'elles concourent à atténuer l'acuité et la gravité de la pauvreté (Taylor, Mora et al., 2005). Des études menées dans d'autres contextes corroborent ces constatations (Ozden et Schiff, 2006). Un corollaire important est que les migrations de travailleurs peu qualifiés sont les plus à même de réduire la pauvreté dans les pays en développement (Banque mondiale, 2006).

189. Étant donné que les migrations peuvent contribuer à réduire la pauvreté, il est utile d'en tenir compte lors de l'élaboration des stratégies de réduction de la pauvreté des pays en développement et des documents de planification du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), comme le font déjà certains pays en développement. Afin de pouvoir intervenir efficacement, il faut élargir la base des données factuelles, en particulier pour déterminer comment faire en sorte que les envois de fonds aient plus rapidement des effets positifs sur les ménages les plus pauvres.

C. Incidence des envois de fonds

190. Les envois de fonds sont l'avantage le plus immédiat et le plus tangible des migrations internationales. D'après la Banque mondiale (2006), les envois de fonds³ ont plus que doublé, au niveau mondial, au cours de la décennie écoulée, passant de 102 milliards de dollars en 1995 à environ 232 milliards de dollars en 2005. Dans le monde, la part des fonds envoyés dans les pays en développement a elle aussi augmenté, passant de 57 % en 1995 (58 milliards de dollars) à 72 % en 2005 (167 milliards de dollars). Les envois de fonds sont concentrés dans quelques pays : les 20 premiers bénéficiaires représentaient 66 % du total mondial en 2004, et huit d'entre eux étaient des pays développés (voir tableau 11). L'Inde, la Chine, le Mexique et la France, par ordre d'importance, ont reçu un tiers de l'ensemble des envois de fonds. Ces derniers ne représentaient une part importante du produit intérieur brut (PIB) que dans deux des principaux bénéficiaires, à savoir les Philippines et la Serbie-et-Monténégro. Pour la plupart, les 20 pays dans lesquels les envois de fonds représentaient au moins un dixième du PIB sont de petits pays en développement.

Tableau 11

Vingt premiers pays pour ce qui est de la réception d'envois de fonds et de la proportion des envois de fonds par rapport au PIB (2004)

Pays	Envois de fonds (en milliards de dollars É.-U.)	Pourcentage cumulatif du total mondial		Envois de fonds, en pourcentage du PIB
			Pays	
Inde	21,7	9,6	Tonga	31,1
Chine	21,3	19,0	Moldova	27,1
Mexique	18,1	27,1	Lesotho	25,8
France	12,7	32,7	Haïti	24,8
Philippines	11,6	37,8	Bosnie-Herzégovine	22,5
Espagne	6,9	40,9	Jordanie	20,4
Belgique	6,8	43,9	Jamaïque	17,4
Allemagne	6,5	46,8	Serbie-et-Monténégro	17,2
Royaume-Uni	6,4	49,6	El Salvador	16,2
Maroc	4,2	51,5	Honduras	15,5
Serbie-et-Monténégro	4,1	53,3	Philippines	13,5
Pakistan	3,9	55,0	République dominicaine	13,2

<i>Pays</i>	<i>Envois de fonds (en milliards de dollars É.-U.)</i>	<i>Pourcentage cumulatif du total mondial</i>	<i>Pays</i>	<i>Envois de fonds, en pourcentage du PIB</i>
Brésil	3,6	56,6	Liban	12,4
Bangladesh	3,4	58,1	Samoa	12,4
Égypte	3,3	59,6	Tadjikistan	12,1
Portugal	3,2	61,0	Nicaragua	11,9
Viet Nam	3,2	62,4	Albanie	11,7
Colombie	3,2	63,8	Népal	11,7
États-Unis	3,0	65,1	Kiribati	11,3
Nigéria	2,8	66,4	Yémen	10,0
Total mondial	225,8	100,0		

Source : Banque mondiale, *Perspectives économiques mondiales 2006*, graphique 4.1.

191. Parce que les envois de fonds effectués dans le cadre d'opérations informelles ou remis en personne ne sont pas forcément pris en compte par les systèmes de collecte de l'information, on estime que les volumes réels dépassent les prévisions avancées, sachant qu'elles-mêmes représentent déjà environ le double de la valeur effectivement communiquée (Banque mondiale, 2006). De nombreux pays ne communiquent pas de données sur les envois de fonds et il a donc fallu estimer les valeurs. En conséquence, les chiffres dont on dispose doivent être interprétés avec prudence (Kapur, 2003; Banque mondiale, 2006).

192. Pendant des décennies, on a espéré que les ménages recevant des envois de fonds les investiraient de manière productive, ce qui créerait de nouvelles possibilités de revenus dans le pays d'origine et offrirait peut-être une alternative à de futures migrations. Il est cependant constamment ressorti des études consacrées exclusivement à l'utilisation des envois de fonds qu'ils servent principalement à la consommation. Pour déterminer la véritable incidence de ces envois, il convient d'examiner leurs effets au-delà de leur utilisation immédiate. Les études comparant les dépenses des ménages comptant ou non des migrants internationaux ont révélé que dans le premier cas de figure, les ménages investissent davantage et dépensent moins à des fins de consommation que d'autres ménages ayant le même niveau de revenu, ce qui donne à penser que les envois de fonds contribuent à l'amélioration des résultats économiques (Taylor et Mora, 2006; Adams, 2005). En particulier, les envois de fonds jouent souvent un rôle dans le financement de l'éducation et des soins de santé, améliorant ainsi le capital humain (Banque mondiale, 2006). En outre, les migrations internationales, en générant des envois de fonds, aident aussi les ménages à surmonter certains obstacles auxquels ils se heurtent parce que les marchés ne sont pas suffisamment développés. L'absence de crédit ou d'assurance, le coût élevé des transactions sur les marchés des biens de production et des produits, et l'accès limité à l'information en raison de l'insuffisance des infrastructures de communication et de transport, entravent la productivité des ménages dans les pays en développement, en particulier de ceux qui sont tributaires de l'agriculture pour gagner leur vie. Émigrer permet de surmonter une partie de ces obstacles (Stark, 1991; Taylor et Martin, 2001). Un migrant, grâce aux envois de fonds, peut assurer à un ménage le maintien de son capital et de ses revenus, ce qui

pourrait faciliter la transition vers des activités plus productives, comme la production agricole à des fins commerciales ou la création d'une microentreprise. Ainsi, au Mexique, un cinquième environ du capital investi dans des microentreprises est lié à des envois de fonds (Woodruff et Zenteno, 2001) qui semblent également atténuer les difficultés d'accès crédit lors de la création d'une nouvelle entreprise, comme c'est le cas aux Philippines (Yang, 2004).

193. Les migrations ne peuvent toutefois pas remédier à toutes les déficiences du marché. Si les ménages ne parviennent pas à remplacer les émigrants par des salariés ou des dispositifs permettant d'économiser la main-d'œuvre, il se pourrait que la production baisse. Ainsi, à court terme, les migrations internationales peuvent entraîner une baisse de la production dans les ménages d'origine des migrants, mais aussi la faire augmenter à long terme, lorsque les ménages dont des membres ont émigré deviennent mieux à même d'investir et de s'adapter à l'absence des migrants (Massey et al., 1998). En assurant aux ménages les liquidités et le maintien du revenu nécessaires pour qu'ils puissent investir, les migrations et les envois de fonds peuvent créer des facteurs qui permettront de multiplier les revenus au sein des ménages, de telle sorte que ces revenus augmenteront d'un dollar supplémentaire par dollar reçu.

194. Les envois de fonds ont aussi le potentiel d'augmenter les revenus de ménages ne comptant pas de migrants. En raison des effets multiplicateurs, chaque dollar provenant d'un envoi de fonds peut générer deux ou trois dollars supplémentaires de revenu dans les communautés d'origine, essentiellement parce que les envois de fonds sont consacrés à l'achat de biens et services fournis par d'autres personnes dans l'économie locale. Même si les envois de fonds servent à acheter des biens ou des services produits en dehors de la communauté, les effets multiplicateurs feront augmenter les revenus par un phénomène de diffusion dans l'économie du pays. Par conséquent, dépenser les fonds envoyés peut stimuler les investissements des ménages autres que ceux recevant ces fonds, car l'accroissement de la demande de biens et de services fait augmenter les revenus. L'incidence des envois de fonds n'est donc pas constatée seulement dans les ménages qui en bénéficient, mais dans l'économie dans son ensemble. Si les multiplicateurs des envois de fonds sont plus importants à l'échelon du pays que de la communauté d'origine, ils ont cependant un effet proportionnellement plus marqué dans les communautés.

195. Toutefois, si les envois de fonds sont utilisés pour acquérir des biens non échangeables, c'est-à-dire des biens ou services qui ne s'échangent pas sur les marchés internationaux, la demande supplémentaire qu'ils génèrent peut provoquer une hausse des prix de ces biens et services. Il semble que les salaires ou les prix des terrains sont plus élevés dans les régions que de nombreuses personnes ont quitté pour émigrer à l'étranger. Ces variations de prix peuvent faire baisser la production, sauf si la productivité augmente aussi. C'est pourquoi, les migrations internationales peuvent faire diminuer la production locale à court terme, en particulier pour les activités à forte intensité de main-d'œuvre, mais à moyen et à long terme, elles peuvent la faire augmenter, grâce aux multiplicateurs du revenu et des investissements qu'elles génèrent (Massey et al., 1998; Taylor et Adelman, 1986).

IV. Favoriser le développement des compétences et améliorer leur répartition

196. Ces dernières décennies, les migrations de travailleurs qualifiés ont pris de l'ampleur dans un contexte politique qui favorise l'accueil des personnes possédant les compétences souhaitées. Cela est dû au fait que la croissance économique repose de plus en plus sur les progrès techniques, ce qui incite les pays à renforcer l'avantage concurrentiel de leurs industries fondées sur le savoir. La demande de main-d'œuvre qualifiée s'étant accentuée, les entreprises ont encouragé l'assouplissement des politiques de migration. En outre, comme les migrants qualifiés ont de meilleurs salaires et paient plus d'impôts que les migrants peu qualifiés, il est intéressant de les faire entrer dans la population active où ils peuvent aider à supporter le poids important du vieillissement des populations sur les finances publiques. Enfin, la mondialisation accrue de la production et du commerce exige une plus grande mobilité des compétences, ne serait-ce que parce que les multinationales ont besoin de transférer leurs employés entre les différents sites de production. Ainsi, il n'est pas surprenant de constater que ce type de mobilité a fait l'objet de la plus grande libéralisation au titre du mode 4 (sous-groupe technique sur l'évaluation des personnes physiques) de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), conclu dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.

197. Les pays qui connaissent une pénurie de travailleurs qualifiés ont le choix entre former leur propre main-d'œuvre ou la faire venir d'autres pays. Aujourd'hui, le secteur de la formation de personnel qualifié s'est mondialisé et les pays en développement eux-mêmes s'efforcent d'attirer des établissements renommés pour former leur population et faire venir de l'étranger des étudiants doués. Le développement rapide de l'éducation transnationale montre que le marché de l'éducation de qualité est important et en expansion. **Les gouvernements auraient intérêt à étudier la meilleure façon de collaborer entre eux et avec le secteur privé en vue de faciliter l'accès des populations des pays pauvres à l'enseignement supérieur et à des programmes de formation spécialisée, en particulier pour ce qui concerne les professions très demandées dans les pays de destination et très peu représentées dans les pays d'origine. Ils pourraient également lancer des initiatives communes afin de retenir les spécialistes et le personnel technique dans les pays et régions où ils sont très demandés. Les partenariats avec le secteur privé, dans le domaine de la formation comme dans celui de l'amélioration des conditions de travail pour certains emplois, pourraient créer un effet de synergie. Enfin, le codéveloppement devrait être un principe directeur pour le renforcement de la coopération internationale sur cet aspect fondamental du développement.**

A. La mondialisation de l'éducation

198. Parallèlement au développement du commerce et des investissements à l'échelle mondiale qui a lieu depuis les années 80, on constate un accroissement du commerce international des services d'éducation, en particulier dans l'enseignement supérieur. Comme il est indiqué plus haut (voir le tableau 8), le nombre croissant d'étudiants qui partent faire des études supérieures à l'étranger est un signe de cette tendance. Les prestataires de services eux-mêmes sont devenus également plus « mobiles » et multiplient les partenariats avec des établissements d'enseignement à

l'étranger, voire ouvrent des annexes de leurs propres établissements dans d'autres pays, souvent avec l'appui ou l'incitation de l'État.

199. Cette évolution se produit parce que les gouvernements, les universités et les entreprises constatent qu'il y a une pénurie mondiale de travailleurs très qualifiés et prennent des mesures pour y remédier. Le marché de l'enseignement supérieur promet d'être vaste et offre des possibilités d'expansion. En 2000, seuls 16 % des 429 millions de jeunes âgés de 20 à 24 ans vivant dans les pays développés, soit 69 millions, étaient inscrits dans l'enseignement supérieur. En 2015, si les taux d'inscription augmentent modérément, ce nombre pourrait approcher 100 millions. Il faudrait que les moyens mondiaux de formation des étudiants dans l'enseignement supérieur progressent notablement pour que l'on puisse répondre ne serait-ce qu'en partie aux besoins qui se feraient jour.

200. Durant des décennies, les étudiants originaires des pays développés et des pays en développement se sont rendus aux États-Unis et dans divers pays d'Europe pour y suivre des études supérieures. Depuis que de nouveaux pays étoffent leurs moyens de formation, on constate une réorientation des mouvements migratoires d'étudiants (Tremblay, 2005). Il faut ajouter à cela le fait que les spécialistes du développement sont de plus en plus nombreux à comprendre que l'internationalisation du marché de l'enseignement supérieur offre des perspectives considérables en ce qui concerne la mise en valeur du capital humain et la croissance économique dans les pays en développement (Knight, 1999; OCDE, 2004; Ninnis et Hellsten, 2005). De fait, si l'on forme une personne dans son propre pays ou dans un pays qui se trouve dans la même aire géographique, il est plus probable qu'elle ne partira pas ailleurs. Aussi, afin de se doter de moyens accrus dans l'enseignement supérieur et de réduire le coût des opérations des changes liées aux études à l'étranger, certains pays en développement autorisent des universités étrangères prestigieuses à ouvrir une « annexe » sur leur territoire, et vont même jusqu'à les solliciter. L'Afrique du Sud, la Chine, les Émirats arabes unis, l'Inde, la Malaisie, le Mexique, le Nigéria, le Qatar et Singapour comptent parmi les pays qui ont déjà accueilli des universités internationales. Cette situation conduit le corps enseignant à se plier à une plus grande mobilité à l'échelle internationale.

201. Les pays développés, quant à eux, s'intéressent à ce type de collaboration en partie parce que l'exportation des services d'éducation peut être très lucrative (Phillips et Stahl, 2001). C'est notamment le cas de l'Australie, qui appuie l'expansion de ses universités à l'étranger. En 2003, 34 d'entre elles comptaient des étudiants étrangers inscrits en dehors du pays, soit 40,5 % des étudiants étrangers de l'Australie. La plupart étudiaient en Malaisie et à Singapour.

202. En Europe, l'Union européenne a lancé le programme Erasmus en 1987 afin d'inciter les étudiants européens à étudier hors de leur pays pendant une période de 3 à 12 mois. Trente et un pays européens participent à ce programme. En 2004, plus de 1,2 million d'étudiants et 2 000 établissements d'enseignement supérieur y ont participé. Le programme Erasmus s'adresse également aux enseignants intéressés par la mobilité. En 2003, le Parlement européen et le Conseil européen ont approuvé un nouveau programme, Erasmus Mundus, qui prévoit des bourses destinées à permettre à des étudiants originaires de pays en développement de venir étudier en Europe et à des étudiants européens d'aller étudier dans des pays en développement (Kritz, 2006).

203. Le nombre de personnes étudiant à l'étranger augmente et continuera probablement de progresser aussi loin qu'on puisse prévoir. La plupart des étudiants qui cherchent à s'inscrire à l'étranger sont issus de pays à revenu élevé ou intermédiaire, mais l'on compte également beaucoup d'étudiants chinois et indiens dans les pays développés. En 2000, il y avait dans les pays de l'OCDE 127 000 étudiants originaires de Chine, 78 000 originaires de la République de Corée, 67 000 d'Inde, 64 000 du Japon, 63 000 d'Allemagne et 60 000 de France (Kritz, 2006). La Grèce, l'Italie, la Turquie, le Maroc et la province chinoise de Taiwan avaient aussi un grand nombre d'étudiants en dehors de leurs frontières. Les données concernant les États-Unis indiquent que 60 % des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur bénéficient d'une aide de leur famille pour financer leurs études, les autres reçoivent des bourses souvent octroyées par le pays d'origine.

204. Il est certain que les pays d'origine comprennent l'intérêt d'une formation spécialisée pour leurs ressortissants, notamment dans les domaines ou disciplines liés aux technologies qui évoluent rapidement. Ces pays espèrent que les personnes très qualifiées qui rentrent contribueront au transfert de connaissances et de technologie nécessaire pour stimuler l'économie, faciliter le renforcement des institutions et accélérer la croissance économique. Ils savent cependant que les étudiants diplômés ne rentrent que si les perspectives d'emploi sont prometteuses. Même si le retour n'a pas lieu à court terme, les pays d'origine recourent de plus en plus à des réseaux qui regroupent des expatriés hautement qualifiés et à des programmes qui facilitent les visites de travail dans le pays d'origine afin de renforcer la collaboration et le transfert de connaissances. Les pays asiatiques tels que la Chine, l'Inde et la République de Corée sont particulièrement actifs dans ce domaine (Wescott, 2005).

205. En conclusion, il est possible de former un plus grand nombre de personnes qualifiées susceptibles de rester dans leur pays d'origine et d'y prospérer en encourageant les partenariats entre les secteurs public et privé qui visent à mettre en place des établissements de formation régionaux recevant à la fois les jeunes dont la famille peut financer les études et ceux qui ont besoin d'une aide financière mais qui s'engagent fermement à rentrer dans leur pays. Comme il est expliqué ci-après, si la migration des travailleurs qualifiés incite à investir dans l'éducation pour accroître les possibilités d'émigration, l'existence de centres de formation proches du pays d'origine peut contribuer à répondre à l'objectif exposé plus haut et, partant, élargir le vivier de travailleurs qualifiés.

B. La migration de travailleurs hautement qualifiés

206. Il n'existe pas encore de statistiques à l'échelle mondiale sur les proportions et les tendances de la migration de travailleurs hautement qualifiés. Néanmoins, les données issues des recensements ont permis d'évaluer le nombre de personnes d'origine étrangère installées dans un pays de l'OCDE qui ont indiqué avoir achevé des études supérieures. Si l'on considère que ces personnes sont hautement qualifiées, on peut se faire une idée du nombre de travailleurs très qualifiés qui ont choisi l'émigration (voir le tableau 12). En 2000, on comptait près de 20 millions de migrants très qualifiés âgés de 25 ans ou plus dans les pays de l'OCDE, alors que ce chiffre était de 12 millions en 1990 (Docquier et Marfouk, 2006). La différence de 8 millions représente 46 % de l'accroissement total du nombre de migrants âgés de 25 ans ou plus entre 1990 et 2000.

207. On ne dispose pas de données aussi détaillées pour les pays en développement. En Amérique latine, on dénombrait au début des années 90 1,3 million de migrants ayant fait au moins 10 ans d'études, mais le nombre de personnes ayant suivi des études supérieures était beaucoup plus faible. En 2003, l'Arabie saoudite comptait environ 600 000 migrants très qualifiés.

Tableau 12
Indicateurs de l'évolution du nombre de migrants ayant fait des études supérieures présents dans les pays de l'OCDE entre 1990 et 2000

Région et pays	Migrants âgés de 25 ans ou plus ayant fait des études supérieures			
	Nombre (en milliers)		Différence (en milliers) 1990-2000	Proportion par rapport à l'accroissement total du nombre de migrants âgés de 25 ans ou plus 1990-2000
	1990	2000		
Amérique du Nord				
Canada	1 879	2 742	863	91
États-Unis	6 203	10 354	4 151	47
Amérique latine				
Mexique	123	142	19	35
Asie				
Japon	330	329	(1)	–
République de Corée	15	52	37	36
Turquie	49	141	92	40
Europe de l'Est				
Hongrie	32	55	22	55
Pologne	101	103	3	3
République tchèque	..	60	..	15
Slovaquie	30	42	12	5
Europe de l'Ouest				
Allemagne	556	996	440	30
Autriche	27	103	76	15
Belgique	94	186	92	77
France	300	615	314	>100
Luxembourg	11	29	19	60
Pays-Bas	147	254	107	30
Suisse	197	287	90	37
Europe du Nord				
Danemark	11	32	20	27
Finlande	4	22	17	31
Irlande	35	116	81	54
Islande	2	5	2	36
Norvège	33	64	31	45

Région et pays	Migrants âgés de 25 ans ou plus ayant fait des études supérieures			
	Nombre (en milliers)		Différence (en milliers) 1990-2000	Proportion par rapport à l'accroissement total du nombre de migrants âgés de 25 ans ou plus 1990-2000
	1990	2000		
Royaume-Uni	570	1 257	687	80
Suède	138	221	83	44
Europe du Sud				
Espagne	148	230	82	16
Grèce	29	24	(5)	–
Italie	81	142	61	16
Portugal	15	30	15	41
Océanie				
Australie	1 110	1 540	430	54
Nouvelle-Zélande	195	232	37	25
OCDE (en millions)	12 467	20 403	7 936	46
Union européenne (Europe des 15)	2 166	4 526	2 360	47

Source : Adaptation de l'étude de Frédéric Docquier et Abdeslam Marfouk, « International migration by education attainment, 1990-2000 », dans *International Migration, Remittances and the Brain Drain*, Caglar Ozden et Maurice Schiff, éd. World Bank and Palgrave Macmillan, 2006.

Note : Le symbole « > » est utilisé dans le tableau pour indiquer que les pourcentages effectifs sont supérieurs aux chiffres cités.

208. Présentées par pays de naissance, les données montrent que 56 % des migrants hautement qualifiés présents dans les pays de l'OCDE sont originaires de pays en développement. Les estimations du nombre de personnes très instruites nées dans tel ou tel pays et vivant dans un pays de l'OCDE indiquent qu'une forte proportion de la population active très qualifiée de certains pays pauvres vit à l'étranger (SOPEMI, 2005; Kapur et McHale, 2005). Entre 33 et 55 % des ressortissants hautement qualifiés de l'Angola, du Burundi, du Ghana, du Kenya, de Maurice, du Mozambique, de la Sierra Leone, de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie se sont établis dans des pays de l'OCDE (SOPEMI, 2005). Ce chiffre dépasse 60 % en ce qui concerne Haïti, les Fidji, la Jamaïque et la Trinité-et-Tobago, et atteint 83 % pour le Guyana. Ces données n'indiquent cependant pas où les intéressés ont fait leurs études.

209. Les chiffres du recensement effectué par les autorités américaines concernant l'entrée sur le territoire des États-Unis indiquent que près de 55 % des travailleurs migrants hautement qualifiés originaires d'Amérique latine et des Caraïbes et plus de 40 % de ceux originaires de Chine et d'Inde ont obtenu leurs diplômes universitaires aux États-Unis. Ces proportions sont même plus élevées pour ceux qui ont obtenu des diplômes universitaires de niveaux supérieurs (Ozden, 2005).

210. L'émigration des travailleurs qualifiés du secteur de la santé est particulièrement préoccupante. Selon certaines estimations, il semblerait que 23 % des médecins formés en Afrique subsaharienne se sont établis dans des pays de

l'OCDE, cette proportion allant de 3 % pour les médecins originaires du Cameroun à 37 % pour ceux nés en Afrique du Sud. En outre, près de 20 % des infirmières et des sages-femmes formées en Afrique subsaharienne travaillent dans des pays de l'OCDE (OMS, 2006).

211. Les effets de l'émigration des travailleurs qualifiés sur les pays d'origine se manifestent de plusieurs façons. Le phénomène peut produire un cercle vertueux dans lequel les personnes restées sur place choisissent de suivre une formation semblable à celle suivie par les personnes qui ont émigré, dans l'espoir de pouvoir elles-mêmes un jour partir à l'étranger. Sachant que les possibilités d'émigration sont restreintes, il est probable que cela aboutisse à une offre croissante de spécialistes et de personnel technique dans les pays d'origine (Stark et Wang, 2001). Bien que les données à l'appui de cette hypothèse soient encore rares, un nombre croissant de pays semblent avoir tiré parti de l'émigration des plus talentueux de leurs ressortissants. Par exemple, un grand nombre d'étudiants et de travailleurs qualifiés ont quitté des pays asiatiques en plein essor alors que ceux-ci procédaient aux transformations structurelles nécessaires pour stimuler la croissance économique. Ces pays ont généralement su faire revenir certains de leurs émigrés qualifiés, nouer des liens avec ceux restés à l'étranger et faciliter les investissements des émigrés qui disposent de capitaux ou sont capables d'en mobiliser. L'Inde, qui a pourtant connu un exode massif d'informaticiens, a su remplacer ces émigrés qualifiés et mettre sur pied une industrie d'exportation de services (OIM, 2005).

212. Dans l'ensemble toutefois, le phénomène de cercle vertueux permettant d'élargir le vivier de travailleurs qualifiés est probablement moins fréquent que celui d'« exode des cerveaux » dû à la migration. D'après Beine, Docquier et Rapoport (2003), les pertes imputables à l'émigration dépassent nettement les gains lorsqu'un grand nombre de personnes qualifiées (plus de 20 %) partent à l'étranger. Les pays où l'émigration de personnel qualifié est moins marquée, comme le Brésil ou l'Inde, peuvent en revanche être gagnants. Dans certains pays, l'émigration de travailleurs qualifiés entraîne des pénuries de main-d'œuvre dans des professions clefs. En Afrique du Sud par exemple, le Ministère de la santé estime que plus de 25 % des postes d'infirmier n'ont pu être pourvus en 2001. Dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne, ce phénomène est tout aussi courant, sinon plus.

213. L'émigration peut également avoir des conséquences sur les institutions et les politiques dans les pays d'origine. Ceux-ci peuvent choisir de ne pas investir dans l'enseignement supérieur, par exemple, afin d'éviter que la plupart des personnes formées ne choisissent de s'expatrier. Ils peuvent également hésiter à imposer davantage les personnes aisées de crainte qu'elles ne quittent le pays (Kapur et McHale, 2005).

214. La pénurie de personnel hautement qualifié risque de faire obstacle à l'innovation et à l'adoption de nouvelles technologies, de réduire la qualité des services sociaux et de ralentir ou même d'empêcher le renforcement des institutions. Cependant, les émigrés très qualifiés peuvent contribuer à distance au développement de l'économie de leur pays par le biais du commerce, des investissements, des envois de fonds et du savoir. Ils peuvent également lever les obstacles aux initiatives commerciales internationales en se forgeant une bonne réputation et en aidant ainsi les pays en développement à trouver plus facilement leur place dans les filières de production mondiales et le commerce international. Enfin, les migrants très qualifiés qui rentrent dans leur pays peuvent exploiter leur

savoir-faire, leurs réseaux de relations à l'étranger et leur patrimoine pour investir dans l'économie locale (Kapur et McHale, 2005). En Chine, en Inde et en République de Corée par exemple, ceux qui sont rentrés des États-Unis ont joué un rôle de premier plan dans l'essor de l'industrie des logiciels.

215. Les conclusions des récentes études sur les conséquences de la migration des travailleurs qualifiés indiquent généralement que celle-ci profite aux pays d'accueil et généralement aux migrants eux-mêmes. Néanmoins, ces derniers ne peuvent pas toujours tirer pleinement parti de leurs qualifications à l'étranger. La plupart des migrants originaires d'Amérique latine qui sont installés aux États-Unis mais qui ont fait leurs études supérieures ailleurs ne parviennent pas à trouver un emploi correspondant à leur formation (Ozden, 2005). **Pour éviter ce gâchis, il faut encourager une coopération internationale de nature à promouvoir la reconnaissance mutuelle des diplômes, des qualifications et des certificats. Les pays doivent également lutter contre la discrimination à l'embauche fondée sur l'origine.**

216. **Comme les pays à faible revenu sont ceux qui risquent le plus de souffrir de l'émigration des travailleurs qualifiés, il importe d'étudier les moyens d'atténuer le préjudice subi. La principale mesure consiste peut-être à ajuster l'offre de formation aux besoins existants et à faire en sorte qu'elle corresponde aux conditions locales. Les pays d'origine et les pays de destination doivent mieux évaluer leurs besoins immédiats et à long terme et prendre des mesures pour y répondre. Dans les pays de destination, ces mesures peuvent servir à réduire à moyen et à long terme la demande de travailleurs qualifiés étrangers. Dans les pays d'origine, le développement de la formation peut contribuer à atténuer les pénuries même si l'émigration persiste. Enfin, il est possible de conclure des accords régionaux, avec l'appui des pays donateurs et dans le cadre de partenariats public-privé ou privé-privé, en vue de former le personnel sans lequel il ne peut y avoir de services de base tels que l'éducation et la santé.**

217. **Il est en outre indispensable de retenir la main-d'œuvre dont l'économie a besoin. Pour cela, les pays d'origine doivent s'efforcer d'accroître les débouchés et d'améliorer les conditions de travail du personnel qualifié en favorisant les perspectives d'avancement et en offrant des salaires convenables. Pour retenir le personnel de santé, il faut renforcer l'infrastructure sanitaire de base et prévoir les fournitures médicales de première nécessité. Il convient aussi de s'intéresser à certaines initiatives de codéveloppement telles que le jumelage d'établissements de soins entre un pays à revenu élevé et un pays à faible revenu et la coopération Sud-Sud sous diverses formes, notamment la prestation de services de santé dans un pays à faible revenu par du personnel médical provenant d'un autre pays en développement.**

218. **Les pays qui accueillent des migrants hautement qualifiés devraient s'attacher à tirer parti de leur savoir-faire en s'assurant que leurs conditions de travail et leur rémunération correspondent à celles des nationaux ayant des qualifications comparables. De plus, les pays à revenu élevé doivent éviter de recruter des travailleurs qualifiés dans les pays à faible revenu qui en manquent déjà, ou mieux encore, ils devraient appuyer la constitution d'un capital humain dans ces pays. Enfin, au vu de la multiplication des agences privées de recrutement spécialisées dans le placement de travailleurs qualifiés**

dans les pays développés, les pouvoirs publics pourraient être amenés à réglementer leurs activités internationales afin d'éviter qu'elles ne portent préjudice à la réalisation des objectifs de développement pressants dans les pays à faible revenu.

219. On a longtemps fait valoir que l'émigration des travailleurs qualifiés constituait une perte pour les pays d'origine puisque ceux-ci perdaient les investissements consentis pour la formation de ces personnes et ne percevaient pas une compensation financière sous forme de recettes fiscales. On peut envisager un rattrapage en imposant les émigrés qualifiés (Bhagwati et Wilson, 1989; Bhagwati, 1991; Kapur et McHale, 2006). Toutefois, bien qu'il soit en principe possible d'imposer des citoyens à l'étranger, cela est très difficile à mettre en pratique. Certains ont par conséquent suggéré que les pays de destination partagent avec les pays d'origine les recettes fiscales versées par les émigrés qualifiés. Dans certains cas, les pays d'origine ont tenté de prélever des impôts directement auprès des migrants qualifiés au moment de leur sortie du territoire, mais ces mesures n'ont pas porté leurs fruits. Les pays d'origine semblent en revanche avoir plus de chances d'obtenir le remboursement des bourses qu'ils accordent en vue d'études supérieures à l'étranger dans le cas où les bénéficiaires restent à l'étranger.

220. Les pays d'origine peuvent également favoriser le retour de leurs migrants qualifiés. L'octroi de la double nationalité offre ainsi aux migrants la possibilité de retourner dans leur pays. Certains pays ont pris des mesures innovantes tendant à favoriser le retour, notamment en facilitant les transferts de ressources financières, en offrant des allègements fiscaux et en simplifiant les investissements productifs. Sachant que les perspectives d'emploi sont susceptibles d'inciter au retour, il peut être utile de diffuser les offres du marché du travail sur l'Internet. Les pays en développement qui ont besoin de techniciens spécialisés peuvent aussi accueillir des migrants très qualifiés venant d'autres pays. Jusqu'à présent, la coopération technique a permis aux pays à faible revenu d'obtenir le concours de spécialistes étrangers. Les partenariats pour le codéveloppement dans lesquels un volet de formation est prévu pour aider le personnel local à assurer la relève lorsque les spécialistes s'en vont pourraient contribuer à répondre aux besoins de ces pays.

V. Les migrations comme outil de développement

221. L'histoire montre qu'il est non seulement onéreux mais encore futile de tenter de garder les gens dans leur pays d'origine. L'accroissement de la mobilité de la population va de pair avec la réussite économique. Les gouvernements devraient cependant redoubler d'efforts pour stimuler la croissance du revenu, la création d'emplois et le développement dans les pays d'origine.

222. Essentiellement, nombre des problèmes qui poussent les gens à migrer limitent également la capacité du rapatriement des salaires à stimuler le développement dans les communautés d'origine. Dans les pays où le revenu et la production agricole augmentent, les migrations sont le reflet de la réussite et les envois de fonds peuvent trouver un terrain favorable pour promouvoir le développement. Mais dans les pays où l'économie stagne, qui souffrent de la pénurie de capital humain, de la médiocrité des infrastructures, des défaillances du marché et de la faiblesse des

institutions, les migrations internationales traduisent l'échec du développement et il est probable qu'elles auront des effets positifs limités.

223. Lorsque le phénomène des migrations internationales prend naissance dans une communauté ou une région, il est souvent difficile de l'arrêter. Pour le modérer, les gouvernements pourraient donc être bien inspirés de concentrer leur action en faveur du développement sur les régions où il ne s'est pas encore affirmé. Cependant, transformer des zones pauvres en économies dynamiques capables de retenir la population est une entreprise difficile et coûteuse, qui peut même s'avérer impossible en raison des ressources limitées ou de l'isolement géographique. Dans ces conditions, les migrations peuvent être la réponse la plus efficace pourvu que l'on s'emploie à en promouvoir les effets bénéfiques.

224. Le conflit d'intérêts qui existe entre bénéficiaire des envois de fonds d'une part et perdre la main-d'œuvre nécessaire pour devenir productif d'autre part est peut-être l'une des principales difficultés rencontrées lorsqu'on tente de mettre les migrations internationales au service du développement économique dans les pays d'origine. En outre, à mesure que les envois de fonds augmentent, la disponibilité des devises peut entraîner une surévaluation des taux de change qui a une incidence négative sur les exportations et accroît la concurrence entre les importations et la production locale. Veiller à ce que le rapatriement des salaires ne réduise pas la compétitivité nationale est un défi permanent, surtout pour les petits pays où les envois de fonds représentent une part importante du produit intérieur brut.

225. Un dilemme analogue se pose au niveau des foyers où les bénéficiaires des fonds manquent souvent de la main-d'œuvre nécessaire pour les utiliser de manière productive. Compte tenu de cette situation, il peut s'avérer irrationnel d'attendre de ces foyers qu'ils accroissent la production. Certains étant mieux à même de produire des migrants et d'autres des biens, la solution pourrait consister à relier les uns aux autres grâce à des institutions de crédit (le microcrédit est souvent indiqué) de sorte que des investissements productifs soient possibles. Dans le cas contraire, faute de crédit, les foyers sans migrant trouveront rapidement le moyen de prendre part à l'exode et l'intérêt de l'investissement local dans des activités productives risquera de décroître.

226. Le rapatriement des salaires étant un avantage immédiat et tangible des migrations internationales, il est aisé pour les dirigeants de tout simplement laisser libre cours à ce phénomène. C'est là une erreur. Les migrations internationales peuvent facilement passer pour un substitut des politiques de développement viables et les pays peuvent devenir tributaires des flux de rapatriement de salaires. Faute de contexte économique voulu, elles peuvent changer les zones d'origine en « jardin d'enfants et en maison de retraite » au lieu de faire naître des économies dynamiques qui, avec le temps, pourraient offrir une solution attrayante pour remplacer les migrations. Les gouvernements doivent créer un environnement qui permette de faire des migrations internationales un véritable outil de développement. Certaines mesures allant dans ce sens sont examinées ci-après.

A. Réduction du coût des envois de fonds

227. La plupart des migrants rapatrient leur salaire par petites sommes. Si les commissions perçues par les agents de transfert de fonds ont diminué, notamment dans les filières les plus empruntées, elles restent élevées par rapport au coût

véritable du transfert international d'argent (Orozco, 2006). Il est évident que le coût de ces transactions réduit le montant que reçoivent finalement les familles des migrants.

228. Jusqu'à il y a peu, les filières formelles de transfert des salaires étaient entre les mains de quelques opérateurs de transfert de fonds comme Moneygram ou Western Union. L'importance des profits engendrés par le transfert de fonds a déjà attiré d'autres agents dans ce secteur. Les administrations postales, par exemple, s'orientent de plus en plus vers le transfert électronique sécurisé de fonds à moindre coût et dans un délai garanti. Actuellement, quelque 160 bureaux de l'Union postale universelle (UPU) traitent chaque année plus de 10 milliards de mandats postaux et transferts de fonds, et une cinquantaine proposent des services de transfert électronique. Les banques commerciales se sont également rendu compte que le rapatriement des salaires constituait un nouveau créneau important.

229. Plus récemment, les banques, les coopératives de crédit et même les institutions de microfinancement au service des communautés en développement ont pénétré le secteur des transferts de fonds, profitant de l'élargissement de la clientèle. L'ouvrage d'Orozco (2006) décrit les nouveaux services qu'offrent ces institutions dans des pays comme le Bangladesh, l'Égypte, El Salvador, l'Équateur, le Guatemala, l'Inde, le Kenya, le Maroc, le Mexique, l'Ouganda, le Pakistan et les Philippines. En Amérique latine et dans les Caraïbes, par l'intermédiaire de son Fonds d'investissement multilatéral, la Banque interaméricaine de développement mène des travaux de recherche et des activités de plaidoyer en vue de réduire le coût des transferts de salaires et d'accroître l'utilité de ces fonds pour le développement (Orozco, 2006). Le Fonds d'investissement multilatéral a financé des initiatives menées par des institutions financières du secteur privé, qui cherchent à étendre leurs services aux pays en développement et, avec le concours du Fonds international de développement agricole (FIDA), a recueilli des fonds pour promouvoir le microfinancement et l'investissement dans les zones rurales. Des donateurs bilatéraux ont également augmenté leur contribution à des projets qui facilitent les transferts de salaires et accroissent leurs avantages en termes de développement.

230. Malgré ces progrès, les frais de transfert restent élevés, surtout dans les filières peu empruntées, et les commissions prélevées sur les opérations de change, qui ne sont pas annoncées aux clients avant la transaction, continuent de grever ces transferts. **Les gouvernements peuvent faire beaucoup pour accroître la concurrence sur le marché des envois de fonds et maintenir la pression en vue de la réduction des commissions, notamment en réduisant les coefficients de réserve requis pour la création de services de transfert de fonds et en autorisant les réseaux de postes, de banques et de détaillants à mettre en place des partenariats non exclusifs avec les agents de transfert de fonds, en exigeant de ces derniers qu'ils annoncent les frais de commission et autres avant de procéder à l'opération, et en diffusant systématiquement des informations concernant les coûts.**

231. **Il importe également d'élargir l'accès aux banques et aux services bancaires. Les gouvernements peuvent faciliter la création de filiales de banques étrangères et promouvoir la participation des banques commerciales, des caisses d'épargne, des coopératives de crédit et des institutions de microfinancement aux services d'envoi de fonds. Les fonds rapatriés peuvent**

alors être déposés sur des comptes à intérêt pouvant générer les ressources qui permettront d'offrir d'autres produits financiers tels qu'emprunts ou assurance, notamment aux populations des communautés d'origine. Afin de promouvoir l'usage des filières formelles pour le transfert de salaires, les gouvernements des pays d'origine comme ceux des pays d'accueil peuvent assouplir les impératifs réglementaires qui empêchent les migrants d'utiliser les institutions bancaires. Il importe également d'aider les migrants et leur famille, dans les pays d'origine, à mieux connaître les mécanismes financiers, en prenant en compte le fait que, si elles gèrent souvent mieux les finances du ménage, les femmes peuvent néanmoins se heurter à des obstacles culturels lorsqu'elles veulent accéder aux services offerts par les institutions bancaires.

232. Les gouvernements peuvent également favoriser l'harmonisation des systèmes de transfert électronique entre institutions de transfert de fonds. Actuellement, les principaux agents et banques utilisent leur propre système de transfert de fonds, une pratique qui augmente les coûts. Le système de messagerie SWIFT utilisé par les banques commerciales coûte moins de 0,15 dollar des États-Unis par opération. Fedwire, le système de transfert électronique mis au point et administré par la Réserve fédérale des États-Unis, pourrait réduire le coût des transactions à environ 0,45 dollar par opération. Le Système financier international de l'Union postale universelle (UPU), qui permet d'effectuer rapidement des transferts de fonds sécurisés via mandat postal ou transfert interbancaire grâce au propre réseau sécurisé de l'UPU, s'est élargi grâce à des partenariats avec d'autres systèmes de transfert de fonds et des banques. L'utilisation de cartes de débit, de cartes de crédit et de distributeurs automatiques de billets réduit d'ores et déjà le coût de la main-d'œuvre, entraînant la baisse du coût des services fournis. Le coût des transactions peut également être réduit si l'on encourage les partenariats entre sociétés de transferts de fonds et institutions dotées de vastes réseaux de distribution dans les pays d'origine, notamment dans les zones rurales.

233. Réduire les frais d'envoi de fonds permet non seulement d'accroître les sommes versées aux familles des migrants mais sans doute aussi d'améliorer le flux de salaires rapatriés par les filières formelles et pourrait même accroître l'ensemble des sommes transférées. Pour cela, le coût, la fiabilité et la commodité des services de transfert formels doivent être meilleurs que ceux des filières informelles. De toute évidence, les gouvernements des pays d'origine et ceux des pays d'accueil ont un objectif commun : faciliter le flux des fonds rapatriés et réduire les coûts. Cependant, la portée mondiale des transferts de fonds rapatriés rend nécessaire une action mondiale ou, au minimum, la coordination mondiale des mesures visant à atteindre cet objectif aussi rapidement et aussi efficacement que possible.

B. Utilisation des envois de fonds

234. Les envois de fonds peuvent servir à améliorer le niveau de vie et à stimuler l'investissement dans les pays d'origine. Les ménages, pourvu qu'ils aient accès aux institutions financières, peuvent les utiliser comme garanties pour obtenir des crédits en vue d'exercer des activités de production à petite échelle. **L'accès aux services bancaires grâce auxquels les envois de fonds peuvent être canalisés et des comptes épargne être ouverts peut à son tour permettre non seulement aux**

ménages qui reçoivent ces fonds mais aussi à d'autres, d'accéder au crédit, mettant ainsi les fonds au service de l'investissement – cela, à condition que les foyers sans migrant aient également accès aux services bancaires et que les marchés locaux de crédit puissent servir d'intermédiaire pour prêter l'épargne des foyers migrants à d'autres foyers qui sont peut-être mieux à même d'investir ces économies productivement. Vu les imperfections existant sur les marchés de crédit des pays en développement, notamment dans les zones rurales, les institutions de microcrédit sont de plus en plus la cible des politiques visant à mettre les envois de fonds au service de l'investissement dans les communautés d'origine. Certaines de ces institutions, créées sur le modèle de la Banque Grameen, s'adressent plus particulièrement aux femmes, qui sont souvent chargées des finances du ménage pendant que les hommes sont à l'étranger.

235. Autre moyen d'utiliser les envois de fonds : les partenariats entre les associations de villes d'origine des migrants à l'étranger et les gouvernements en vue d'appuyer des projets de développement communautaires. De cette façon, les associations de villes d'origine peuvent être des acteurs principaux du codéveloppement. Ainsi, dans le cadre du programme « Trois pour un » mis en train par le Mexique, les associations de villes d'origine aux États-Unis d'Amérique collaborent avec les villageois pour proposer des projets de développement communautaires. Pour chaque dollar versé par une association, le gouvernement fédéral, les autorités de l'État et les administrations municipales versent également un dollar chacun. Lancé en 1997, ce programme comptait en 2002 des projets estimés à 44 millions de dollars des États-Unis, dont les deux tiers bénéficiaient à la production agricole à fort coefficient de main d'œuvre dans quatre États mexicains où le taux d'émigration est élevé. Cependant, le fait que ces projets soient concentrés dans des zones à fort taux d'émigration signifie que leurs avantages potentiels ne se concrétisent pas toujours (Banque mondiale, 2006).

236. Les associations de villes d'origine de migrants d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes sont également actives au Canada et aux États-Unis, depuis les années 90 au moins, mais les envois collectifs de fonds qu'elles effectuent restent modestes, représentant 1 % seulement des envois de fonds à destination de l'Amérique centrale (Banque mondiale, 2006). Des associations analogues, regroupant principalement des migrants d'Afrique, ont été créées en France et au Royaume-Uni. En règle générale, il s'agit de petites associations philanthropiques qui investissent dans des projets à petite échelle comme la construction ou l'entretien d'infrastructures communautaires ou des projets sociaux (écoles, cliniques, etc.). En Afrique, les projets les plus utiles sont ceux qui facilitent l'accès des ménages aux biens de consommation, grâce à l'ouverture de magasins et de banques de céréales, et ceux qui financent l'achat de matériel agricole (Banque mondiale, 2006).

237. Pour promouvoir davantage les envois collectifs de fonds et les projets de développement, les gouvernements pourraient envisager de créer de nouveaux mécanismes de financement. Ainsi, des « obligations pour les migrants » pourraient être vendues aux migrants à l'étranger, en leur garantissant un taux de rendement raisonnable tout en consacrant les intérêts au financement de projets de développement communautaires.

238. Une autre façon d'augmenter le potentiel d'investissement que représentent les envois de fonds consiste à les utiliser pour améliorer la

solvabilité du pays, réduire les coûts de l'emprunt et, plus généralement, améliorer l'accès du pays aux marchés de capitaux internationaux (Banque mondiale, 2006). Les gouvernements pouvant utiliser les recettes futures comme garanties, celles-ci peuvent être constituées par ces envois. Les arrangements concernant les recettes futures données en garantie, courants dans le secteur commercial, sont de plus en plus utilisés dans le secteur public malgré des avis divergents quant à la viabilité de cette méthode (Kapur, 2003).

239. En conclusion, les envois de fonds peuvent financer le développement s'ils sont mis au service de politiques viables. Permettre aux familles qui reçoivent des fonds de travailleurs migrants d'accéder aux services bancaires et leur dispenser une formation financière, promouvoir les envois collectifs de fonds aux fins du développement et utiliser ces fonds comme garantie en vue de réduire le coût de l'emprunt sur les marchés financiers sont autant de stratégies qui méritent d'être étudiées. Les envois de fonds sont depuis longtemps une source de devises pour les pays d'origine et, du fait de leur nature anticyclique, ils ont amorti les chocs causés par les crises financières ou les catastrophes naturelles. Cependant, des politiques judicieuses favorisant un contexte financier transparent et fiable peuvent contribuer pour beaucoup à accroître leur influence sur le développement.

C. Les communautés transnationales et leur contribution potentielle au développement

240. Les communautés transnationales jouent un rôle essentiel dans les migrations internationales. La famille, les amis et d'autres contacts dans le pays d'accueil engagent et facilitent souvent le processus de réinstallation, alimentant et entretenant ainsi les migrations (Massey et al., 1993). Les proches à l'étranger sont souvent ceux qui fournissent les fonds pour financer les migrations. Ils aident également les nouveaux arrivés à trouver un emploi. La tendance qu'ont les migrants de même origine à vivre dans des communautés soudées dans le pays d'accueil facilite l'organisation d'institutions d'entraide et d'associations bénévoles. L'appui de compatriotes est particulièrement important pour les femmes migrantes qui tendent, plus que les hommes, à avoir recours à des réseaux sociaux pour obtenir l'information voulue dans le pays d'accueil (Massey et al., 1998).

241. Une fois installées, ces communautés transnationales peuvent également contribuer à faire changer les choses dans leur pays d'origine. Les activités des associations de ville d'origine et l'utilisation des envois collectifs de fonds ont déjà été examinées. En outre, dans la mesure où les migrants à l'étranger se lancent dans la création d'entreprises, ils peuvent stimuler l'exportation de produits typiques de leur pays d'origine. Souvent, les expatriés sont également ceux qui utilisent le plus les moyens de transport à destination et en provenance du pays d'accueil, ainsi que les services de télécommunications. Ainsi, les migrants salvadoriens, dominicains et mexicains constituaient respectivement 50 %, 30 % et 20 % des voyageurs se rendant dans les pays d'origine (Orozco, 2006). En règle générale, le transport aérien entre pays d'origine et pays d'accueil se développe à mesure que la communauté d'expatriés augmente.

242. Les migrants à l'étranger peuvent également contribuer pour beaucoup à la promotion de l'investissement dans le pays d'origine. En Inde, le secteur des

logiciels a ainsi bénéficié du rôle que des travailleurs indiens bien placés aux États-Unis ont joué dans la réduction des obstacles au commerce liés à la réputation et dans la promotion de l'investissement en Inde. La Chine a également profité de la présence à l'étranger d'entrepreneurs d'origine chinoise, qui ont investi des sommes considérables dans le pays, créé des emplois et développé les exportations (Lucas, 2005).

243. Les différences qui existent dans l'effet qu'ont les activités des communautés transnationales traduisent essentiellement des différences dans l'économie des pays d'origine. Le développement du secteur des logiciels en Inde, par exemple, a pu se produire grâce aux politiques nationales et à d'autres mesures internes et s'est maintenu principalement grâce à l'abondance d'ingénieurs et d'informaticiens très qualifiés autrefois sous-employés.

244. Les migrants peuvent servir d'intermédiaires au transfert de technologie, mais cela est fonction, dans une large mesure, de la situation économique dans les pays d'origine. Les pays à revenu élevé, comme l'Irlande, Israël et la République de Corée, ont été mieux à même de profiter de ces transferts que les pays moins prospères. Les pays à faible revenu, en particulier, n'ont généralement pas les moyens de profiter des transferts de technologie. Ainsi, bien que les petits pays et les pays à faible revenu aient une plus grande part de leur main-d'œuvre qualifiée à l'étranger, leur situation économique n'a pas connu d'amélioration sensible.

245. **Les gouvernements peuvent promouvoir la participation bénéfique des communautés transnationales au développement local en adoptant des politiques d'investissement judicieuses.** Toutefois, il n'est pas aisé de créer des conditions réglementaires propices à l'investissement. Les émigrés indiens, par exemple, continuent de faire état d'entraves à l'investissement dans leur pays et aux Philippines, l'action menée par le Gouvernement pour promouvoir les investissements de ses émigrés a semble-t-il été infructueuse.

246. **Promouvoir le contact avec des nationaux à l'étranger, en particulier avec la main-d'œuvre très qualifiée, peut faciliter l'émergence de réseaux de transmission des connaissances plus actifs. Encourager et appuyer activement la création d'associations transnationales faisant appel aux chercheurs dans les pays d'origine comme dans les pays d'accueil peut compléter ces initiatives.** Certains des réseaux officiels les plus actifs sont cependant nés d'initiatives privées et non de mesures parrainées par les pouvoirs publics. En outre, l'efficacité de tels réseaux à améliorer la productivité dans les pays d'origine est loin d'être évidente (Wescott, 2005).

D. Les migrations de retour et la circulation

247. Bien que l'on ne dispose pas d'estimations mondiales concernant l'ampleur des migrations de retour, les faits suggèrent qu'elles sont plus courantes qu'on le pense. Elles supposent généralement la réinstallation des migrants dans leur pays d'origine, mais, tout comme l'émigration, il n'est pas nécessaire que ce retour soit permanent. On dit des migrants qui rentrent pour une période donnée et repartent ensuite qu'ils « circulent ». Lorsque des migrants rentrent chez eux pour de courtes périodes mais sont essentiellement installés à l'étranger, il ne s'agit cependant pas de « circulation ».

248. Il n'existe pas d'estimations mondiales du nombre de migrants qui circulent. La circulation forcée résulte souvent de la migration de travailleurs temporaires contraints par la réglementation en vigueur de rentrer chez eux avant que le renouvellement de leur contrat soit envisagé. Le retour à court terme de ces migrants, en attendant de retrouver un emploi à l'étranger, n'est généralement pas très bénéfique, ni pour les intéressés ni pour l'économie de leur pays d'origine. Si la période de retour est brève (moins de six mois, par exemple), il est probable qu'ils resteront sans emploi ou seront sous-employés pendant toute cette durée. De même, il est peu probable que le retour des migrants après un court séjour à l'étranger ait des avantages pour les intéressés ou pour leur pays d'origine.

249. Le retour sera plus vraisemblablement bénéfique s'il a lieu après une période relativement longue passée à l'étranger (5 à 10 ans). Dans ces conditions, les migrants sont plus susceptibles d'avoir épargné suffisamment pour se réinsérer plus facilement dans leur société d'origine. De même que les migrations internationales ont d'autres conséquences potentiellement bénéfiques, les migrations de retour ne contribueront au développement que dans la mesure où le contexte social et économique dans le pays d'origine permet aux migrants d'utiliser les compétences acquises à l'étranger ou d'investir les sommes épargnées. En outre, les conditions économiques dans le pays ou la région d'origine déterminent bien souvent le retour. Ainsi, aux Philippines, il est plus probable que les migrants retournent dans les régions où le taux de chômage est plus faible (Nations Unies, 1998).

250. Il est fréquent que les migrants qui rentrent chez eux ne s'adaptent pas bien au marché du travail de leur pays d'origine : souvent leur taux de chômage est plus élevé que celui de ceux qui n'ont pas émigré, et même plus élevé qu'avant leur émigration. Quand le séjour à l'étranger s'est prolongé, il est fréquent que les migrants de retour prennent leur retraite ou quittent le marché du travail à leur retour. Les femmes migrantes, en particulier, peuvent s'arrêter de travailler dans leur pays d'origine pour reprendre leur rôle de ménagère et de mère (Nations Unies, 1998).

251. Compte tenu de la pénurie d'emplois dans le secteur formel des pays en développement, les migrants de retour au pays choisissent souvent des emplois indépendants et utilisent leurs économies pour monter de petites entreprises, stratégie qui peut, dans bien des cas, être la suite logique d'investissements réalisés dans des activités productives dans leur pays d'origine durant leur séjour à l'étranger. Des études montrent que ceux qui prévoient d'exercer une activité indépendante à leur retour travaillent généralement plus longtemps à l'étranger et y économisent davantage (Black et al., 2003; Wahba, 2003). Bien que la plupart des entreprises fondées grâce à l'épargne des migrants n'exigent qu'un modeste capital de départ, emploient peu de main-d'œuvre (souvent des parents proches) et appartiennent au secteur informel, elles peuvent donner un élan au développement, surtout dans les pays en développement où la croissance de l'emploi est concentrée dans l'économie informelle (Black et al., 2003). En conséquence, les gouvernements et les acteurs internationaux, comme l'Union européenne, l'OIM et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ont élaboré des programmes d'assistance aux rapatriés dans le domaine des affaires. Cependant, pour que ces entreprises prospèrent, le contexte économique et financier doit être propice à l'investissement dans les pays d'origine (Ghosh, 2000).

252. Une étude des migrants qui rentrent au pays et appartiennent à l'élite au Ghana et en Côte d'Ivoire décrit la façon dont ils peuvent utiliser les compétences qu'ils ont acquises à l'étranger (Ammassari, 2003). La plupart des migrants interrogés avaient soit étudié soit reçu une formation à l'étranger. Les plus âgés avaient le plus souvent trouvé un emploi dans le secteur public et contribué à l'édification de la nation. Les plus jeunes étaient plus entreprenants et attirés par la création d'entreprises privées. L'étude a essentiellement montré que les relations entre ceux qui rentrent et ceux qui restent n'étaient pas toujours faciles même si les deux groupes devaient conjuguer leurs efforts pour réussir. Ainsi, **les politiques en faveur de ceux qui rentrent chez eux et n'offrent pas un soutien analogue à ceux qui restent ne peuvent que susciter le mécontentement et avoir des effets pernicieux. Celles qui profitent aux uns comme aux autres, qui contribuent à la création d'entreprises, consistent notamment à assouplir la réglementation applicable aux entreprises privées, à faciliter l'accès au crédit et à améliorer la qualité de la main-d'œuvre.**

253. Malgré l'ampleur des migrations de retour et les avantages potentiels qu'elles présentent, il s'agit de l'un des aspects de migrations les moins bien étudiés. Pourtant le retour est l'objectif ultime non seulement de nombreux migrants mais aussi de nombreux programmes de migration, la plupart des migrants n'ayant pas le droit de s'installer de façon permanente dans les pays d'accueil. Les facteurs qui favorisent le retour et contribuent à la réussite des personnes rentrées au pays sont méconnus. Les migrants sont peut-être plus susceptibles de rentrer s'ils voient des débouchés dans leur pays d'origine. On pense que ceux qui ont le droit de résider à long terme dans le pays d'accueil seront peut-être plus disposés à tenter de se réinstaller dans leur pays si on leur garantit qu'ils pourront émigrer de nouveau. **La sécurité de résidence dans le pays d'accueil peut dès lors favoriser soit le retour soit la circulation. De même, permettre aux migrants d'acquérir la double nationalité peut les inciter à rentrer chez eux.**

254. **Les mesures qui favorisent la circulation de migrants qualifiés, qui peuvent être à même d'apporter une précieuse contribution à l'économie de leur pays d'origine en y travaillant pendant de courtes périodes, sont des éléments clefs du codéveloppement.** La Chine, par exemple, s'est employée à promouvoir et à faciliter les voyages d'affaires des expatriés (Wescott, 2005). Des programmes mis en place par des instances internationales comme le PNUD et l'OIM favorisent le retour provisoire d'expatriés très qualifiés pour de courtes périodes, afin qu'ils enseignent dans les universités ou exercent d'autres activités utiles. Ces programmes restent néanmoins peu nombreux et leur incidence générale n'a pas été évaluée. **Il semble plus urgent de déterminer les conditions susceptibles de favoriser les retours volontaires à une plus grande échelle et de veiller à ce qu'ils aient des effets positifs sur le développement.**

VI. Droits de l'homme, égalité entre les sexes, intégration et droit à des prestations

A. Droits de l'homme

255. Sous réserve des obligations découlant des traités et du droit international coutumier, les États ont le droit souverain de décider de qui entre et séjourne sur

leur territoire et dans quelles conditions. Ils sont en outre tenus, en vertu du droit international coutumier et conventionnel, de respecter les droits fondamentaux de tous les êtres humains. La plupart des États sont parties à des conventions internationales qui énoncent les droits inaliénables de l'individu et exigent donc que ceux-ci soient protégés et respectés. Les États sont libres évidemment d'accorder aux migrants plus de droits que ceux prévus par les conventions internationales.

256. Les conditions de séjour fixées par les États visent à la fois les droits accordés aux migrants en sus de ceux qui sont universellement reconnus et les obligations qui incombent à ceux-ci durant leur séjour dans un pays autre que le leur. En règle générale, les étrangers bénéficiant du statut de résident permanent jouissent des mêmes droits que les nationaux, à quelques droits politiques près. Rares cependant sont les pays qui accordent le statut de résident permanent à des migrants qui entrent la première fois dans leur territoire. Dans la plupart des pays, ces migrants se voient octroyer un statut temporaire qui ne leur confère pas des droits identiques à ceux des nationaux. C'est ainsi que les travailleurs migrants temporaires sont souvent cantonnés dans des emplois ou auprès d'employeurs déterminés et peuvent ne pas être autorisés à se faire accompagner ou rejoindre par leur famille immédiate.

257. Les États qui s'attachent à admettre des migrants temporaires sont acculés à un dilemme. Leur réticence à accorder des droits de résidence à long terme à un grand nombre d'étrangers les conduit à fixer des conditions de séjour et de travail qui réduisent les chances d'intégration économique et sociale des migrants, accentuant ainsi les coûts sociaux de la marginalisation qui en découle. De surcroît, ces conditions pourraient, au mépris des obligations internationales des États, exposer les migrants à des abus.

258. Les pays d'origine doivent faire face à un autre dilemme, qui se greffe sur le précédent : la migration a plus de chances d'avoir des effets bénéfiques lorsque la réinstallation dans un autre pays n'a pas lieu, les migrants temporaires dont les familles restent dans le pays d'origine étant davantage enclins à envoyer des fonds à celles-ci et à rapatrier leurs économies lorsqu'ils rentrent que ceux qui s'établissent à l'étranger. À cela s'ajoute le fait que les migrants temporaires sont plus susceptibles de revenir dans leur pays d'origine, temporairement ou définitivement, et de contribuer au développement de celui-ci. En revanche, les pays d'origine savent que leurs migrants se sentiraient plus à l'aise s'ils étaient sûrs de pouvoir obtenir le statut de résident dans les pays de destination. Enfin, si on se place du point de vue des migrants, il vaut mieux travailler en toute légalité à l'étranger que de migrer et de travailler clandestinement.

259. L'importance croissante de la migration oblige les États à trouver des solutions praticables pour résoudre ces dilemmes. Comme la nécessité structurelle de faire appel à la main-d'œuvre migrante ne risque pas de disparaître d'ici à quelques années, on devrait pouvoir envisager de permettre à certains migrants de passer à terme d'une catégorie de migration à une autre et, partant, d'acquérir des droits supplémentaires. À l'égal des immigrants fixés dans les pays d'installation, on pourrait imaginer qu'ils obtiennent finalement d'être naturalisés, de sorte qu'en devenant des citoyens de ce pays, les migrants acquièrent tous les droits correspondants. Dans les pays où cette possibilité existe, le passage d'une catégorie à l'autre est l'occasion de s'assurer que le degré d'intégration des migrants est en corrélation avec l'allongement de la durée de leur séjour.

260. Les États qui autorisent le regroupement familial peuvent aider les membres de la famille des migrants à s'adapter et à s'intégrer dans la société d'accueil en veillant notamment à ce que le statut de migrant des personnes à charge ne soit pas nécessairement lié à celui du migrant qui les a fait venir. Les restrictions en matière d'emploi imposées à l'épouse étrangère d'un migrant ou d'un ressortissant peuvent nuire au statut de celle-ci ou compromettre son intégration. Privée du statut de migrant indépendant ou de la possibilité de travailler, elle court le risque d'être victime d'abus.

261. Certaines pratiques qui rendent les migrants plus vulnérables sont à éviter ou à proscrire. Dans certains pays, les employeurs retiennent les passeports et les documents de voyage des travailleurs migrants, ce qui a pour effet de leur ôter la liberté de voyager à leur guise. Le fait de marginaliser les migrants par rapport à la société d'accueil, de les empêcher de créer des syndicats ou d'y adhérer au même titre que les nationaux ou de les priver de tout recours effectif pour obtenir réparation de leurs griefs ne peut que les exposer davantage au risque d'être exploités. Tous les travailleurs migrants sont exposés à un tel risque, dans certains contextes, mais les travailleuses migrantes exerçant certains emplois, notamment celui de domestique, risquent davantage de voir leurs droits systématiquement violés.

262. Les migrants en situation irrégulière sont particulièrement exposés à l'exploitation parce qu'ils ne peuvent généralement pas faire appel à la protection des autorités ou hésitent à le faire. Les employeurs sont donc plus portés à abuser d'eux en leur versant de maigres salaires ou en les faisant travailler plus longtemps, souvent dans des conditions dangereuses. Les migrants font par ailleurs une concurrence déloyale aux nationaux, ce qui fait que toute le monde y perd : les migrants, parce qu'ils se font exploiter, les nationaux, parce qu'ils sont bel et bien exclus des emplois qu'exercent les migrants. Les gouvernements ne cautionnent généralement pas ces pratiques, mais ils ont du mal à faire respecter la législation du travail par les employeurs. L'imposition de lourdes sanctions aux employeurs qui font appel à des migrants en situation irrégulière est l'arme généralement utilisée pour lutter contre la migration clandestine, mais, pour être efficace, elle doit être strictement appliquée, ce qui n'est pas facile. En dernière analyse, les lois et règlements qui entravent le jeu de l'offre et de la demande se révèlent inaptes à réguler le marché du travail. C'est en instaurant un cadre d'emploi légal et en assurant la protection des droits des travailleurs là où un besoin légitime existe que l'on a les meilleurs résultats et que tout le monde y trouve son compte.

B. Égalité entre les sexes et migration internationale

263. Les flux migratoires internationaux ont toujours englobé des femmes comme des hommes. Or ce n'est que récemment qu'a été reconnue l'importante contribution que tant les travailleuses migrantes que les travailleurs migrants font à leur famille et à leur communauté d'origine. Même lorsqu'elles migrent en tant que membre de la cellule familiale, les femmes aident les hommes à tirer le meilleur parti de la migration.

264. Il est largement admis que les causes et les conséquences des flux migratoires internationaux ne sont pas les mêmes pour les hommes et pour les femmes et varient en fonction de leurs rapports et de la place qu'ils occupent dans les sociétés

d'origine et les sociétés d'accueil (Nations Unies, 2005b). Les normes et valeurs qui ont cours dans la plupart des sociétés sont encore loin d'être non sexistes et la condition de la femme n'en fait généralement pas encore l'égal de l'homme. Les migrations internationales mettent souvent en évidence le rôle déterminant que joue l'appartenance à tel ou tel sexe.

265. Les auteurs qui écrivent sur les migrations vues sous l'angle de l'égalité entre les sexes ont tendance à s'appesantir sur les contraintes subies par les migrantes par rapport aux migrants. La place des femmes et des hommes durant le processus migratoire est déterminée par les politiques des pays d'origine et des pays d'accueil. Certes, migrantes et migrants peuvent être des agents du changement, mais les migrantes sont plus exposées au risque de se trouver dans des situations qui entravent leur développement. Il est plus probable qu'elles seront admises comme « personnes à charge » dans le cadre des migrations familiales; qu'elles ne pourront pas travailler lorsqu'elles sont admises en qualité d'épouses accompagnantes; que, lorsqu'elles sont admises comme travailleuses, elles seront confinées dans des emplois traditionnellement réservés aux femmes et mal rémunérés; qu'elles seront plus exposées à l'exploitation sexuelle. Tout cela ne laisse pas d'être préoccupant et fausse trop souvent l'expérience des femmes dans le domaine de la migration. Le présent rapport a fait état d'un certain nombre de mesures susceptibles d'accroître les avantages que les femmes tirent du processus de migration et de les rendre moins vulnérables. Or, de toute évidence, ces mesures seront d'autant plus efficaces qu'elles trouveront à s'appuyer sur une ferme volonté de la part des gouvernements d'améliorer le sort de toutes les femmes, et non des seules migrantes. En ce sens, on peut dire que les effets bénéfiques de la migration – pour les femmes comme pour les hommes – sont tributaires du respect des droits consacrés par les principaux instruments relatifs aux droits de l'homme.

C. Intégration

266. Le succès de la migration dépend de l'adaptation mutuelle des migrants et de la société d'accueil. Il est de plus en plus reconnu que l'intérêt bien compris des migrants comme de la société d'accueil recommande d'amorcer l'intégration dès le début du séjour dans le pays d'accueil. L'égalité de traitement et l'interdiction de toute discrimination sont la clef de voûte de l'intégration. Celle-ci dépend de nombreux facteurs, dont l'aptitude à communiquer dans la langue du pays, l'accès au marché du travail et à l'emploi, la connaissance des coutumes et le respect des valeurs de la société d'accueil, la possibilité de se faire accompagner ou rejoindre par les membres de sa famille immédiate et la possibilité d'obtenir la naturalisation. Les migrants s'intègrent en règle générale plus facilement lorsque leur droit à des services sociaux et leurs droits en tant que travailleurs sont protégés. Les gouvernements peuvent leur proposer des services ou programmes spéciaux pour les aider à s'intégrer. La société civile peut contribuer également en diffusant des informations sur les services qui leur sont offerts, en leur fournissant ces services, s'il y a lieu, et en encourageant leur embauche pour mettre en branle le processus d'intégration.

267. Comme tous les résidents du pays d'accueil, les migrants doivent s'attacher à comprendre les lois et les valeurs de la société d'accueil et respecter les droits des autres, en particulier leur identité culturelle, à charge pour la société d'accueil de respecter la diversité culturelle et les droits des migrants.

La compréhension mutuelle a tout à gagner des possibilités d'enrichissement social et culturel qu'offre la migration.

268. Les analyses de l'intégration socioculturelle des migrants dans la société d'accueil révèlent que ceux-ci évoluent mieux dans des cadres sociaux et politiques qui les aident à s'adapter selon leur propre rythme (Papademetriou, 2005). Aussi toutes les instances gouvernementales doivent-elles prendre l'initiative de définir des normes appropriées tout en favorisant et en finançant la mise en œuvre de stratégies d'intégration souples et novatrices. Les pouvoirs publics devraient non seulement préconiser l'inclusion, l'équité et l'égalité mais également créer des mécanismes d'application de ces politiques.

269. Les gouvernements doivent protéger les migrants contre la discrimination, le racisme et la xénophobie, notamment par des mesures concrètes permettant d'empêcher que leurs droits fondamentaux soient violés ou qu'il y soit porté atteinte. Il est également essentiel que les gouvernements familiarisent l'opinion avec les migrants grâce à des stratégies de communication qui sachent expliquer comment les politiques migratoires actuelles répondent aux besoins de la société et supposent que celle-ci soit capable d'accueillir et d'intégrer les migrants. Toute politique de migration doit comporter des stratégies visant à gérer la diversité et à promouvoir l'apprentissage interculturel. Par-dessus tout, les pouvoirs publics doivent empêcher les démagogues de monopoliser le discours sur l'immigration et de façonner ainsi l'opinion publique comme ils l'entendent, et se dresser contre la menace de l'intolérance. Aucun pays ne peut tolérer que des opportunistes mettent son tissu social en lambeaux en adoptant une rhétorique et un comportement irresponsables pour exploiter les craintes que la migration peut inspirer à la population. Les migrants ont été et continuent d'être indispensables à la prospérité de nombreux pays. Les dirigeants de ceux-ci se doivent de le faire comprendre à l'opinion publique.

D. Transférabilité des pensions et des prestations maladie

270. Il est généralement plus facile de transférer des pensions de vieillesse que d'autres prestations dont les migrants peuvent bénéficier. Ceci dit, on estime que la plupart de ceux-ci éprouvent des difficultés à faire transférer leur pension ou se voient privés de leur droit à ces prestations, pour n'avoir travaillé à l'étranger que pendant un temps limité.

271. Les lois de la plupart des pays développés autorisent le versement de pensions à l'étranger, même en l'absence d'un accord spécial entre le pays qui verse la pension et le pays de résidence (Holzmann, Koettl et Chernetsky, 2005). Cela étant, les prestations de retraite versées à l'étranger peuvent faire l'objet de réductions, sauf si elles sont protégées par un accord bilatéral. Il faut également que des accords bilatéraux ou multilatéraux soient conclus pour éviter que des personnes ayant travaillé toute leur vie dans deux ou plusieurs pays ne soient indûment pénalisées, faute de n'avoir pas à leur actif le nombre minimum d'années de cotisation exigé par tel ou tel système de pension auquel elles ont contribué. En autorisant le cumul des périodes de contribution, les accords bilatéraux permettent aux migrants de recevoir des divers systèmes auxquels ils ont contribué des prestations de retraite et font en sorte qu'ils reçoivent de chacun de ces systèmes un taux de substitution équitable. La plupart des accords bilatéraux sur la transférabilité des pensions

permettent aux migrants de se faire verser directement leur pension par les caisses de sécurité sociale des pays où ils ont travaillé et auprès desquelles ils ont cotisé. Ils ne prévoient pas le transfert des cotisations entre les caisses de sécurité sociale des pays intéressés.

272. Au niveau international, la Convention n° 157 (1982) de l'OIT concernant l'établissement d'un système international de conservation des droits en matière de sécurité sociale est le seul instrument international expressément conçu pour mieux assurer la transférabilité des pensions, mais seuls trois pays l'ont ratifiée, à savoir : l'Espagne, les Philippines et la Suède. Au niveau de l'Union européenne, le Règlement n° 1408/71 du Conseil contient des dispositions détaillées garantissant la transférabilité totale des prestations de la sécurité sociale aux ressortissants des États membres de l'Union qui se déplacent à l'intérieur de l'espace européen. En 2003, le Règlement n° 859/2003 a étendu les dispositions du Règlement n° 1408/71 aux ressortissants de pays tiers ayant résidé pendant plus de cinq ans dans un État membre de l'Union, à condition de ne pas être réfugiés. En outre, sous l'égide du Partenariat euroméditerranéen, des accords d'association conclus entre les États membres de l'Union européenne et l'Algérie, le Maroc et la Tunisie contiennent des dispositions d'une portée considérable concernant la transférabilité des prestations de la sécurité sociale des migrants de ces trois derniers pays qui travaillent dans les États membres de l'Union. Les États membres de l'Union ont également signé plus de 2 500 accords bilatéraux sur la sécurité sociale, la plupart avec d'autres pays européens. Aucune autre région ne dispose d'autant d'accords sur la transférabilité de la sécurité sociale.

273. Divers pays asiatiques ont signé 121 accords sur la sécurité sociale. En Asie, les pays qui admettent des travailleurs migrants à titre temporaire leur assurent une transférabilité limitée de leurs prestations à long terme, soit par le biais de pensions servies à l'étranger, comme le fait la République de Corée, soit sous forme de sommes forfaitaires versées aux migrants lorsqu'ils quittent le pays définitivement, comme le fait la Malaisie. Dans les États membres du Conseil de coopération du Golfe, les travailleurs migrants sont exclus du régime national des pensions, tout comme ils sont dispensés d'y cotiser. Ces migrants doivent donc se tourner vers des régimes de pension privés ou continuer à participer au régime de sécurité sociale de leur pays d'origine. Les migrants philippins peuvent continuer à cotiser à leur système de sécurité sociale national tout en vivant à l'étranger, ce qui leur ouvre droit à une pension de retraite.

274. La transférabilité des prestations maladie après la retraite pose davantage de problèmes. En règle générale, les migrants retraités ont droit à des prestations maladie dans le pays qui leur verse une pension de retraite. La non-transférabilité des prestations maladie les décourage souvent de rentrer définitivement dans leur pays d'origine. Certains pays ont conclu des accords bilatéraux prévoyant le remboursement, par le pays d'emploi, des frais médicaux engagés dans le pays d'origine par des migrants retraités, à condition qu'ils aient droit à une pension de leur pays d'emploi. Cela dit, il est fréquent que le remboursement des frais médicaux ne couvre pas le gros des faux frais du migrant. Dans d'autres cas, le remboursement est fait par le régime de sécurité sociale du pays d'emploi au pays de retraite sur la base du coût estimatif moyen des soins de santé des migrants rapatriés, ce qui rend le transfert plus équitable.

275. Pour nombre de pays, la transférabilité des prestations maladie est entravée par les différences qui existent dans les régimes de prestations maladie et dans les lois qui les régissent. Comme les migrants cotisent au régime de santé publique du pays d'emploi lorsqu'ils sont jeunes, et donc moins susceptibles de faire appel aux services de santé, et qu'ils comptent plus tard, sans y avoir véritablement cotisé, sur le régime de santé publique de leur pays d'origine, la non-transférabilité des prestations maladie aboutit à imposer une charge très lourde au pays des migrants rapatriés.

276. Les régimes de sécurité sociale et le droit à des prestations maladie après la retraite variant selon les pays, la transférabilité de ces prestations risque de continuer à être régie essentiellement par des accords bilatéraux, alors même qu'elle gagnerait à l'être par des accords multilatéraux. **En ce qui touche la transférabilité des pensions, la clef est fournie par l'addition des périodes de cotisation qui permet de garantir les conditions d'ouverture du droit et d'assurer un taux de substitution équitable. Pour les prestations maladie, la meilleure pratique consiste à faire en sorte que les retraités bénéficient pleinement des systèmes de soins de santé de leur pays d'origine grâce au remboursement du coût moyen des frais engagés à ce titre par le pays qui verse la pension de retraite.**

VII. Lutte contre la traite des personnes

277. Le trafic et la traite sont des crimes qui mettent en danger la vie des personnes qui en font l'objet. Pour réussir à prévenir et à combattre ces crimes, il est indispensable de bien saisir ce qui distingue ces deux notions. Conformément à l'article 3 a) du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, l'expression « traite des personnes » désigne « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes ».

278. Conformément à l'article 3 a) du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, l'expression « trafic illicite de migrants » désigne « le fait d'assurer, afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un État partie d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de cet État ». Tout en se faisant avec le consentement des migrants, le trafic peut néanmoins exposer ceux-ci à des situations dangereuses ou dégradantes. Il s'agit toujours d'une activité transnationale. En revanche, la traite des personnes n'exige pas nécessairement le franchissement d'une frontière internationale, mais elle implique le recours à la tromperie ou une véritable contrainte exercée sur les victimes et leur exploitation continue à leur arrivée à destination. En outre, ceux qui s'y livrent tirent profit de cette exploitation, alors que les liens entre les trafiquants et les migrants sont dissous dès que le migrant arrive à destination et qu'il acquitte la somme due. Enfin, à l'inverse du trafic de migrants, la traite des personnes est une violation des droits des victimes.

279. Le Protocole relatif à la traite des personnes vise à combattre et à prévenir la traite des personnes en criminalisant l'acte, en poursuivant et en sanctionnant ceux qui s'y livrent et en assurant protection et secours aux victimes, tout en sauvegardant leurs droits fondamentaux. Les parties au Protocole s'engagent à coopérer à la lutte contre la traite des personnes. **Une action concertée entre les services de répression, les ONG et les organisations internationales peut contribuer réellement à la détection des activités de traite en même temps qu'à faire prendre conscience de ce crime odieux et à mobiliser les ressources nécessaires pour le combattre.** Dans le cadre des poursuites engagées contre les organisateurs de la traite visée à l'article 24 de la Convention contre la criminalité transnationale organisée, la protection des témoins revêt une importance toute particulière. Les principes et directives concernant les droits de l'homme et la traite des êtres humains établis par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au titre de ses recommandations fournissent des indications sur les questions relatives aux droits de l'homme que la traite soulève.

280. Le caractère illicite de la traite des personnes et de la traite de migrants fait que l'on ne dispose pas d'estimations fiables du nombre de personnes concernées. Les données disponibles sont pour l'essentiel tirées de rapports de police ou de projets sur une petite échelle qui ne sont pas représentatifs de l'ensemble des activités. L'Organisation internationale pour les migrations tient sur les victimes une base de données où sont consignés plus de 9 000 cas. La plupart des informations s'accordent sur le fait que la traite s'étend actuellement sur une plus vaste aire géographique et que la plupart des victimes sont des femmes ou des enfants (c'est-à-dire des garçons ou des filles de moins de 18 ans). Le nombre annuel des poursuites liées à la traite dans 150 pays reste élevé, soit en moyenne 7 300 durant la période 2003-2004 (Département d'État des États-Unis, 2005).

281. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime reçoit et conserve des informations sur des cas de traite de personnes, recueillies auprès de diverses sources. Il s'agit de quelque 4 500 cas, dont plus de 70 renvoient à des victimes de sexe féminin et 32 % à des enfants. Sans être nécessairement représentatives des activités de traite des personnes à l'échelle mondiale, ces informations donnent à penser que les victimes viennent principalement d'Asie, des pays de la CEI et d'Afrique, par ordre d'importance. Généralement, les victimes vont de pays à faible revenu à des pays à revenu moyen et, à partir de là, à des pays à revenu élevé.

282. **Compte tenu de la complexité de la traite et des réseaux qui l'organisent, plusieurs mesures de lutte ont été envisagées. Pour être efficaces, elles doivent être multifformes et comporter des éléments de prévention, d'enquête, de poursuite et de protection des victimes. Au titre de la prévention, les autorités des pays où les recruteurs de travailleurs migrants sont autorisés à exercer leurs activités ont commencé à faire des descentes sur leurs lieux de travail pour observer leurs méthodes. Des campagnes d'information à l'intention des victimes potentielles sont organisées fréquemment. Certains pays s'efforcent de mettre un terme aux pratiques qui exposent les mineurs à de graves dangers, comme le placement familial informel. La réduction de la demande des services d'exploitation est primordiale. Dans le cadre de la poursuite des organisateurs de la traite, les autorités mènent activement des enquêtes à partir des renseignements. La coopération internationale visant à mettre au jour et à combattre les réseaux complexes de la traite transnationale se renforce. Certains gouvernements accordent aux victimes des permis de résidence**

temporaires ou permanents et des délais de réflexion et de récupération, à l'issue desquels ils pourront évaluer la situation et décider s'ils souhaitent apporter une coopération aux enquêtes et aux poursuites. Les gouvernements aident également les victimes à se rétablir, souvent avec le concours d'organisations de la société civile.

VIII. Coopération intergouvernementale en matière de migrations internationales

A. Cadre normatif

283. Les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme adoptés par l'Assemblée générale et ceux relatifs aux travailleurs migrants adoptés par la Conférence internationale du travail (voir tableau 13) constituent les éléments essentiels du cadre normatif international en matière de migrations internationales. L'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en 1946, a permis de poser les bases du système de protection des droits de l'homme. La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990) est le traité international le plus complet relatif aux droits des travailleurs migrants. Ratifié par 34 États Membres, il est le plus récent des sept principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, dont l'ensemble constitue le régime conventionnel mis en place par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Les six autres instruments sont les suivants : a) le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels; b) le Pacte international relatif aux droits civils et politiques; c) la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale; d) la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants; e) la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; et f) la Convention relative aux droits de l'enfant. Tous les États sont tenus, par la ratification, par au moins un des sept principaux traités relatifs aux droits de l'homme. Ces instruments constituent donc le principe de la protection de chacun, citoyens et non citoyens, sur le territoire des États. Les droits de l'homme consacrés dans ces textes s'appliquent à chacun d'entre nous, non pas en vertu de notre citoyenneté, mais parce qu'ils sont associés à notre humanité commune.

Tableau 13

Ratification des instruments juridiques internationaux relatifs aux migrations internationales

<i>Instrument</i>	<i>Année de l'entrée en vigueur</i>	<i>Pays ayant ratifié</i>	
		<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>
Travailleurs migrants			
Convention de 1949 de l'OIT concernant les travailleurs migrants (révisée en 1949) (n° 97)	1952	45	23
Convention de 1975 de l'OIT sur les migrations dans des conditions abusives et sur la promotion de l'égalité de chances et de traitement des travailleurs migrants (dispositions complémentaires) (n° 143)	1978	19	10

<i>Instrument</i>	<i>Année de l'entrée en vigueur</i>	<i>Pays ayant ratifié</i>	
		<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>
Convention internationale de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille	2003	34	17
Contrebande et traite			
Protocole additionnel de 2000 visant à prévenir, à réprimer et à punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants	2003	97	50
Protocole de 2000 contre la contrebande des migrants par voie de terre, air et mer	2004	89	46
Réfugiés			
Convention de 1951 relative au statut des réfugiés	1954	143	73
Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés	1967	143	73

Note : État au 19 avril 2006.

284. La Convention de Vienne sur les relations consulaires (1963) intéresse également la protection des droits de migrants étant donné qu'elle institue le droit des ressortissants étrangers de communiquer avec leurs autorités consulaires, et d'être informés de ce droit par les responsables officiels de l'État d'accueil lorsqu'ils sont arrêtés ou détenus.

285. En matière d'emploi, les conventions de l'OIT énoncent des normes internationalement reconnues en matière de travail, valables pour tous les travailleurs, y compris les migrants. Deux instruments concernent spécifiquement les travailleurs migrants. La Convention n° 97, adoptée en 1949 et ratifiée par 45 pays, contient des dispositions garantissant aux travailleurs migrants étrangers en situation régulière un traitement en matière d'emploi sur un pied d'égalité avec les ressortissants de leur pays d'accueil. La Convention n° 143, adoptée en 1975 et ratifiée par 19 États, couvre la migration illégale (partie I) et établit que les travailleurs migrants en situation régulière doivent non seulement bénéficier d'un traitement égal à celui des nationaux, mais encore de l'égalité de chances en matière d'accès à l'emploi, de droits syndicaux et culturels et de libertés individuelles et collectives (partie II).

286. En 2005, une réunion tripartite d'experts organisée par l'Organisation internationale du Travail a abouti à l'adoption du projet de cadre multilatéral pour les migrations de main-d'œuvre, consistant en une série de principes et lignes directrices et de pratiques optimales non contraignants à l'intention des gouvernements, pour une approche des migrations de main-d'œuvre fondée sur les droits. Dans le contexte plus large de la promotion d'un travail décent pour tous, le cadre multilatéral vise au renforcement de la coopération et de la concertation entre les mandants tripartites de l'OIT afin de contribuer à la mise en œuvre de politiques efficaces en matière de migration de main-d'œuvre. En 2006, le Conseil d'administration de l'OIT a autorisé le Directeur général à utiliser les principes et directives énoncés dans le cadre multilatéral aux fins de l'élaboration des politiques relatives à la migration des travailleurs par les États membres de l'organisation.

287. Les deux instruments internationaux examinés à la section G ci-dessus VII sont axés sur la prévention et la répression des crimes liés à la traite des personnes et au trafic de migrants. Le protocole relatif à la traite des personnes, auquel sont parties 97 États, est entré en vigueur en 2003. Le protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, auquel 89 États sont parties, est entrée en vigueur l'année suivante.

288. La protection des réfugiés fait l'objet de deux instruments des Nations Unies. Le premier, la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, établit une définition du terme « réfugié » et énonce les garanties juridiques offertes aux réfugiés. Elle interdit par ailleurs l'expulsion ou le retour forcé des personnes auquel a été octroyé le statut de réfugié. Le deuxième instrument, le Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés, élargi le champ d'application de la Convention de 1951 aux personnes qui sont devenues des réfugiés après le 1^{er} janvier 1951, sans aucune restriction géographique. Les trois quarts des États Membres sont parties à la Convention et à son Protocole, ce qui fait de ces derniers les instruments relatifs aux réfugiés les plus largement acceptés.

289. Outre le cadre normatif constitué par les instruments internationaux, les documents non contraignants issus des conférences et sommets des Nations Unies tenus depuis 1990 constituent un cadre d'action en vue d'optimiser les avantages de la migration eu égard au développement. Le recueil de recommandations sur les migrations internationales et le développement (*Compendium of Recommendations on International Migration and Development*), publié en 2006 par le Département des affaires économiques et sociales, permet d'évaluer plus facilement la mesure dans laquelle ce cadre général est utile à l'orientation de la coopération et du dialogue entre les gouvernements de manière à promouvoir les initiatives de codéveloppement liées à la migration.

290. Enfin, l'Accord général sur le commerce des services de l'Organisation mondiale du commerce, entré en vigueur en janvier 1995, contient le cadre relatif aux négociations sur la libéralisation du commerce des services. La section qui concerne le mode 4 est consacrée au mouvement temporaire des personnes physiques fournissant des services à l'étranger. Le mode 4 représente environ 1 % du total du commerce actuel des services. Le terme « temporaire » n'étant pas défini dans l'Accord général, il peut désigner des périodes allant de quelques mois à quelques années. Les visiteurs en voyage d'affaires relevant de l'Accord général peuvent en principe séjourner pendant trois mois au maximum dans le pays concerné, tandis que les personnes participant à des transferts intragroupes peuvent faire des séjours de trois à cinq ans. Le cycle de négociations commerciales de Doha actuellement en cours envisage une plus grande libéralisation du mode 4, s'agissant en particulier de la circulation des travailleurs peu qualifiés, bien que peu de progrès aient été enregistrés jusqu'à présent.

B. Initiatives mondiales

291. Parmi les initiatives multilatérales lancées par les gouvernements, l'action menée par la Commission mondiale sur les migrations internationales mérite en particulier d'être citée. Constituée de 19 experts siégeant à titre individuel, la Commission a été soutenue par plus d'une trentaine de gouvernements. Son rapport,

publié en 2005, contient 33 recommandations visant au renforcement de la gouvernance nationale, régionale et mondiale en matière de migrations internationales (Commission mondiale sur les migrations internationales, 2005). Le rapport et les recommandations de la Commission nourriront la réflexion des participants au Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur les migrations internationales et le développement. Une autre initiative intergouvernementale, l'Initiative de Berne, est un processus consultatif relevant des États, qui a débouché sur l'Agenda international pour la gestion des migrations.

292. En avril 2003, les responsables de l'OIT, de l'OIM, du HCDH, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ont créé le Groupe de Genève sur les migrations. En réponse aux recommandations de la Commission mondiale, le Secrétaire général a invité les membres du Groupe de Genève sur les migrations à élargir la composition de ce dernier et à en revoir le mandat. Le Groupe, auquel se sont joints le Département des affaires économiques et sociales, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale, a été renommé Groupe mondial sur les migrations. Il a tenu sa première réunion en mai 2006 et se réunira régulièrement pour coordonner ses activités et accroître la cohérence au sein du système des Nations Unies et avec l'OIM en traitant des questions très diverses liées aux migrations internationales.

293. Il n'existe pas au sein du système des Nations Unies d'entité dont le mandat consiste uniquement à traiter systématiquement la totalité des questions liées aux migrations internationales. Chacune des organisations du système appartenant au Groupe mondial sur les migrations couvre des aspects différents, qui se recoupent parfois, des migrations internationales et du développement, et chacune est dotée de son propre organe directeur. Réunissant 116 États membres, l'OIM s'intéresse à une grande variété de questions liées aux migrations, mais ne fait pas partie du système des Nations Unies.

294. Les organes directeurs de plusieurs des membres du Groupe mondial sur les migrations n'examinent pas nécessairement en permanence les questions de migration. Chaque organe directeur définissant les mandats indépendamment des autres, il est fréquent que les réponses ne soient pas coordonnées au sein du système. Cette situation constitue un obstacle à la coordination effective des activités relatives aux migrations entre les membres du Groupe, qui n'en sont pas moins déterminés à assurer une cohérence accrue au sein du système et dans les relations avec l'OIM. La création du Groupe mondial sur les migrations marque une étape importante dans la promotion du dialogue entre les différentes entités dont les mandats ont trait aux migrations internationales. Le Groupe devrait jouer un rôle essentiel dans l'accroissement de l'utilité des décisions opérationnelles et stratégiques de la communauté internationale face aux défis et aux chances découlant du lien entre migration et développement.

295. Au sein du processus intergouvernemental des Nations Unies, l'Assemblée générale a continué de privilégier les questions liées aux migrations internationales dans le cadre des travaux de deux de ses commissions : la Troisième Commission traite des migrations internationales, des droits de l'homme et des questions humanitaires, et la Deuxième Commission des migrations internationales et du développement. Bien que les travaux des commissions aient permis d'accorder à la

question l'attention constante qu'elle mérite, la raideur des débats nuit à un examen approfondi des décisions concrètes à prendre face aux défis et aux chances que les migrations internationales représentent pour le développement.

296. De grands progrès ont été fait dans l'élaboration de processus consultatifs informels entre les gouvernements au niveau régional, comme on le verra dans la section C ci-après. Le moment est sans doute venu d'envisager la possibilité de mettre en place un processus consultatif mondial au sein de l'Organisation des Nations Unies, grâce auquel les gouvernements pourraient élaborer des approches constructives pour faire de la contribution potentielle des migrations internationales au développement une réalité. Ce processus mondial s'inspirerait des processus régionaux et pourrait également servir de lien entre les gouvernements et le Groupe mondial sur les migrations afin que les activités du système des Nations Unies et celles de l'OIM se complètent et aboutissent, associées aux actions bilatérales et régionales des gouvernements, à un résultat d'ensemble meilleur que chaque initiative individuelle.

297. Un tel processus consultatif mondial ne prendrait pas la forme d'un nouvel organe au sein de l'ONU, ne tendrait pas à l'adoption de textes négociés et ne serait pas soumis à des règles de procédure strictes. Organe à participation non limitée, il ferait appel aux représentants des gouvernements qui ont une expérience directe des défis liés aux migrations.

298. Les préparatifs du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement ont déjà contribué, au niveau national, à un dialogue accru et à une coopération et une cohérence meilleures entre les différents services gouvernementaux dont les activités ont trait au lien entre migrations internationales et développement. La participation périodique au processus consultatif mondial entretiendrait probablement la tendance à la coordination constante et la cohérence accrue au niveau national et orienterait l'élaboration de politiques plus efficaces et cohérentes pour faire des migrations internationales un véritable outil de développement.

C. Initiatives régionales

299. La tendance à l'intégration économique et, dans certains cas, politique, a donné naissance à un certain nombre d'accords régionaux de libre échange, qui contiennent parfois des dispositions relatives à certains aspects des mouvements de main-d'œuvre. L'Union européenne est le groupe régional le plus avancé à cet égard. Le traité de 1957 portant création de la Communauté économique européenne prévoyait en effet la libre circulation des travailleurs entre les États membres. En 1993, l'Union a consacré la liberté de circulation de tous les citoyens à l'intérieur des frontières de ses États membres. En mai 2004, cependant, lorsque 10 nouveaux États ont été admis dans l'Union, des restrictions ont été imposées à la circulation de leurs citoyens à l'intérieur de l'Union durant une période de transition qui doit prendre fin en 2011. En plus de réglementer la circulation des citoyens de ses États membres à l'intérieur de ses frontières, l'Union a forgé des partenariats avec certains pays d'origine; formulé une politique commune en matière d'asile; et encouragé le traitement équitable des ressortissants de pays tiers résidant dans des États membres de l'Union.

300. Le cadre légal et réglementaire des marchés communs et zones de libre-échange institués dans d'autres régions du monde comprend parfois des accords tendant à faciliter la circulation des personnes ou des travailleurs, mais aucun n'est aussi avancé que celui de l'Union européenne. On citera, à titre d'exemple, les protocoles relatifs à la libre circulation des personnes de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale qui ne sont pas appliqués. En Asie, l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) a adopté un document de voyage spécial pour faciliter les déplacements des hommes d'affaires. En Amérique, le Marché commun du sud (MERCOSUR) a adopté une série d'instruments tendant à faciliter la circulation des touristes et des hommes d'affaires entre ses États parties, tandis que l'Accord de libre-échange nord-américain contient des dispositions prévoyant la délivrance de visas spéciaux aux travailleurs qualifiés de ses États parties.

301. Les processus consultatifs régionaux, qui se multiplient surtout depuis 1995, constituent un autre type nouveau de coopération régionale. Lancées en 1985 pour étudier les questions d'asile, les consultations intergouvernementales sur les politiques d'asile, de réfugiés et migratoires en Europe, en Amérique du Nord et en Australie, ont inauguré ce genre de processus. Le premier processus régional lancé dans des pays en développement a réuni les pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Nord à Puebla (Mexico) en 1996. On compte aujourd'hui, selon l'ONU et l'OIM, deux processus régionaux dans les Amériques, trois en Asie et deux en Afrique. L'Europe en compte au moins quatre (ONU, 2005; OIM, 2003). Le caractère informel de ces processus facilite le dialogue et l'échange d'informations. Du fait qu'ils réunissent des pays d'origine, de transit et de destination ainsi que des représentants de différentes branches de leurs administrations respectives, ces processus favorisent la coordination et la collaboration non seulement sur le plan international mais aussi sur le plan national. Bien qu'il soit trop tôt pour apprécier leur impact, il semble qu'ils facilitent une appréhension commune des problèmes, encourageant la coopération et contribuent au renforcement des capacités.

D. Approche bilatérale

302. La coopération en matière de migrations est officialisée par des accords bilatéraux, l'objectif étant de faire en sorte que les flux migratoires se conforment à des règles établies et se déroulent dans des conditions qui les rendent avantageux pour les deux pays concernés. Selon une enquête menée par l'OIT auprès des gouvernements, 595 accords bilatéraux ont été conclus entre 66 pays ayant répondu à ladite enquête. Environ 50 % des accords cités concernaient 10 pays. Le nombre des accords est en augmentation : en moyenne, 29 accords ont été conclus chaque année entre 2000 et 2003, 19 entre 1990 et 1999, et 11 entre 1980 et 1989. La plupart des accords (63 %) concernent des pays d'Europe, 11 % concernent le Canada ou les États-Unis d'Amérique et 60 % ont été conclus après 1990.

303. Les accords bilatéraux couvrent des questions diverses : 57 % contiennent des dispositions visant à coordonner les droits et prestations de sécurité sociale; 18 % traitent des programmes de travailleurs hôtes ou d'échange de main-d'œuvre en général; 12 % l'admission de stagiaires ou de jeunes administrateurs; et 5 % de la migration saisonnière.

304. L'enquête de l'OIT est loin d'être complète. Selon Mármora (2003), 84 accords bilatéraux ont été signés entre 1991 et 2000 en Amérique latine et aux Caraïbes, dont plus de la moitié avec des pays appartenant à d'autres régions. En l'absence d'un registre central, le nombre d'accords bilatéraux demeure incertain. En outre, les pays envisageant de conclure de tels accords n'ont aucun moyen direct de déterminer les pratiques optimales. **Il serait utile d'élaborer un système de dépôt des accords bilatéraux, qui les rendrait facilement accessibles.**

305. Très peu d'accords de réadmission ont été signalés à l'OIT. Ces accords concernent la réadmission de migrants en situation illégale soit par le pays d'origine, soit par le pays de transit. Selon les consultations intergouvernementales susmentionnées, 320 accords ou arrangements de réadmission avaient été conclus en mai 2000, dont 302 depuis 1990. Les accords de réadmission s'inscrivent également dans la stratégie européenne visant à réduire l'immigration illégale. Ces accords supposent des démarches réciproques de l'Union et des pays partenaires quant au retour des migrants en situation irrégulière. En 2005, la Commission européenne avait négocié des accords avec 11 pays, mais quatre seulement avaient été conclus avant mai 2006.

306. Certains pays ont utilisé les accords bilatéraux pour sécuriser et accélérer les transferts de fonds. Le Canada, par exemple, a signé avec certains pays des Caraïbes des accords autorisant le virement automatique d'une partie du salaire d'un travailleur immigré à sa famille dans son pays d'origine (Ruddick, 2004). En 2003, les Philippines et les États-Unis ont conclu un protocole d'accord sur le renforcement des transferts de fonds qui devraient réduire le coût de ces transferts pour les immigrants philippins (Office of the Press Secretary, Gouvernement philippin, 2004).

307. **L'approche bilatérale offre aux gouvernements une souplesse considérable du fait que les termes de l'accord peuvent être modulés selon la situation des pays concernés. Ces accords ne devraient toutefois pas servir à éviter ou à contourner des obligations découlant de traités internationaux ou des dispositions du droit coutumier, comme celles relatives aux réfugiés. De plus, en terme de gestion de la migration, le suivi de la mise en œuvre de multiples accords contenant différentes dispositions alourdit la charge de l'administration. Il pourra donc s'avérer nécessaire d'élaborer des mécanismes nationaux pour veiller à l'exécution des accords bilatéraux et faciliter la diffusion et la compréhension des dispositions de ceux de ces accords qui sont en vigueur.**

Notes

¹ Les recensements de population, qui enregistrent habituellement le pays de naissance des personnes recensées, fournissent des données de base grâce auxquelles il a été possible d'établir ces estimations. Les personnes nées à l'étranger sont des migrants, ayant dû se déplacer au moins une fois de leur pays de naissance vers le pays où elles vivent. Mais ces personnes ne sont pas obligatoirement des étrangers. Elles peuvent être citoyens de naissance si elles sont, par exemple, les enfants de ressortissants du pays où elles vivent, ou peuvent avoir été naturalisées.

² Les migrants qui retournent dans leur pays, par exemple, ne sont presque jamais pris en compte dans ce dénombrement car, dès lors qu'ils rentrent dans leur pays de naissance et de nationalité, ils deviennent invisibles pour les statistiques lorsque le filtre est le pays de naissance.

³ Les envois de fonds comprennent les entrées ci-après de la balance des paiements : les envois de fonds des travailleurs, la rémunération des employés et les virements des émigrés.

Annexe

Références

- Abella, Manolo (2006), "Policies and best practices for the management of temporary migration", paper prepared for the Symposium on International Migration and Development to be held in Turin, Italy, from 28 to 30 June 2006.
- Adams, Jr., Richard H. (1989), "Worker remittances and inequality in rural Egypt", *Economic Development and Cultural Change*, vol. 38.
- Adams, Jr., Richard H. (2005), "Remittances, household expenditure and investment in Guatemala", World Bank policy research working paper No. 3532 (accessible at <http://ssrn.com/abstract=695362>).
- Adams, Jr., Richard H., and Alderman, H. (1992), "Sources of inequality in rural Pakistan: A decomposition analysis", *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, vol. 54, No. 4.
- Aguilera Arilla, María José, González Yanci, María Pilar, and Rodríguez-Rodríguez, Vicente (1996), "La nouvelle immigration polonaise en Espagne", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 12, No. 1.
- Ammassari, Savina (2003), "From nation-building to entrepreneurship: the impact of elite return migrants in Côte d'Ivoire and Ghana", paper presented at the International Workshop on Migration and Poverty in West Africa, 13 and 14 March 2003, University of Sussex, United Kingdom.
- Angrist, Joshua, and Kugler, Adriana (2002), "Protective or counter-productive? European Labour Market Institutions and the Effect of Immigrants on European Union Natives", Centre for Economic Policy Research, discussion paper No. 3196, London.
- Barham, Bradford and Boucher, Stephen (1998), "Migration, remittances, and inequality: estimating the net effects of migration on income distribution", *Journal of Development Economics*, vol. 55, Issue No. 2 (April).
- Barrett, G. A., Jones, T. P. and McEvoy, D. (1996), "Ethnic minority business: Theoretical discourse in Britain and North America", *Urban Studies*, vol. 33, No. 4-5.
- Bates, T. (1997), *Race, Self-Employment, and Upward Mobility: An Illusive American Dream*, Washington, D.C., Woodrow Wilson Center Press.
- Beine, Michel, Docquier, Frédéric and Rapoport, Hillel (2003), "Brain Drain and LDCs' Growth: Winners and Losers", *Institute for the Study of Labor Discussion Paper No. 819* (July), Bonn Institute for the Study of Labor.
- Bhagwati, Jagdish and Wilson, John Douglas, eds. (1989), *Income Taxation and International Mobility*, Cambridge, Massachusetts Institute of Technology Press.
- Bhagwati, Jagdish (1991), "International migration and income taxation", *Political Economy and International Economics*, vol. 18 (August).

- Black, Richard, King, Russell and Tiemoko, Richmond (2003), "Migration, return and small enterprise development in Ghana: A route out of poverty?", paper presented at the International Workshop on Migration and Poverty in West Africa, University of Sussex, United Kingdom, 13 and 14 March 2003.
- Borjas, George (1990), *Friends or Strangers: The Impact of Immigrants on the U.S. Economy*, New York, Basic Books.
- Borjas, George, "The labor demand curve is downward sloping: reexamining the impact of immigration on the labor market", *Quarterly Journal of Economics*, November 2003.
- Bradley, Don E. (2004), "A second look at self-employment and earnings of immigrants", *International Migration Review*, vol. 38, No. 2 (Summer).
- Castles, Stephen, and Kosack, G. (1984), *Immigrant Workers and Class Structure in Western Europe*, Oxford and New York, Oxford University Press.
- Crowder, Kyle D. (1999), Residential segregation of West Indians in the New York/New Jersey Metropolitan Area: The role of race and ethnicity, *International Migration Review*, vol. 33, No. 1.
- Domingo i Vals, A. (1996), "Les conditions de vie des immigrés africains et latino-américains de Barcelona", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 12, No. 1.
- Docquier, Frédéric and Marfouk, Abdeslam (2006), "International migration by education attainment", in *International Migration, Remittances and the Brain Drain*, Caglar Ozden and Maurice Schiff, eds., New York, the World Bank and Palgrave Macmillan.
- Dustmann, Christian and Albrecht Glitz (2005), *Immigration, jobs and wages: Theory, evidence and opinion*, Centre for Research and Analysis of Migration, Department of Economics, University College, London.
- Florida, Richard (2004), *The Rise of the Creative Class*, New York, Basic Books.
- Frey, William H. (2004), "The fading of city-suburb and metro-nonmetro distinctions in the United States", in *New Forms of Urbanization: Beyond the Urban-Rural Dichotomy*, Tony Champion and Graeme Hugo, eds., Aldershot, United Kingdom, Ashgate.
- Gaston, Noel, and Nelson, Douglas (2002), "The employment and wage effects of immigration: Trade and labour economics perspectives", in *Trade, Investment, Migration and Labour Market Adjustment*, David Greenaway, Richard Upward and Katharine Wakelin, eds., Palgrave, Basingstoke and New York.
- Ghosh, Bimal (2000), "Return migration: Shaping policy approaches" in *Return Migration. Journey of Hope or Despair?*, Bimal Ghosh, ed., Geneva, International Organization for Migration/United Nations.
- Global Commission on International Migration (2005), *Migration in an interconnected world: New directions for action*, Geneva.
- Grogan, Paul S., and Tony Proscio (2000), *Comeback Cities*, Westview Press, Boulder, Colorado.

- Hatton, Timothy J., and Williamson, Jeffrey G. (2006), *Global Migration and the World Economy: Two Centuries of Policy and Performance*, Cambridge, Massachusetts Institute of Technology Press.
- Holzmann, Robert, Koettl, Johannes, and Chernetsky, Taras (2005), "Portability regimes of pension and health care benefits for international migrants: An analysis of issues and good practices", paper prepared for the Global Commission on International Migration.
- Intergovernmental Consultations for Asylum, Refugees and Migration Policies in Europe, North America and Australia (2002), *Report on Readmission Agreements*, Geneva.
- International Labour Office (2004a), *ILO Migration Survey 2003: Country summaries*, Geneva.
- International Labour Office (2004b), "Towards a Fair Deal for Migrant Workers in the Global Economy", Report VI, International Labour Conference, ninety-second session, Geneva.
- International Labour Office (2005a). *World Employment Report 2004-05: Employment, Productivity and Poverty Reduction*, Geneva.
- International Labour Office (2005b), ILO Multilateral Framework on Labour Migration: Non-binding Principles and Guidelines for a Rights-based Approach to Labour Migration, Geneva (TMMFLM/2005/1(Rev.)).
- International Organization for Migration (2003), *World Migration 2003. Managing Migration: Challenges and Responses for People on the Move*, Geneva.
- International Organization for Migration (2005), *World Migration 2005: Costs and Benefits of International Migration*, Geneva.
- Kapur, Devesh, (2003), "Remittances: The new development mantra", paper prepared for the Group of twenty-four technical group meeting, August, 2003.
- Kapur, Devesh, and McHale, John (2005), *Give Us Your Best and Brightest: A Global Hunt for Talent and its Impact on the Developing World*, Center for Global Development, Washington, D.C.
- Khachani, Mohamed (2004), *Les Marocains d'Ailleurs: La Question Migratoire du Partenariat Euro-Marocain*, Rabat, Association Marocaine d'Etudes et de Recherche sur les Migrations.
- Kloosterman, Robert, and Jan Rath (2003), *Immigrant Entrepreneurs: Venturing Abroad in the Age of Globalization*, Berg, Oxford and New York.
- Knight, Jane (1999), "Internationalization of higher education", in *Quality and Internationalisation in Higher Education*, Organization for Economic Cooperation and Development, Paris.
- Knowles, J. C., and Anker, R. B. (1981), "Analysis of income transfers in a developing country: The case of Kenya", *Journal of Development Economics*, vol. 8.
- Kritz, Mary M. (2006), "Globalisation and internationalization of tertiary education", paper prepared for the Symposium on International Migration and Development, Turin, Italy, 28-30 June 2006.

- Lewis, W. A. (1969), "Aspects of Tropical Trade 1883-1965", the Wiksell Lectures, Stockholm, Almqvist and Wiksell International.
- Light, Ivan, and Rosenstein, Carolyn (1995), "Expanding the interaction theory of entrepreneurship", in the *Economic Sociology of Immigration*, Alejandro Portes, ed., New York, Russell Sage Foundation.
- Light, Ivan, Barnard, R. and Kim, R. (1999), "Immigrant incorporation in the garment industry of Los Angeles", *International Migration Review*, vol. 33, No. 1.
- Linton, April (2002), "Immigration and the structure of demand: Do immigrants alter the labour market composition of U.S. cities?", *International Migration Review*, vol. 36, No. 1 (Spring).
- Logan, John R., Alba, Richard D., and Stults, Brian J. (2003), "Enclaves and entrepreneurs: Assessing the payoff for immigrants and minorities", *International Migration Review*, vol. 37, No. 2 (Summer).
- Lucas, Robert E. B. (2005), *International Migration and Economic Development: Lessons from Low-Income Countries*, London, Edward Elgar Publishing.
- Mármora, Lelio (2003), "Mutually agreed migration policies in Latin America", in *World Migration, 2003*, Geneva, International Labour Office.
- Massey, D. S. and others (1993), "Theories of international migration: A review and appraisal", *Population and Development Review*, vol. 19, No. 3.
- Massey, D. S., Arango, J., Hugo, G., Kouaouci, A., Pellegrino, A., and Taylor, J. E. (1998), *Worlds in Motion: Understanding International Migration at the End of the Millennium*, Oxford, Oxford University Press.
- McKenzie, David, and Rapoport, Hillel (2005), "Network effects and the dynamics of migration and inequality: Theory and evidence from Mexico", Bureau for Research in Economic Analysis of Development (BREAD), working paper No. 063, April (accessible at <http://www.cid.harvard.edu/bread/papers/working/063.pdf>).
- Millman, Joel (1997), *The Other Americans*, New York, Penguin Books.
- Ninnes, Peter, and Hellsten, Meeri (eds.) (2005), *Internationalizing Higher Education: Critical Explorations of Pedagogy and Policy*, Paris, Organization for Economic Cooperation and Development.
- O'Connor, David, and Farsakh, Leila (1996), *Development Strategy, Employment and Migration: Country Experiences*, Development Centre seminars, Paris, Organization for Economic Cooperation and Development.
- Office of the Press Secretary, Republic of the Philippines (2004), "Dollar remittances to cost less" (accessible at <http://www.news.ops.gov.ph/archives2004/apr25.htm>).
- Organization for Economic Cooperation and Development (2004), *Internationalisation and Trade in Higher Education: Opportunities and Challenges*, Paris (accessible at <http://new.sourceoecd.org/vl=475271/cl=13/nw=1/rpsv/~6678/v2004n13/s1/p11>).

- Orozco, Manuel (2006), "International financial flows and workers' remittances: Best practices", mimeo.
- Ozden, Çağlar (2005), "The brain drain in Latin America", paper presented at the Expert Group Meeting on International Migration and Development in Latin America and the Caribbean, Mexico City, 30 November to 2 December 2005.
- Ozden, Çağlar, and Schiff, Maurice, eds. (2006), *International Migration, Remittances and the Brain Drain*, New York, Palgrave Macmillan and the World Bank.
- Papademetriou, Demetrios G. (2005), Introduction to *Education and Immigrant Integration in the United States and Canada*, Philippa Strum and David Biette, eds., Washington, D.C., Migration Policy Institute.
- Peberdy, Sally, and Rogerson, Christian M. (2003), "South Africa: Creating new spaces?", in *Immigrant Entrepreneurs: Venturing Abroad in the Age of Globalization*, Robert Kloosterman and Jan Rath, Berg, Oxford and New York.
- Pécoud, Antoine (2001), "The cultural dimension of entrepreneurship in Berlin's Turkish economy", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 17, No. 2.
- Phillips, Mathew W., and Stahl, Charles (2001), "International trade in higher education services in the Asia Pacific Region: Trends and issues", *Asian and Pacific Migration Journal*, vol. 10, No. 2.
- Portes, Alejandro (1995), "Economic sociology and the sociology of immigration: An overview", in the *Economic Sociology of Immigration*, Alejandro Portes, ed., New York, Russell Sage Foundation.
- Pumain, Denise (2004), "An evolutionary approach to settlement systems", in *New Forms of Urbanization: Beyond the Urban-Rural Dichotomy*, Tony Champion and Graeme Hugo, eds., Aldeshot, United Kingdom, Ashgate.
- Rodrigo, Chandra and Jayatissa, R. A. (1989), "Maximizing benefits from labour migration: Sri Lanka", in *To the Gulf and Back: Studies on the Economic Impact of Asian Labour Migration*, Rashid Amjad, ed., New Delhi, International Labour Organization/Asian Regional Team for Employment Promotion.
- Rodrik, D. (1997), *Has Globalization Gone too Far?*, Washington, D.C., Institute for International Economics.
- Ruddick, E. (2004), "Canada's Seasonal Agricultural Worker Program", paper presented at the International Organization for Migration-World Trade Organization-World Bank Seminar on Managing Trade and Migration, 4-5 October 2004 (accessible at http://www.wto.org/english/tratop_e/serv_e/sem_oct04_e/canada_e.pdf).
- Smith, James P. and Edmonston, Barry (1997), *The New Americans: Economic, Demographic and Fiscal Effects of Immigration*, Washington, D.C., National Academy Press.
- SOPEMI (Continuous Reporting System on Migration) (1998), *Trends in International Migration: Annual Report, 1997*, Paris, Organization for Economic Cooperation and Development.

- SOPEMI (Continuous Reporting System on Migration) (2003), *Trends in International Migration: Annual Report, 2002*, Paris, Organization for Economic Cooperation and Development.
- SOPEMI (Continuous Reporting System on Migration) (2004), *Trends in International Migration: Annual Report, 2003*, Paris, Organization for Economic Cooperation and Development.
- SOPEMI (Continuous Reporting System on Migration) (2005), *Trends in International Migration: Annual Report, 2004*, Paris, Organization for Economic Cooperation and Development.
- Stark, Oded (1991), *The Migration of Labour*, Cambridge, Basil Blackwell.
- Stark, Oded, and Wang, Yong (2001), "Inducing human capital formation: Migration as a substitute for subsidies", IHS working paper 100, Vienna, Institute for Advanced Studies.
- Taylor, J. E., and Adelman, I. (1986), *Village Economies: The Design, Estimation, and Use of Villagewide Economic Models*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Taylor, J. E., and Martin, P. L. (2001), "Human capital: migration and rural population change", in *Handbook of Agricultural Economics*, B. Gardener and G. Rausser, eds., vol. I, Amsterdam, Elsevier.
- Taylor, J. E., Dyer, G., and Yúnez-Naude, A. (2005), "Disaggregated rural economy-wide models for policy analysis", *World Development*, vol. 33, No. 10 (October 2005).
- Taylor, J. E., J. Mora, R. Adams, and A. López-Feldman (2005), "Remittances, inequality and poverty: Evidence from rural Mexico", selected papers, annual meeting of the American Agricultural Economics Association, Providence, Rhode Island, 24-27 July 2005.
- Taylor, J. Edward (2006), "International migration and economic development: Puzzles and policies", paper prepared for the Symposium on International Migration and Development, Turin, Italy, 28-30 June 2006.
- Taylor, J. E., and Mora, J. (2006), "Does migration reshape expenditures in rural households? Evidence from Mexico", World Bank policy research working paper No. 0-3415, Washington, D.C., the World Bank.
- Tremblay, Karine (2005), "Academic Mobility and Immigration", *Journal of Studies in International Education*, vol. 9, No. 3.
- UNHCR (2005), *Statistical Yearbook 2003*, Geneva.
- United Nations Office on Drugs and Crime (2006), *Trafficking in Persons: Global Patterns*, Vienna.
- United Nations (1998), *World Population Monitoring 1997: Issues of International Migration and Development*, United Nations publication, Sales No. E.98.XIII.4.
- United Nations (2005a), *World Economic and Social Survey 2004: International Migration*, United Nations publication, Sales No. 04.II.C.3.

- United Nations (2005b), *2004 World Survey on the Role of Women in Development: Women and International Migration*, United Nations publication, Sales No. E.04.IV.4.
- United Nations (2006a), *International Migration Flows to and from Selected Countries: 2005 Revision* (United Nations Population Division, POP/DB/MIG/FL/Rev.2005; database in digital form).
- United Nations (2006b), *Trends in Total Migrant Stock, The 2005 Revision* (United Nations Population Division, POP/DB/MIG/Rev.2005; database in digital form).
- United Nations (2006c), *World Population Policies 2005*, United Nations publication, Sales No. E.06.XIII.5.
- United Nations (2006d), *World Economic and Social Survey 2006*, forthcoming United Nations publication.
- United Nations (2006e), *Compendium of Recommendations on International Migration and Development*, United Nations publication, Sales No. E.06.XIII.7.
- United States Department of State (2005), *Trafficking in Persons Report*, Government Printing Office, Washington, D.C.
- Wahba, Jackline (2003), "Does international migration matter? A study of Egyptian return migrants", paper prepared for the Conference on Arab Migration in a Globalized World.
- Waldinger, R. (1996), "Ethnicity and opportunity in the plural city", in *Ethnic Los Angeles*, R. Waldinger and M. Bozorgmehr, New York, Russell Sage Foundation.
- Wescott, Clay (2005), "Promoting knowledge exchange through diasporas", paper presented at the Group of 20 Workshop on Demographic Challenges and Migration, Sydney, Australia, 27 and 28 August 2005.
- Woodruff, Christopher, and Rene M. Zenteno (2001), "Remittances and micro-enterprises in Mexico", University of California, San Diego (mimeo).
- World Bank (2006), *Global Economic Prospects 2006. Economic Implications of Remittances and Migration*, Washington, D.C., The World Bank.
- World Health Organization (2006), *Working Together for Health: The World Health Report 2006*, Geneva, WHO.
- Yang, Dean (2004), "International migration, human capital and entrepreneurship: Evidence from the Philippines, research programme on international migration and development", Development Economics Research Group, policy research working paper No. 3578, World Bank.
- Zegers de Beijl, Roger, ed. (2000), *Documenting discrimination against migrant workers in the labour market: A comparative study of four European countries*, ILO, Geneva.